

Rapport à madame la ministre de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse

La découverte des métiers au collège

N° 23-24 118A – mai 2024

*Inspection générale de l'éducation,
du sport et de la recherche*

La découverte des métiers au collège

Mai 2024

Jean-Marc MOULLET

Dominique CATOIR
Sacha KALLENBACH

*Inspecteurs généraux de l'éducation,
du sport et de la recherche*

SOMMAIRE

Synthèse	1
Liste des préconisations.....	2
Introduction.....	6
1. La découverte des métiers : une démarche fondamentale qui dépasse la simple connaissance des professions	7
1.1. La mise en place de la découverte des métiers dès la classe de cinquième : un réajustement qui tend à s’inscrire dans les instructions de la loi de juillet 2015.....	7
1.2. La découverte précoce des métiers, un atout à court et à long terme pour lutter contre les déterminismes sociaux et genrés de l’orientation.....	8
1.2.1. <i>La découverte des métiers, un moyen de limiter l’impact de l’origine sociale dans les choix d’orientation</i>	<i>9</i>
1.2.2. <i>La découverte des métiers, un moyen de limiter l’impact du genre dans les choix d’orientation.....</i>	<i>10</i>
1.2.3. <i>La découverte des métiers un moyen pour renforcer l’égalité des chances dans les processus d’orientation en informant et impliquant les parents.....</i>	<i>11</i>
1.2.4. <i>La découverte des métiers : un processus qui doit être engagé tôt dans le parcours des élèves pour réussir à lever les inhibitions</i>	<i>12</i>
1.3. Un domaine de recherche qui mérite d’être encore renforcé en France.....	13
2. Les mises en œuvre auprès des élèves : des approches diversifiées qui rejoignent les pratiques identifiées comme vertueuses par les résultats de recherches essentiellement internationales....	14
2.1. Des approches qui doivent être progressives et raisonnées	14
2.1.1. <i>Les métiers : exposition, exploration, expérience ou expérimentation</i>	<i>15</i>
2.1.2. <i>L’évaluation n’est pas pensée pédagogiquement.....</i>	<i>17</i>
2.2. La mise en œuvre effective de la découverte des métiers	18
2.2.1. <i>L’implication parfois exclusive des professeurs principaux lors des séances de « vie » de classe et la place de la découverte des métiers dans les emplois du temps des élèves.....</i>	<i>18</i>
2.2.2. <i>Des pratiques encore rares de découverte des métiers intégrées aux traitements des programmes du collège</i>	<i>19</i>
2.3. Des actions conduites hors du cadre de l’emploi du temps des classes.....	19
2.3.1. <i>Au sein du collège</i>	<i>19</i>
2.3.2. <i>Hors du collège.....</i>	<i>20</i>
2.4. Les stages expérience - construction du projet d’orientation et d’un parcours de découverte au travers de différents temps d’observation.....	21
2.4.1. <i>Des stages d’observation pour tous en classe de troisième.....</i>	<i>21</i>
2.4.2. <i>Des stages anticipés en classe de quatrième pour motiver des élèves en risque de décrochage</i>	<i>21</i>
2.4.3. <i>Construire un parcours de formation articulé avec les formations post-troisième.....</i>	<i>22</i>
3. La découverte des métiers au cœur d’un maillage d’acteurs qui offrent des services et dont la visibilité et la lisibilité doivent être renforcées	22

3.1.	L'équipe de direction, l'équipe pédagogique et le professeur principal sont les acteurs principaux de la découverte des métiers	23
3.2.	L'interaction avec des professionnels est déterminante pour les élèves	24
3.3.	L'Office national d'information sur les enseignements et les professions : un opérateur efficace dont la visibilité mérite d'être renforcée	24
3.4.	Les régions : premiers partenaires pour fournir des informations pertinentes sur les métiers permettant d'éclairer les choix des élèves.....	26
3.5.	Les centres d'information et d'orientation et les psychologues de l'éducation nationale ne sont généralement pas impliqués dans la découverte des métiers à l'échelle des classes ou établissements	27
3.6.	Des offres d'accompagnement externes riches et en cours de structuration.....	27
3.6.1.	<i>Les campus des métiers et des qualifications investis dans la découverte des métiers pour les collégiens</i>	28
3.6.2.	<i>Les associations et startups foisonnantes.....</i>	29
3.7.	Le rôle fondamental et complexe des responsables légaux	30
4.	Les mises en œuvre aux différentes échelles d'organisation	31
4.1.	Le pilotage national : un cadre à formaliser.....	31
4.1.1.	<i>Inscrire la découverte des métiers dès le cycle 3.....</i>	31
4.1.2.	<i>Impulser une politique pour accompagner la montée en compétence des enseignants et une reconnaissance des aptitudes qu'ils construisent</i>	32
4.1.3.	<i>Définir des objectifs de formation en lien avec le socle, la construction des compétences à s'orienter et leur évaluation</i>	33
4.1.4.	<i>Mettre en place des outils à la fois pour suivre le déploiement du dispositif sur les territoires, et pour que la France puisse se positionner vis-à-vis des autres pays de l'OCDE</i>	33
4.1.5.	<i>Une articulation nécessaire de tous les acteurs institutionnels et de leurs actions en respectant leurs champs de compétences définis par les textes</i>	34
4.2.	Un pilotage académique mobilisé sur la formation et les partenariats, et peu sur la dimension pédagogique.....	35
4.2.1.	<i>Renforcer la place de la pédagogie dans les groupes de pilotage académique et de suivi.....</i>	35
4.2.2.	<i>Faciliter les liens avec le monde professionnel et associatif</i>	36
4.2.3.	<i>Veiller à une articulation avec les services des régions explicite pour tous les acteurs</i>	36
4.2.4.	<i>Poursuivre l'effort de formation en accentuant l'acculturation des enseignants au monde de l'entreprise</i>	37
4.2.5.	<i>Accompagner et évaluer les collègues en prenant en compte les effets des actions conduites pour la découverte des métiers</i>	38
4.3.	Un pilotage au niveau des collèges qui reste à renforcer	38
4.3.1.	<i>Intégrer et expliciter la découverte des métiers dans la politique générale du collège</i>	38
4.3.2.	<i>Mobiliser largement les équipes pédagogiques.....</i>	39
4.3.3.	<i>Organiser et planifier les temps consacrés au dispositif.....</i>	39
4.3.4.	<i>Construire des stratégies d'évaluation.....</i>	40
4.3.5.	<i>Conserver la trace des activités sur des temps longs</i>	41
4.3.6.	<i>Financer les actions.....</i>	41

Conclusion 43

Annexes 45

SYNTHÈSE

Au sein du parcours avenir, la découverte des métiers occupe une place centrale et contribue à la construction progressive du projet d'orientation des élèves. À la rentrée scolaire 2023, ce dispositif a été généralisé après une phase d'expérimentation durant l'année précédente. Cette généralisation, précisée par une note de service, ne requiert cependant pas sa mise en œuvre obligatoire dès la classe de cinquième. Un paradoxe et une exception, car la loi impose d'amorcer les différents parcours dès la classe de sixième. La mission s'est rendue dans des académies et des collèges où des pratiques vertueuses étaient identifiées et où l'initiation de ce parcours se fait effectivement dès la classe de cinquième ou sixième. Les équipes ont principalement reprogrammé sur une durée de trois ou quatre ans les activités qui étaient menées auparavant sur deux années.

Les activités visant à élargir la connaissance des métiers chez les élèves ont pour premier objectif de leur permettre de découvrir leurs motivations et de se familiariser avec un large éventail de domaines d'activités avant de se concentrer sur des métiers spécifiques. Il s'agit d'une véritable formation, intégrée au parcours avenir, qui lui donne du sens en favorisant le développement des compétences en matière d'orientation. Les équipes pédagogiques mettent en place une grande diversité d'actions, rarement intégrées aux programmes disciplinaires, principalement sous forme de projets menés en dehors des heures de cours. L'accompagnement pédagogique des équipes par les inspecteurs territoriaux qui doivent tous mieux faire apparaître les ancrages disciplinaires possibles se pose ici. La découverte des métiers est un objet de formation au service d'apprentissages qui n'est que rarement considéré comme tel. Cela est sans doute lié à sa récente introduction dans les apprentissages et par la spécificité liée aux relations étroites à mettre en place avec les partenaires du système éducatif.

Les équipes pédagogiques rencontrent fréquemment des difficultés pour identifier les partenaires dans un environnement complexe où interviennent divers acteurs, tels que des institutions, des professionnels, des associations et des entreprises privées. C'est aux régions qu'incombe la responsabilité de fournir des informations, mais d'une part, ces entités ne sont pas habituellement les partenaires des collèges, et d'autre part, la communication sur les missions réelles des services régionaux n'est pas toujours claire, ni strictement limitée au champ défini par la loi. Des tensions territoriales peuvent alors émerger et entraver la mise en œuvre des projets du niveau académique à celui des établissements scolaires.

À l'échelle nationale, la mission a rencontré des opérateurs de compétences, des branches professionnelles, des associations professionnelles et des responsables de grandes entreprises, tous engagés dans le dispositif et cherchant à toucher, parfois avec de grandes difficultés, les équipes de collèges. Bien que les comités locaux écoles-entreprises facilitent les liens avec le monde professionnel et associatif, ils ne sont pas encore pleinement opérationnels sur tous les territoires.

Les acteurs impliqués dans l'éducation pâtissent d'un manque crucial d'analyses factuelles quant aux répercussions véritables de leurs actions auprès des élèves. Cette lacune découle en partie de l'absence de mesures précises des niveaux de compétence des collégiens par les équipes pédagogiques et de leur suivi, ainsi que du déficit de recherches menées en France dans ce domaine particulier. L'Onisep dispose d'un comité scientifique composé de chercheurs chargés de suivre le développement de la nouvelle plateforme « Avenir », conçue pour orchestrer l'ensemble de cet écosystème complexe. Cette plateforme, appelée à devenir le socle de la politique d'orientation, vise à donner du sens à la découverte des métiers, un pilier essentiel qui, comme le montrent les recherches internationales, permet de limiter les impacts liés au genre et au déterminisme social. La généralisation de ce dispositif en classe de cinquième est une nécessité, son anticipation dès le cycle 3 sous des formats adaptés à de jeunes élèves permettrait de limiter encore davantage les déterminismes.

Liste des préconisations

Poser un cadre national énonçant les principes de la découverte des métiers et de l'orientation

Recommandation n° 1 : Formaliser une stratégie nationale de l'orientation pour permettre de lutter plus efficacement contre les stéréotypes de genre et les déterminismes sociaux qui s'exercent sur les choix des élèves et de leur famille :

- généraliser dès le début du cycle 3 la découverte des métiers et y encourager les approches ludiques ;
- définir les temps à consacrer pour l'orientation et la découverte des métiers en classe de cinquième et en cycle 3 ;
- prévoir dans l'écriture des programmes d'enseignement des temps dédiés à la découverte des métiers, y encourager les approches transversales ;
- informer les parents des actions conduites aux différentes étapes de la découverte des métiers et de la construction progressive du projet d'orientation de leur enfant. Les impliquer en organisant des temps d'échanges et d'explicitation à la fois sur les actions conduites et sur leur rôle dans la construction de ce processus ;
- enrichir le site de l'Onisep dans ses pages dédiées aux conseils aux parents dans l'aide à l'orientation avec des conseils sur la posture à adopter pour un accompagnement bienveillant. Veillez à ce que les accès « parents » des espaces numériques de travail proposent des liens directs vers ce site.

Le cadre national de mise en œuvre du parcours avenir et de la découverte des métiers n'est pas formalisé en France. D'autres pays que le nôtre publient des plans d'action qui fixent des objectifs pluriannuels à atteindre en la matière et qui sont suivis par des équipes de recherche qui en évaluent les effets. Ce cadre national devra préciser le rôle des différents acteurs ainsi que les actions à conduire pour soutenir la découverte des métiers, au plus tôt, dans le parcours scolaire des élèves. Cette recommandation est déjà présente dans le rapport thématique annuel de l'IGÉSR consacré à l'orientation de 2020. La coordination des nombreux acteurs censés intervenir auprès des élèves et des étudiants nécessite de préciser ce que les ministères attendent précisément de chacun d'entre eux et à quel projet commun ils contribuent. Bien que ces acteurs puissent se référer à des textes précisant leurs rôles et missions, en l'état, ces textes ne font pas système. Or, c'est de l'action du plus grand nombre, en particulier les enseignants, appuyée par celle des professionnels de l'orientation, les psychologues de l'éducation nationale, action par ailleurs convergente avec celle des parents, que l'on peut attendre des avancées significatives en matière d'accompagnement et d'aide à l'orientation.¹

Recommandation n° 2 : Documenter les connaissances scientifiques sur les liens entre la découverte des métiers et les parcours des élèves en France :

- missionner la DEPP et le CÉREQ pour conduire des études sur les liens entre la découverte des métiers et les parcours des élèves à court et long terme. Exploiter les données des enquêtes PISA pour que la France dispose de repères vis-à-vis des autres pays de l'OCDE ainsi que les futures données qui seront recueillies avec la nouvelle plateforme « Avenir » de l'Onisep ;
- soutenir des travaux de recherches en proposant des financements de thèses pour évaluer les impacts des dispositifs mis en œuvre sur les apprentissages des élèves dans le domaine de la découverte des métiers ;
- mettre en place des indicateurs qui permettent de suivre les niveaux de maîtrise des compétences à s'orienter des élèves ainsi que leur lien avec le nombre de métiers connus.

Les liens entre les activités menées par les élèves pour la découverte des métiers et leurs effets sur l'acquisition de compétences, dont les compétences à s'orienter, sont très peu étudiés en France que ce soit par les organismes chargés de l'exploitation des données recueillies nationalement ou internationalement (DEPP et CÉREQ par exemple) ou par des équipes de chercheurs. Les recherches menées dans d'autres pays,

¹ La deuxième partie du texte est reprise du rapport thématique annuel de l'IGÉSR consacré à l'orientation de 2020.

en particulier les pays anglo-saxons, montrent des effets significativement positifs pour lutter contre les déterminismes sociaux et genrés, mais également sur l'épanouissement des adultes dans leurs activités professionnelles quand ils ont pu bénéficier jeunes de ces activités. Rien ne permet de dire aujourd'hui dans notre système éducatif qui possède ses propres spécificités que ces résultats très positifs soient transposables. Par ailleurs, les pédagogies à mettre en œuvre, les modalités d'articulation entre les enseignements disciplinaires et ces activités spécifiques ne sont pas explorées.

Recommandation n° 3 : En lien avec le ministère de la santé et de la prévention, préparer un document à destination des services d'aide sociale à l'enfance donnant des conseils pour les décisions d'orientation des élèves qui leur sont confiés.

La mission a rencontré à plusieurs reprises des élèves relevant de l'aide sociale à l'enfance. La communauté éducative fait le constat de décisions d'orientation qui sont en décalage avec les aspirations, le potentiel de ses élèves et avec l'avis du conseil de classe. Le plus souvent, elle ne connaît pas les modalités de décision qui s'appliquent aux services départementaux, à savoir l'obligation de recueillir l'avis des parents. Pour que le travail sur la découverte des métiers aille jusqu'à une orientation juste aussi pour ces élèves, qui sont probablement ceux qui en ont le plus besoin, il est important de donner les clés aux services départementaux pour leur permettre de porter le choix d'orientation retenu et convaincre les parents de son bienfondé.

Recommandation n° 4 : Poursuivre l'effort de formation des personnels :

- proposer des formations d'établissement pour impulser des dynamiques de l'ensemble des communautés éducatives ;
- impulser la réalisation de mémoires sur le sujet de la découverte des métiers et de l'orientation pour l'obtention du CAFFA (certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique) ;
- Permettre aux Psy-EN d'être éligibles au CAFFA et solliciter les Psy-EN pour la formation continue des enseignants et personnels d'éducation² ;
- mettre en place une certification ou une habilitation pour le conseil en orientation à destination des enseignants, des CPE ou des Psy-EN¹ ;
- mettre en place un stage obligatoire en entreprise pour tous les étudiants qui suivent les masters qui conduisent aux métiers d'enseignant et prévoir dans ces formations des temps consacrés à l'accompagnement des élèves dans le développement des compétences à s'orienter.

Les académies ont bien mis en place des formations qui, dans cette première phase de déploiement, touchent essentiellement les référents pour la découverte des métiers. Au sein des collèges les professeurs engagés constituent de petites équipes alors que la découverte des métiers devrait être un objet partagé par tous. Il faut donc étendre la formation au plus grand nombre et renforcer l'expertise des formateurs tout en élargissement leur vivier aux psychologues de l'éducation nationale. La formation initiale des professeurs est également à renforcer sur la connaissance des entreprises et l'accompagnement à l'orientation des élèves.

Accompagner les équipes pédagogiques et organiser la mise en œuvre dans les établissements

Recommandation n° 5 : Au-delà d'une stratégie nationale de l'orientation formalisée, renforcer le pilotage pédagogique de la découverte des métiers en impliquant plus largement les inspecteurs territoriaux en charge des enseignements au collège (IA-IPR disciplinaires et IEN ET-EG). Amener les équipes pédagogiques à :

- accompagner le nouveau référentiel des compétences à s'orienter au collège dans sa mise en œuvre, veillez à développer des démarches intégrées qui incluent toutes les compétences utiles (dont les CPS), les dimensions d'évaluation et de progressivité des apprentissages ;
- renforcer l'impact des moments d'incarnation des métiers, par une préparation pédagogique systématique avec les élèves concernés et une exploitation a posteriori ;

² Cette recommandation est reprise du rapport IGÉSR n° 22-23 253B (mars 2024). Les psychologues de l'éducation nationale de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle ».

- préparer les stages d’observation de la classe de troisième dès la classe de quatrième et donner la possibilité de les réaliser dans plusieurs organisations selon le projet de découverte des métiers du collégien ;
- conserver et organiser les activités des élèves au cours des différentes années en s’appuyant sur les outils proposés par l’Onisep : l’outil FOLIOS et la nouvelle plateforme « Avenir » ;
- utiliser la découverte des métiers comme un levier permettant aux élèves de se projeter dans une diversité de parcours, dont les études longues.

Les académies se sont dotées de comités de pilotage qui répondent aux recommandations de la note de service qui précise les orientations de mise en œuvre de la découverte des métiers pour l’année scolaire 2023-2024. Les DRAIO, les IEN IO, les DRAFIC sont largement investis dans ce pilotage, mais les inspecteurs territoriaux disciplinaires (IA-IPR et IEN ET-EG) ne sont pas encore pleinement engagés. La découverte des métiers reste ainsi cantonnée essentiellement à des actions menées hors la classe alors que cela doit également constituer un objet qui développe au sein des enseignements disciplinaires à la fois des compétences transversales (CPS) et des compétences disciplinaires. Par ailleurs la découverte des métiers est à considérer comme tout autre objet qui permet de suivre des apprentissages, d’évaluer des niveaux de compétences et ainsi de valider des items du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Recommandation n° 6 : Dans chaque collège :

- élaborer un programme pluriannuel qui présente l’organisation du parcours avenir du collège et indique les points concernant la découverte des métiers. Le diffuser auprès de tous les acteurs concernés : site web du collège et/ou ENT ;
- organiser l’emploi du temps des élèves pour y faire figurer un horaire dédié clair, voire globalisé en concertation avec le conseil pédagogique. Cet horaire doit être distinct de celui de « la vie de classe » ;
- accompagner l’appropriation par l’ensemble des enseignants de la future plateforme avenir et des outils qu’elle met à disposition.

L’ensemble de la stratégie de formation doit être explicite pour tous et ainsi permettre à tous les acteurs de la communauté éducative et aux partenaires extérieurs du collège d’y adhérer. Cela favorise également la mise en synergie et en cohérence de ce qui se fait au sein des enseignements disciplinaires et dans d’autres espaces d’enseignement. Les emplois du temps des élèves doivent proposer des plages destinées à la découverte des métiers (et des autres éducations transversales). Celles-ci doivent être distinctes des heures de vie de classe qui d’une part ne sont pas vouées à permettre ces actions et qui de plus ne sont pas en nombre suffisant pour réaliser les durées consacrées au parcours « Avenir » définies par les textes (12 h en classe de quatrième et 36 h en classe de troisième).

Recommandation n° 7 : Dès la classe de quatrième, permettre à des élèves en risque de décrochage des immersions en entreprise. Mettre en place un dispositif d’accompagnement renforcé pour construire le projet individualisé d’orientation de ces élèves en favorisant la découverte de domaines professionnels variés. Renforcer la découverte des métiers en adaptant les emplois du temps de ces élèves au cours du premier trimestre de la classe de troisième.

La mission a rencontré dans de nombreux collèges en éducation prioritaire des dispositifs permettant de renforcer la connaissance des domaines professionnels pour des élèves en situation de décrochage. Les équipes pédagogiques et les élèves témoignent des effets très positifs de ces expériences dans la remotivation et l’engagement des élèves qui, dès lors qu’ils ont identifié des métiers qui leur correspondent, retrouvent l’envie d’apprendre et de progresser.

Rendre plus visibles et compléter les dispositifs et outils à disposition des établissements

Recommandation n° 8 : Rendre plus visibles les offres de service de l’Onisep et faciliter les actions des partenaires de l’éducation nationale :

- référencer les actions proposées par les professionnels et les rendre plus visibles aux échelles adaptées en fonction de l’offre nationale (Onisep) et/ou régionale (région) ;

- organiser l'accès des sites en fonction des utilisateurs (parents, élèves, professeurs, professionnels) pour permettre de faciliter le cheminement des recherches et adapter la communication selon les acteurs concernés ;
- faciliter aux partenaires reconnus, les collaborations avec les équipes éducatives ;
- accompagner les associations qui souhaitent obtenir un agrément national ou académique reconnaissant la complémentarité de leurs actions avec celle de l'École ;
- renforcer le pilotage des comités locaux école - entreprise (CLÉE) ;
- renforcer la communication sur les offres de services de l'Onisep, accompagner le déploiement de la plateforme « Avenir » et inscrire son utilisation comme centrale pour articuler la découverte des métiers et la construction de l'orientation « active » des élèves.

La découverte des métiers se caractérise par une offre pléthorique de ressources produites par une diversité d'acteurs institutionnels ou privés qui ne favorise pas sa lisibilité pour l'ensemble des acteurs que ce soient les élèves et leurs parents ou qu'ils relèvent de la communauté éducative. La future plateforme « Avenir » produite par l'Onisep devra permettre à la fois une centralisation des ressources mises à disposition, mais également de porter la politique globale de l'orientation souhaitée pour nos élèves. Ce type d'offre centralisée, gratuite pour les partenaires de l'éducation nationale, permet également de concentrer en un même lieu les offres des différentes actions proposées par les professionnels, les organismes de formation ou le tissu associatif. Il est important de sortir des débats partisans quant à la répartition des rôles et des compétences entre institutions, dès lors que ceux-ci sont clairement définis par la loi.

Recommandation n° 9 : Lancer un appel à projets pour soutenir les actions de découverte des métiers en direction des collèges conduites par les campus des métiers et des qualifications CMQ pour permettre de compléter la représentation des secteurs professionnels d'activité et/ou le maillage territorial.

Les campus des métiers et des qualifications (CMQ) sont représentatifs d'une partie de l'offre de formation en lien direct avec les opportunités d'emploi des territoires. Les CMQ qui ont bénéficié de financements (essentiellement liés à l'appel à manifestation d'intérêt « compétences et métiers d'avenir ») produisent des ressources particulièrement robustes qui permettent de découvrir des champs professionnels et des métiers. Ces outils sont exploités par les équipes pédagogiques et dépassent parfois largement le cadre strict des bassins d'emploi concernés. Des CMQ réussissent à développer des modèles économiques qui permettent ensuite d'étendre leurs offres avec des fonds privés, souvent en lien avec les branches professionnelles. Néanmoins, à ce stade tous les CMQ ne disposant pas des crédits nécessaires au développement de ces actions de découverte des métiers, la couverture thématique et territoriale est inégale. Pour surmonter cela tout en gardant une exigence sur la qualité des outils développés, la mise en place d'un appel à projets dédié est recommandée.

Introduction

La mise en œuvre de la « découverte des métiers » dès la classe de cinquième a été prévue dans le programme présidentiel. Emmanuel Macron l'a rappelé dans de nombreux discours dont celui prononcé depuis le lycée technologique et professionnel Bernard Palissy à Saintes³. Il est alors souligné que ces actions « *redonnent du sens à la formation* » et « *de la motivation aux élèves* » et qu'elles permettent de gagner « *la bataille de l'orientation* » en particulier pour éviter que « *le lycée professionnel soit un choix par défaut* ». Elles doivent également « *réduire le décrochage scolaire* ». La découverte des métiers dès la classe de cinquième fait partie d'un des programmes prioritaires du gouvernement.

Cette volonté politique s'appuie sur le code de l'éducation⁴ qui assigne à l'école des missions ambitieuses pour permettre à chaque élève « (...) *d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle et d'éclairer ses choix d'orientation* ». Ainsi « (...) *un parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel est proposé à chaque élève, aux différentes étapes de sa scolarité du second degré. (...) L'orientation et les formations proposées aux élèves tiennent compte du développement de leurs aspirations et de leurs aptitudes et des perspectives professionnelles liées aux besoins prévisibles de la société, de l'économie et de l'aménagement du territoire. Elles favorisent la représentation équilibrée entre les femmes et les hommes parmi les filières de formation. Il est défini, sous la responsabilité du chef d'établissement et avec l'élève, ses parents ou son responsable légal, par les psychologues de l'éducation nationale, les enseignants et les autres professionnels compétents. Les administrations concernées, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles, les entreprises et les associations contribuent à la mise en œuvre de ce parcours.* »

Le parcours individuel, d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel défini par le code de l'éducation est mis en œuvre auprès des élèves au travers du parcours éducatif « Avenir ». Paradoxalement, alors que les trois autres parcours éducatifs⁵ sont mis en place dès la classe de cinquième, le parcours « Avenir » n'était souvent initié qu'en classe de quatrième, et ce, alors même que l'arrêté du premier juillet 2015⁶ publié au journal officiel de la République française prévoit une mise en œuvre dès la classe de sixième.

Dès l'année scolaire 2022-2023, 642 collèges se sont engagés dans une expérimentation pour élargir à l'ensemble du cycle quatre la découverte des métiers. L'appel à projets a été accompagné de la création d'un comité de suivi associant les acteurs académiques, l'Onisep, la DGESCO, des partenaires du monde professionnel, des collectivités territoriales (régions), des associations et l'IGÉSR. Le taux de participation⁷, largement supérieur à celui constaté habituellement lors de telles expérimentations a traduit l'intérêt des équipes pédagogiques au regard des besoins de formation des élèves dans ce domaine. Les analyses quantitatives et qualitatives des actions conduites par la DGESCO et l'IGÉSR ont permis de documenter et de déployer des formations nationales en direction des acteurs académiques.

L'année scolaire 2023-2024 marque une volonté de généralisation de ce dispositif. La note de service n° 21 du 25 mai 2023⁸ en fixe les lignes directrices. Il est rappelé en introduction que « *la découverte des métiers vise à développer les connaissances et les compétences qui sont nécessaires aux élèves pour construire progressivement un projet d'orientation scolaire et professionnelle. Apprendre à se connaître, découvrir de nouveaux centres d'intérêt et se projeter dans le monde économique et professionnel relèvent pleinement des missions de l'école républicaine et de ses partenaires, en premier lieu les régions* ». Un lien explicite est fait pour lier la découverte des métiers au développement des compétences à s'orienter et limiter l'impact de l'origine sociale et de genre des élèves dans les choix opérés. Il est rappelé qu'il s'agit d'un enjeu majeur de justice sociale en lien avec la découverte de secteurs d'activités qui doivent offrir dans l'avenir de fortes opportunités. Ce dernier point étant en lien, bien que le texte ne soit pas explicite, avec les métiers d'avenir

³ Discours prononcé par le président de la République le 4 mai 2023 à Saintes.

⁴ Article L. 331-7 du code de l'éducation, en vigueur depuis le premier janvier 2019.

⁵ Les quatre parcours éducatifs mis en place par la loi de 2015 sont le parcours éducatif Avenir, le parcours éducatif de santé, le parcours éducatif d'éducation artistique et culturelle, le parcours éducatif citoyen.

⁶ Journal officiel de la République française n° 0155 du 7 juillet 2015.

⁷ Source : DGESCO.

⁸ <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo21/MENE2312737N>

ainsi que les métiers en tension identifiés par « *France stratégie* »⁹. La note de service précise les contenus et les actions à conduire qui concernent la connaissance des secteurs d'activité, des expériences d'immersion ainsi que la découverte des formations post-collège. Elle précise également les conditions de mise en œuvre et l'importance des dynamiques partenariales. L'ensemble doit être porté par le projet d'établissement.

C'est dans le contexte de la généralisation de ce dispositif que le cabinet du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse ainsi que celui en charge de l'enseignement et de la formation professionnels ont saisi l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche pour mener une mission sur « la découverte des métiers de la classe de cinquième à la classe de troisième ».

La lettre de saisine¹⁰ assigne plusieurs pistes de travail à la mission. Il est souhaité que soient identifiées et analysées les pratiques pédagogiques les plus efficaces pour amener à la découverte des métiers, d'examiner leurs plus-values, d'identifier des études longitudinales qui permettent d'apprécier les effets de ces approches sur les parcours scolaires et professionnels et d'envisager des propositions sur les contenus des programmes de cycle du collège. Ces travaux devant s'appuyer à la fois sur des expériences du système éducatif français et sur des analyses internationales.

La mission a cherché à mesurer l'importance de la découverte des métiers au sein du parcours avenir pour lutter contre les prédéterminismes sociaux et genrés. Elle s'est appuyée pour cela sur les publications de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), sur celles du centre d'études et de recherches sur les qualifications (CÉREQ), sur des auditions de chercheurs français et leurs publications, mais également sur les recherches menées dans des pays étrangers. Une audition et des échanges avec l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE) ont complété cette étude.

La mission s'est également attachée à auditionner, au niveau national, les acteurs institutionnels, des représentants des parents d'élèves, des représentants des organisations du monde de l'entreprise et du monde associatif. 412 personnes, élèves inclus, ont été auditionnées.

Pour à la fois identifier les pratiques pédagogiques efficaces, les formes de collaborations fructueuses entre le monde de l'école et celui des entreprises ainsi que des dispositifs académiques de pilotage vertueux, la mission a choisi d'investir cinq académies et de visiter dans chacune d'entre-elles de trois à cinq collèges repérés comme performants. Dans les rectorats les inspecteurs généraux ont auditionné les cadres académiques, des directeurs opérationnels des campus des métiers et des qualifications, des directeurs de centre de formation pour apprentis, des directeurs de centres d'informations et d'orientation. Dans les collèges, les inspecteurs généraux ont auditionné les personnels de direction, les équipes éducatives, les élèves et des parents d'élèves. Des élus régionaux et des agents des services régionaux de l'information ont également été auditionnés.

1. La découverte des métiers : une démarche fondamentale qui dépasse la simple connaissance des professions

1.1. La mise en place de la découverte des métiers dès la classe de cinquième : un réajustement qui tend à s'inscrire dans les instructions de la loi de juillet 2015

L'arrêté du 1^{er} juillet 2015¹¹ publié au journal officiel de la République française instaure « le parcours Avenir » qui se substitue au parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel prévu par le code de l'éducation¹². Dans la définition qu'en donne l'arrêté, le parcours doit permettre à chaque élève de comprendre le monde économique et professionnel, de connaître la diversité des métiers et des formations, de développer son sens de l'engagement et de l'initiative et d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle. Les compétences et connaissances acquises au travers des activités proposées aux élèves doivent être prises en compte pour l'évaluation du socle

⁹ <https://www.strategie.gouv.fr/publications/metiers-2030>

¹⁰ Cf. annexe 1.

¹¹ Journal officiel de la République française n° 0155 du 7 juillet 2015.

¹² Article L. 331-7 du code de l'éducation.

commun de connaissances, de compétences et de culture. Ce parcours devait être mis en place de la classe de sixième à la classe de terminale.

La mise en œuvre du parcours Avenir n'a pas totalement suivi les instructions de l'arrêté du 1^{er} juillet 2015. Ainsi, dans la très grande majorité des collèges, ce n'est qu'à partir du cycle 4 et de la classe de quatrième que les équipes pédagogiques commencent le travail sur la découverte des métiers et l'orientation. Un paradoxe, alors que les trois autres parcours¹³ instaurés par la loi d'orientation de programmation pour la refondation de l'école du 8 juillet 2013 sont eux mis en place dès la classe de sixième.

Dans ce contexte, le président de la République a souhaité que la découverte des métiers soit plus précoce et initiée dès la classe de cinquième. Une expérimentation a été mise en place au cours de l'année scolaire 2022-2023¹⁴ et une généralisation à l'ensemble des collèges est conduite depuis la rentrée 2023. La note de service donnant instruction de la généralisation du dispositif est publiée le 25 mai 2023 au BO de l'éducation nationale¹⁵. Elle précise « *l'organisation de la découverte des métiers au collège de la classe de cinquième à la classe de troisième pour l'année scolaire 2023-2024* ».

Les équipes pédagogiques doivent développer chez les élèves la connaissance des métiers ainsi que les compétences à s'orienter. Pour cela, il s'agit d'appréhender la diversité des secteurs d'activités, des métiers associés, de leurs caractéristiques et des perspectives d'insertions ; de permettre aux élèves des immersions dans le monde professionnel et de renforcer les connaissances sur les parcours de formation. Les académies sont invitées à faciliter les liens avec les régions qui depuis la loi de septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » ont la compétence « d'information », avec le monde professionnel et avec les acteurs associatifs. Il est demandé que le projet d'établissement ait des liens explicites avec le parcours Avenir et qu'un « programme d'activités » soit élaboré par le chef d'établissement en lien avec la ou le psychologue de l'éducation nationale (Psy-EN) et les équipes pédagogiques. Il est également fait état des ressources pédagogiques de l'Onisep et des liens spécifiques qui peuvent être établis avec des acteurs de la formation (lycées, centres de formation en apprentissage, établissements d'enseignement supérieur, campus des métiers et des qualifications, écoles de production, etc.) ainsi que les bureaux des entreprises des lycées professionnels. À l'échelle du pilotage académique doivent être mobilisés des binômes constitués des conseillers des recteurs et des services des régions chargés de l'information sur l'orientation ; des inspecteurs d'académie-directeurs des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) et des inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation (IEN IO) au niveau départemental. À l'échelon infradépartemental, les comités locaux école - entreprise doivent être pleinement mobilisés.

Les chefs d'établissement et les équipes éducatives et pédagogiques, prioritairement les référents de la découverte des métiers et progressivement l'ensemble des professeurs principaux, sont accompagnés et formés. Les actions de formation sont proposées par les écoles académiques de la formation continue et/ou par les régions. Une mallette des professeurs principaux élaborée par l'Onisep propose des outils et ressources de référence pour la mise en œuvre au sein de la classe.

Les directeurs de CIO et les psychologues de l'éducation nationale « éducation, développement, conseil en orientation scolaire et professionnelle » participent par leur expertise et leurs compétences à l'accompagnement des équipes.

1.2. La découverte précoce des métiers, un atout à court et à long terme pour lutter contre les déterminismes sociaux et genrés de l'orientation

L'effet de l'origine sociale sur l'orientation et les niveaux de diplômes atteints est documenté par les sciences sociales depuis les années 1960¹⁶. De nombreuses études, essentiellement internationales, montrent que l'introduction de la découverte des métiers, tôt dans la scolarité, limite de façon significative l'impact de l'origine sociale et du genre sur les parcours scolaires des élèves et les métiers qu'ils exercent à l'âge adulte.

¹³ Quatre parcours sont instaurés par la loi d'orientation de programmation pour la refondation de l'école du 8 juillet 2013 : le parcours avenir, le parcours artistique et culturel, le parcours santé et le parcours d'éducation citoyenne.

¹⁴ 642 collèges volontaires ont participé à l'expérimentation en 2022-2023.

¹⁵ Note de service du 23 mai 2023.

¹⁶ Bourdieu & Passeron, 1964 et 1970 ; Baudelot & Establet, 1971 et 1975.

1.2.1. La découverte des métiers, un moyen de limiter l'impact de l'origine sociale dans les choix d'orientation

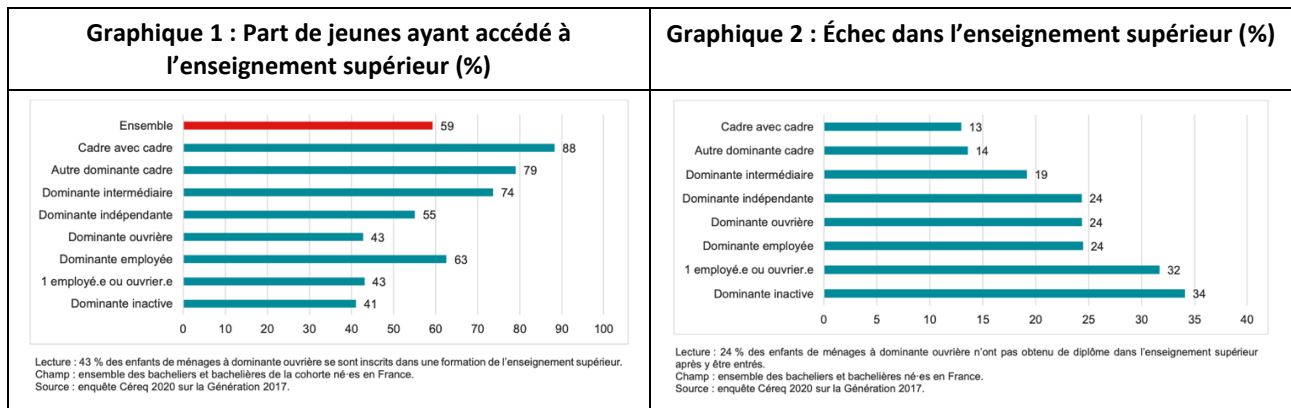
Le centre d'études et de recherches sur les qualifications (CÉREQ) a produit une étude récente pour évaluer les effets de l'origine sociale sur les parcours scolaires, sur les débuts du parcours professionnel, la qualité des emplois, la mobilité en début de vie active et l'accès aux formations en alternance. Elle se fonde sur des questionnaires soumis à 25 000 jeunes sortis du système scolaire en 2016-2017¹⁷. Cette étude confirme ce que l'on constate depuis les années 1960 sur l'effet de l'origine sociale sur les parcours scolaires et les niveaux de diplômes atteints¹⁸. Comme le montrent les tableaux 1 et 2, il s'exerce une ségrégation sociale au palier d'orientation de la classe de troisième entre le lycée professionnel et le lycée général et technologique. Le Tableau 2 montre de plus que la part des jeunes ayant obtenu une orientation non conforme à leur premier vœu est elle aussi corrélée à l'origine sociale des collégiens.

Tableau 1 - Classe suivie après la classe de troisième (%)					Tableau 2 - Opinion des élèves sur leur orientation après la classe de troisième (%)		
	Seconde générale ou technologique	Seconde professionnelle	1 ^{re} année de CAP	Autre		Part de jeunes ayant connu une orientation non conforme à leur premier vœu	Dont part de ceux qui auraient souhaité une seconde générale ou techno
Cadre avec cadre	84	12	4	-	Cadre avec cadre	10	ns
Autre dominante cadre	74	17	7	2	Autre dominante cadre	11	ns
Dominante intermédiaire	70	21	8	1	Dominante intermédiaire	15	37
Dominante employée	61	26	11	2	Dominante employée	17	34
Dominante indépendante	49	34	16	1	Dominante indépendante	19	43
Dominante ouvrière	40	38	20	2	Dominante ouvrière	21	26
Monoactifs d'un-e empl. ou ouv.	44	35	19	2	Monoactifs d'un-e employé ou ouvrier-e	23	31
Dominante inactive	42	36	18	4	Dominante inactive	26	31
Ensemble	54	30	14	2	Ensemble	19	33

Lecture : 40 % des enfants de ménages à dominante ouvrière et ayant un niveau d'études inférieur ou égal à bac+3 ont suivi une seconde générale ou technologique après leur classe de troisième.
Champ : jeunes nés en France, ayant un niveau d'études inférieur ou égal à bac+3.
Source : enquête Céreq 2020 sur la Génération 2017.

Lecture : 26 % des enfants de ménages à dominante inactive et ayant un niveau d'études inférieur ou égal à bac+3 ont connu une orientation non conforme à leur premier vœu. Parmi eux, et pour ceux ayant suivi une formation professionnelle, 31 % auraient préféré accéder à une seconde générale ou technologique.
Champ : jeunes nés en France, ayant un niveau d'études inférieur ou égal à bac+3.
Source : enquête Céreq 2020 sur la Génération 2017.

L'étude montre par ailleurs le lien entre l'origine sociale des élèves et leurs parcours de formation au lycée et dans le supérieur. Les élèves issus des milieux sociaux les plus fragiles ayant moins de chance que les autres d'accéder à des études supérieures et d'y réussir (graphiques 1 et 2).

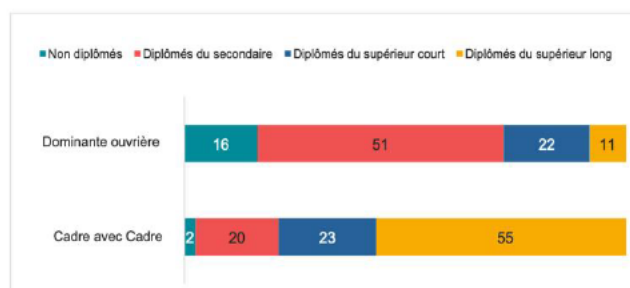


Les niveaux de qualification atteints à la fin des études pour la génération 2017 confirment ces constats puisqu'ils découlent à la fois de l'orientation et de la réussite des parcours comme le montre le graphique 3 ci-dessous.

¹⁷ Gaëlle Dabet, Dominique Épiphané, Elsa Personnaz. (2023). Parcours scolaires et insertion professionnelle : l'implacable effet de l'origine sociale. CÉREQ.

¹⁸ Dubet. (2016). Blanchard & Cayouette-Remblière.

Graphique 3 : Plus haut niveau de diplôme des enfants de cadres et d'ouvriers (%)



Lecture : 51 % des enfants de ménages à dominante ouvrière sont titulaires au maximum d'un diplôme du secondaire.
 Champ : jeunes nés en France.
 Source : enquête Céreq 2020 sur la Génération 2017.

Des recherches menées en France¹⁹ et dans d'autres pays^{20 21} montrent que si les élèves investissent tôt des activités en lien avec la découverte des métiers (jeux autour des métiers, rencontre avec des professionnels, visites d'entreprises, etc.) alors l'ambition scolaire est meilleure et beaucoup moins impactée par l'origine sociale.

1.2.2. La découverte des métiers, un moyen de limiter l'impact du genre dans les choix d'orientation

Les parcours des filles et des garçons présentent des spécificités connues qui tendent à s'estomper²². Toutefois, certains des parcours de formation demeurent encore fortement genrés et ils concernent aussi bien les filles qui s'orientent par exemple encore peu vers des métiers de l'industrie que pour les garçons qui sont peu enclins à embrasser des carrières dans les métiers de l'accompagnement des personnes, du soin ou de la santé par exemple.

En 2018, en France, 43 % des filles et 40 % des garçons font porter leur choix sur dix métiers seulement avec une orientation très genrée, les filles privilégiant des métiers tournés vers les autres ou artistiques et les garçons des métiers plus techniques, scientifiques ou liés aux forces de l'ordre. Bien que cette répartition soit plus étendue que dans d'autres pays de l'OCDE, elle n'en demeure pas moins limitée.

Tableau 1 : Souhaits de devenir professionnels les plus populaires en France. PISA 2018

Rang des souhaits	Filles	%	Rang des souhaits	Garçons	%
1	Médecins	9,8	1	Métiers des technologies de la communication et de l'informatique	6,4
2	Enseignants	5,5	2	Métiers en sciences et ingénierie	5,7
3	Métiers du soin	5,3	3	Métiers du sport	5,3
4	Avocats	5,1	4	Enseignants	3,8
5	Vétérinaires	3,3	5	Médecins	3,7
6	Designers	3,1	6	Architectes	3,3
7	Psychologues	3	7	Ingénieurs	3,3
8	Écrivains	2,8	8	Officiers de police	3,1

¹⁹ Comment améliorer les chances d'accès aux études supérieures des jeunes issus des milieux populaires ? Jules Donzelot EHESS. CNESCO et Les politiques publiques d'équité d'accès à l'enseignement supérieur en France et en Angleterre - Une étude comparative. Thèse Jules Donzelot.

²⁰ *The WE3 Continuum and Activities* de D J Turner Consulting and Toi EDA, the Eastern Bay of Plenty Economic Development Agency, New Zealand.

²¹ https://www.oecd-ilibrary.org/education/working-it-out_51c9d18d-en

²² DEPP (2023). Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur, Paris.

9	Architectes	2,7	9	Mécaniciens et réparateurs de véhicules à moteur	2,9
10	Métiers de l'enfance	2,5	10	Officiers des forces armées	2,7
Total		43	Total		40,3

Les études scientifiques menées en France sont peu fréquentes. Toutefois, une étude robuste publiée en 2023 et impliquant près de 20 000 élèves a été réalisée pour analyser l'impact de l'intervention de femmes exerçant des métiers scientifiques sur l'orientation des jeunes filles. L'étude²³ a été conduite dans les académies de Créteil, Paris et Versailles en collaboration avec la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). Cette étude se place « *dans le contexte des pays de l'OCDE où il est constaté que le nombre de femmes qui s'orientent vers des métiers scientifiques de l'ingénierie stagne. Ce constat exacerbe les inégalités de sexe sur le marché du travail et est une source d'inquiétude accrue face à la pénurie de travailleurs dans le domaine des sciences, de la technologie et des mathématiques (STEM) dans les économies avancées* ».¹⁷

Les chercheurs constatent que les interventions auprès des élèves permettent « *de dissiper les croyances des élèves* », de les « *sensibiliser à la sous-représentation des femmes dans les sciences* » et à les amener à revoir leurs a priori sur l'affirmation que « *les femmes qui n'aimeraient pas les sciences et qui seraient discriminées dans ces voies professionnelles* ».

Les chercheurs montrent que ces interventions, qui ont été menées en 2018 dans des classes de premières et de terminale de lycée général, ont un impact significativement déterminant en augmentant la probabilité pour des filles de s'inscrire dans des filières de formation les conduisant vers des carrières scientifiques et technologiques. Cette étude rejoint les conclusions d'autres publications françaises et internationales.^{16 17 18} Ces stéréotypes de genre sont installés chez les élèves dès l'école primaire, les pays anglo-saxons mettent en œuvre des actions pour les combattre dès ce jeune âge.

1.2.3. La découverte des métiers un moyen pour renforcer l'égalité des chances dans les processus d'orientation en informant et impliquant les parents

Une étude du CÉREQ publiée en 2023²⁴ et qui se base sur des données de la génération 2017 montre à la fois que c'est le manque d'informations des collégiens, mais également « *les pressions exercées par des acteurs du système éducatif* » qui sont pour partie responsables des biais de l'orientation. Les familles en situation sociale fragile acceptant à la fois plus facilement des propositions d'orientation vers des parcours de formation courts après la classe de troisième que d'autres et se trouvant « *rassurées* » sur des parcours de formation qui amènent tôt à des rémunérations. De plus à notes égales et vœux d'orientation identiques, les conseils de classe donnent des avis différents en fonction de l'origine socio-économique des élèves, ce qui renforce les biais décrits ci-dessus.²⁵

Lors des visites en collèges, les enseignants et les équipes de direction pointent l'importance d'associer tôt dans la construction du parcours d'orientation les familles. À la fois pour que des parents puissent témoigner de leurs activités professionnelles, mais également pour qu'ils connaissent, comme leurs enfants, le tissu économique de leurs régions, les domaines professionnels porteurs, les différentes voies de formation et la diversité des parcours de formation. Nombre d'équipes pédagogiques et d'élèves ont témoigné auprès de la mission des désaccords, voire de points de blocage qui se font jour au moment où les familles découvrent le projet de leur enfant et s'y opposent pour des raisons qui peuvent être en lien avec l'éloignement du lieu de formation, la méconnaissance du secteur professionnel souhaité ou la durée des études par exemple.

Il en découle un point d'attention vers les familles ou les responsables légaux des élèves qui doivent, comme leurs enfants, pouvoir bénéficier d'informations sur les métiers.

²³ Thomas Breda, Julien Grenet, Marion Monnet and Clementine Van Effenterre. *How effective are female role models in steering girls towards STEM? Evidence from french high schools. The economic journal.* 23 février 2023.

²⁴ Thomas Couppié, Arthur Sawadogo. (2023). Débuter un bac pro : pour quels diplômes et quelle insertion. CÉREQ.

²⁵ P. Bressoux, L. Lima et L. Rossignol, (2018). L'orientation en fin de 3^e : déterminants individuels et contextuels. Paris CNESCO.

Au Royaume-Uni, le programme « *Aimhinger* » a été mis en place dès 2004 pour accompagner le plus largement possible les élèves et leurs familles vers des études supérieures ambitieuses et ainsi soutenir l'égalité des chances. Ce programme, s'il a connu des évolutions, voit encore ses principales mesures perdurer. Parmi elles, celles qui concernent l'information des parents sont à retenir, car elles ont permis des évolutions importantes. Ainsi les parents sont amenés le plus tôt et le plus souvent possible à rencontrer le monde de l'enseignement supérieur et celui de l'emploi. Dès l'école primaire, les parents bénéficient d'un soutien et d'informations susceptibles de les aider à guider leur enfant, à intégrer l'idée que des études supérieures sont envisageables et ont du sens. Par ailleurs, de « tiers lieux » sont en place où les familles peuvent se rendre pour échanger sur l'orientation, les métiers et les parcours de formation. Il peut s'agir de maisons de quartier, de lieux associatifs, de « café des parents » où des universitaires et des étudiants parlent des filières d'études, décrivent la vie sur les campus, les activités extra-académiques, les associations et autres supports d'intégration sociale à des parents souvent non diplômés.

Ce programme a permis de modifier significativement l'ambition des parents des milieux sociaux les plus fragiles pour leurs enfants²⁶. Un site gouvernemental²⁷ permet de conseiller les parents dans l'accompagnement de leurs enfants que ce soit sur les postures d'écoute et d'attention à avoir, de dialogue et d'accompagnement sans préjugés. Ce site permet également une sensibilisation aux métiers en tension et d'avenir. L'Australie a la même politique avec un soutien des parents au travers de sites internet dédiés²⁸.

Lors des visites, la mission a rencontré des équipes éducatives qui mettent en place des « cafés des parents » ou des moments conviviaux pour aborder ces sujets qui peuvent être anxiogènes pour des familles éloignées de l'école. Les taux de participations à ces moments d'échanges montrent l'efficacité de ces stratégies, là où elles existent, c'est-à-dire plutôt dans les réseaux d'éducation prioritaire, alors que la problématique existe dans tous les collèges.

Recommandation n° 1 : Informer les parents des actions conduites aux différentes étapes de la découverte des métiers et de la construction progressive du projet d'orientation de leur enfant. Les impliquer en organisant des temps d'échanges et d'explicitation à la fois sur les actions conduites et sur leur rôle dans la construction de ce processus.

1.2.4. La découverte des métiers : un processus qui doit être engagé tôt dans le parcours des élèves pour réussir à lever les inhibitions

Dans son Plan d'action actualisé pour les jeunes²⁹, l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE) recommande de mettre en place « à un stade précoce » des « services efficaces d'orientation » pour sensibiliser les élèves aux parcours de formation et aux professions.

Il existe peu d'études en France pour établir un lien entre des sensibilisations précoces au monde professionnel et les liens avec les parcours scolaires des élèves. La recherche dans les pays anglo-saxons est plus fournie dans ces domaines. Ainsi le programme britannique « *Pathfinder* »³⁰ qui a pour objectif de travailler avec de jeunes enfants de 10 et 11 ans sur la découverte des métiers a été analysé par des chercheurs. Ils montrent que les enfants comprennent mieux la nature des métiers et les parcours qui y mènent, qu'ils ont davantage d'ambition et sont plus motivés pour leurs études. Les élèves ont moins de réflexes stéréotypés vis-à-vis des métiers. Les élèves développent une meilleure confiance en eux et sont moins stressés lors du passage de l'école primaire au collège. Les conclusions de cette étude ont conduit

²⁶ Comment améliorer les chances d'accès aux études supérieures des jeunes issus des milieux populaires ? Jules Donzelot EHESS. CNESCO et Les politiques publiques d'équité d'accès à l'enseignement supérieur en France et en Angleterre - Une étude comparative. Thèse Jules Donzelot.

²⁷ <https://www.nidirect.gov.uk/articles/helping-young-people-career-choices>

²⁸ <https://myfuture.edu.au/>

²⁹ OCDE, réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres, 31 mai et 1^{er} juin 2021.

³⁰ *UK 2010 career education in primary school*, ce programme soutien collectivités locales avec une grande liberté, mais une méthodologie commune imposée :

- Identifier les besoins spécifiques de leurs élèves en matière d'apprentissage lié à la carrière ;
- Auditer le programme d'études existant pour voir où cet apprentissage était déjà soutenu ;
- Concevoir, planifier et dispenser un programme d'apprentissage lié à la carrière basé sur l'analyse des besoins de l'apprenant et l'audit du programme d'études.

l’Australie et la Nouvelle-Zélande³¹ à introduire très tôt la question de la découverte des métiers dans les parcours scolaires.

Ces études montrent que les élèves exposés tôt à la découverte des métiers, sous des formes essentiellement ludiques (organisation d’un carnaval des métiers, jeux pour découvrir le métier d’une personne invitée par la classe, association de métiers à des personnes pour traiter de la question genrée, etc.) ont des parcours scolaires plus performants, exercent des métiers où ils se déclarent plus heureux, sont plus mobiles professionnellement et ont des revenus plus élevés en moyenne que les élèves qui n’ont pas bénéficié de ces approches tôt dans leur scolarité.

Les chercheurs que la mission a rencontrés estiment tous qu’il faut initier la découverte des métiers avant la classe de cinquième. Les déterminismes sociaux et genrés sont déjà installés chez des enfants de 12 ans et il est alors très difficile de lutter contre des inhibitions déjà fortement installées. Tous préconisent une approche à un plus jeune âge, à l’école primaire, sous des formes ludiques intégrées à un travail scolaire. Les échanges avec des professionnels comme des visites en entreprises donnant les résultats les plus probants.

C’est dans cette dynamique que le ministère de l’agriculture et de la souveraineté alimentaire met en place une stratégie pour soutenir le renouvellement des générations en agriculture³². Les élèves devront, en classe de CM1 ou de CM2, avoir des contacts avec des professionnels de l’agriculture avec une visite dans des exploitations qui seront agréées.

Les associations auditionnées par la mission ainsi que certains opérateurs de compétences (OPCO), branches professionnelles et entreprises sensibilisent les élèves dès l’école primaire. Les équipes pédagogiques rencontrées par la mission et qui accueillent des élèves qui ont bénéficié d’une découverte des métiers à l’école primaire rejoignent les analyses décrites précédemment.

Recommandation n° 1 (complément) : Généraliser dès le début du cycle 3 la découverte des métiers et y encourager les approches ludiques.

1.3. Un domaine de recherche qui mérite d’être encore renforcé en France

La mission a peiné à trouver des équipes de recherche françaises qui travaillent sur les impacts à court et à long terme de la découverte des métiers sur la scolarité des élèves, leurs parcours de formation et leur insertion professionnelle alors que dans les pays anglo-saxons ces études existent. Il n’est pas certain que les études menées dans d’autres pays, avec d’autres organisations des systèmes éducatifs, aient les mêmes effets en France.

L’Onisep s’est entouré d’une équipe de chercheurs pour accompagner la mise en place la plateforme « Avenir ». Cette équipe pluridisciplinaire composée de chercheurs en psychologie, en sociologie et en économie a aussi pour objectif de travailler sur les indicateurs de suivis qui permettront de mesurer l’impact auprès des élèves. Les données qui seront recueillies sur les élèves et qui permettront de relier leurs activités (dont celles en lien avec la découverte des métiers), la construction de leur orientation et leurs orientations effectives pourront être mises à disposition de chercheurs pour analyser les effets réels de la politique d’orientation mise en œuvre.

Le centre d’études et de recherches sur les qualifications (CÉREQ) comme la direction de l’évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) disposent aujourd’hui de données qui ne sont que peu exploitées pour corrélérer les actions conduites par les équipes pédagogiques et leurs effets aux différentes échelles de temps sur les parcours des élèves et leur insertion professionnelle.

L’enquête PISA prélève des données, mais elles ne sont pas exploitées en France comme les résultats des recherches internationales.

Recommandation n° 2 : Documenter les connaissances scientifiques sur les liens entre la découverte des métiers et les parcours des élèves en France :

³¹ *The WE3 continuum and activities Scaffolding vocational education and successful youth transitions through work exposure, work exploration and work experience.* Dave Turner. 2020. OCDE.

³² PACTE pour le renouvellement des générations en agriculture : <https://agriculture.gouv.fr/telecharger/140621>

- Missionner la DEPP et le CÉREQ pour conduire des études sur les liens entre la découverte des métiers et les parcours des élèves à court et long terme. Exploiter les données des enquêtes PISA en lien avec ce sujet pour que la France dispose de repères vis-à-vis d'autres pays de l'OCDE ainsi que les futures données qui seront recueillies avec la nouvelle plateforme « Avenir » de l'Onisep.
- Soutenir des travaux de recherches en proposant des financements de thèses pour évaluer les impacts des dispositifs mis en œuvre sur les apprentissages des élèves dans le domaine de la découverte des métiers.

2. Les mises en œuvre auprès des élèves : des approches diversifiées qui rejoignent les pratiques identifiées comme vertueuses par les résultats de recherches essentiellement internationales

Dans ses démarches d'investigation, la mission a rencontré les acteurs concernés d'une vingtaine de collèges dans cinq régions différentes. Ces collèges ont été choisis pour leur investissement reconnu dans la découverte des métiers des élèves, en couvrant des types d'établissements différents. Il s'est agi de collèges de centre-ville, comme de collèges ruraux, de taille importante (plus de 800 élèves), moyenne (d'environ 500 élèves) et faible (de moins de 300 élèves), de collèges appartenant au réseau public (quinze) ou privé sous contrat (quatre). De même, certains collèges disposaient de sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et/ou d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS). Au regard du niveau faible d'investigation des chercheurs dans les écoles et collèges de notre pays, la mission a voulu se fonder sur les analyses des équipes de direction, des référents « découverte des métiers » et des équipes pédagogiques des collèges en les confrontant systématiquement aux témoignages directs des collégiens. Les élèves, les professeurs ou les autres personnels et personnes, dont des parents d'élèves ou responsables légaux, rencontrés au sein des collèges sont unanimes pour dire que la découverte des métiers doit être envisagée très tôt dans le parcours au collège et être progressive afin de bien préparer une orientation personnalisée vers les diverses formes et voies de formation.

2.1. Des approches qui doivent être progressives et raisonnées

Les témoignages des élèves de fin de cycle 4 montrent que les découvertes des métiers qui ont davantage marqué leur parcours sont celles qui sont le plus incarnées ou ancrées dans une réalité. Les élèves sont capables de les situer dans le temps et dans l'espace et parfois d'en donner la finalité, le sens pour eux. Cependant, ces constats ont surtout été faits dans les collèges qui ont su mettre en place une programmation, une progressivité dans les actions destinées aux élèves selon leur classe et donc leur maturité. Bien sûr, les élèves n'ont pas conscience de cette progressivité et cohérence dans les actions vécues, mais dans les cas rencontrés les plus significatifs, cette prise de conscience était partagée entre l'équipe pédagogique et l'équipe de direction. Dans les collèges les plus vertueux en la matière, la programmation matérialisée par un plan, une fresque chronologique ou un simple tableau, était partagée entre les acteurs et était donc réaliste quant à sa faisabilité. Dans les cas observés d'un programme de découverte des métiers ou plus globalement d'un programme d'orientation, quel que soit le nom qu'on lui donne (programme pluriannuel d'orientation, programme d'orientation, fresque chronologique), l'important est qu'il engage tous les acteurs, notamment les parents et responsables légaux, ce qui est très exceptionnel. Dans les académies visitées, deux d'entre elles avaient institué pour tous les établissements scolaires un plan pluriannuel d'orientation (ou PPO). Malgré un pilotage très volontariste des autorités académiques, force est de constater que tous les collèges ne disposent pas de PPO. Dans une des académies, il apparaît que près de 40 % des collèges déclarent ne pas encore avoir de PPO et de plus certaines équipes pédagogiques n'ont pas connaissance du PPO de leur collège.

La cohérence des programmations dépend de la progressivité de l'ensemble des actions menées et des objectifs assignés à chaque action dans le parcours des élèves. Certains collèges, selon la programmation, assignent des thématiques partagées avec les enseignants, comme la lutte contre les stéréotypes notamment de genre, les déterminismes sociaux ou le développement de la mobilité des élèves. Cette cohérence est très relative à l'environnement général des établissements, mais pour autant indispensable pour inscrire la découverte des métiers dans le parcours scolaire des collégiens. Certains collèges informent régulièrement les parents et responsables légaux via les environnements numériques de travail (ENT) sur le programme

annuel ou pluriannuel, les actions menées et leur bilan, ainsi que les élèves en début d'année quant au programme et aux actions qui vont les concerner, ainsi que la communauté éducative via l'ENT et/ou un journal interne.

Recommandation n° 6 : Élaborer un programme pluriannuel qui présente l'organisation du parcours avenir du collège et indique les points concernant la découverte des métiers. Le diffuser auprès de tous les acteurs concernés : site web du collège et/ou ENT.

2.1.1. Les métiers : exposition, exploration, expérience ou expérimentation

Pour mener à bien la progressivité dans le parcours d'orientation des élèves, les équipes rencontrées par la mission ont insisté sur un préalable indispensable avant toute mise en expérience des élèves avec des métiers. Il s'agit de la « découverte de soi » pouvant être couplée avec le développement des compétences psychosociales des élèves. Certains collèges ont pris le parti de développer cette dimension dans le parcours de découverte des métiers, dès la classe de sixième, d'autres, plus nombreux, commencent à travailler cet aspect en cinquième. Dans ces cas, les professeurs principaux travaillent avec les élèves sur la connaissance de soi souvent en termes de forces (qualités) et faiblesses, ou en termes de capacités ou compétences. Dans les quelques témoignages faits à la mission, la mise en activité des élèves sur cette « découverte de soi » est assez complexe pour les professeurs principaux de 6^e et 5^e. Ainsi donc, ils sont parfois aidés par les psychologues de l'éducation nationale (Psy-EN), ou par des outils fournis par l'Onisep, par exemple sur la plateforme associée Folios les élèves d'un collège sont systématiquement invités à compléter les fichiers « qui suis-je » et « les centres d'intérêt des métiers » dans leur parcours. C'est également le cas avec d'autres applications ou plateformes dont l'offre ne manque pas pour qui sait chercher^{33 34}. Au-delà de la connaissance de soi, un autre préalable souvent évoqué est la problématique de la mobilité des élèves. Pour y répondre, certaines équipes proposent des sorties « découvertes » dès la classe de cinquième avec une double intention, celle de la découverte des métiers (souvent liés à la mobilité) et celle de mettre les élèves en situation de déplacements avec les transports en commun.

La connaissance de soi est souvent intégrée directement à la découverte des métiers, en référant à ses propres centres d'intérêt, à ses qualités, à ses compétences dans les restitutions faites par les élèves sur un ou des métiers. La pratique pédagogique des fiches métiers à compléter par les élèves est très courante. Dans plusieurs des collèges visités, dès la classe de cinquième, est mis en place un travail de découverte des métiers sous la forme de fiches à compléter avec une interview d'un professionnel choisi par l'élève dans son environnement de proximité. Ce travail mené par les professeurs principaux est l'occasion pour eux d'interroger les centres d'intérêt ou compétences des élèves, mais également d'aborder les différents champs professionnels de par la diversité des métiers ciblés par les élèves. Cette ouverture est encore plus marquée quand il y a en parallèle des événements du type les « midis de l'orientation » ou des « forums des métiers » avec des rencontres de professionnels.

Les professeurs rencontrés par la mission qui appartiennent à des équipes volontaires et qui sont particulièrement bien investis ont la volonté d'ouvrir tous les possibles aux élèves, parfois même « d'ouvrir leurs rêves ». Leur démarche est donc de proposer une diversité d'approches et de métiers, en restant attachés à des besoins disciplinaires ou à leurs propres compétences et appétences, comme l'écrit et l'oral si on prend le cas emblématique du français. Ils ont souvent insisté auprès de la mission pour dire l'importance de faire découvrir les champs professionnels ou secteurs d'activité aux élèves avant d'aborder les métiers en particulier. En réalité, la mission a constaté que les champs professionnels sont souvent traités à l'occasion de la découverte des métiers, ainsi que les organisations dans lesquelles ces métiers sont déployés. Les élèves ont également insisté auprès de la mission sur leur découverte des secteurs d'activité et des entreprises à travers les métiers étudiés et surtout les immersions dans des organisations avec des professionnels.

La découverte des métiers nécessite donc une démarche d'apprentissage faisant appel des expériences diversifiées auprès des élèves dans leur parcours au collège. Il s'agit à la fois d'impliquer les élèves dans l'exposition et l'exploration d'un champ ouvert de nouvelles connaissances, à travers un ensemble d'actions et d'expériences permettant de construire les compétences à s'orienter.

³³ <https://www.onisep.fr/media/multimedia/quiz-de-positionnement/quiz-quels-metiers-pour-moi>

³⁴ <https://www.jobirl.com/pro/s-informer-pro/test-d-orientation-metiers-jobirl>

Les équipes investies dans la découverte des métiers ont également conscience que parler aux élèves des parcours de formation et des voies de formation prend davantage de sens et de perspectives pour les élèves quand ils ont pu découvrir les métiers associés, mais également leur appétence ou capacité à s'y projeter. C'est plus efficace quand les équipes ont la volonté de développer très pragmatiquement les compétences à s'orienter des élèves. Dans un des collèges, la mission a rencontré un référent « découverte des métiers » professeur d'histoire et géographie qui a aménagé le référentiel des compétences du lycée pour son collège. Ce qui a été assez facile selon lui. Sans avoir réussi à impliquer tous ses collègues, il est parvenu à en faire un usage raisonné au service de la progression des élèves dans leur parcours d'orientation. La mission est favorable au développement d'un référentiel de compétences à s'orienter spécifique au collège, mais s'interroge quant aux usages potentiels de celui-ci. En effet, en dehors de ce professeur convaincu et proactif sur le référentiel du lycée qu'il a su retravailler pour le mettre en application avec ses élèves, les autres professeurs ont montré beaucoup de perplexité quant à l'investissement supplémentaire nécessaire et plus globalement à l'approche par les compétences (à s'orienter). C'est un outil qui devra être accompagné au plus près des usagers. Il est sûrement une réponse pour ceux des professeurs qui sont sensibles au développement des compétences psychosociales (CPS) des élèves. Les professeurs n'ont pas spontanément évoqué les compétences psychosociales et tant que telles, mais la communication, la confiance, les comportements, l'apprentissage en groupe, les recherches d'information de la part des élèves. Il est souhaitable ici d'éviter à chercher à cumuler différents objectifs, mais au contraire de privilégier une approche intégrée qui permet à la fois de travailler sur la découverte des métiers tout en développant d'autres compétences dont les CPS.

Sans chercher l'exhaustivité, la mission a répertorié les actions les plus courantes développées dans le cadre de la découverte des métiers au collège répondant par l'expérience ou l'expérimentation à l'exposition et l'exploration des métiers dans leur diversité et s'intégrant au parcours d'orientation des collégiens. Elles seront reprises de manière plus analytique dans le point 2.3. :

- les fiches métiers à compléter par les élèves : ce peut être au début du parcours (en 6^e ou en 5^e) comme un exercice individuel et ensuite partagé avec la classe sur un métier choisi par chaque élève, mais ce peut être aussi à chaque occasion lors des diverses rencontres avec des professionnels. Dans certains collèges, il y a la volonté de compléter sur le cycle 4, un certain nombre de fiches ;
- les « midis de ... », ou « la journée de ... », « ... de l'orientation », « ... des métiers », « ... de l'entreprise. » etc. : dans beaucoup de collèges et particulièrement les collèges ruraux avec un nombre conséquent d'élèves en demi-pension, la plage méridienne est utilisée en partie pour la découverte des métiers en faisant venir des professionnels qui témoignent auprès des élèves volontaires, avec souvent l'obligation pour chaque élève selon le niveau de compléter entre 2 et 4 fiches métiers suite à ces rencontres ;
- les bureaux de documentation et d'information (BDI) : c'est un endroit qui peut être le centre de documentation et d'information, mis à disposition des élèves sur des plages horaires précises avec des personnes qui peuvent leur apporter des informations sur les métiers et l'orientation. Dans les collèges privés sous contrat, les BDI font appel à des parents d'élèves, mais également aux professeurs dont souvent le professeur documentaliste ;
- le référent ou coordinateur « découverte des métiers » : ce référent tend à se généraliser, mais il existait parfois depuis longtemps notamment dans une académie où il avait été généralisé dans tous les collèges publics. Dans certains collèges du réseau privé, c'est le coordinateur de niveau qui a cette mission de référent sur la découverte des métiers ;
- les forums des métiers : ils peuvent être organisés au sein du collège ou à l'extérieur soit uniquement pour le collège ou avec d'autres établissements ;
- les autres évènements : par exemple, la semaine ou la journée de tel secteur d'activité ou profession, ou tout autre moment en lien avec des professionnels comme un événement culturel où les métiers de la scène et du spectacle font l'objet d'un travail spécifique avec les élèves concernés ;
- les intervenants extérieurs : ils sont nombreux et très divers, il peut s'agir d'associations offrant des prestations pédagogiques répondant à des préoccupations précises sur les métiers ou

l'orientation, des professionnels mandatés par des organisations professionnelles ou des professionnels en leur nom propre, des personnels des centres de formation (lycées, centres de formation d'apprentis, maisons familiales et rurales, etc.), des personnels spécialisés dans l'information sur les métiers (direction des CIO, personnels des régions, etc.) ;

- les immersions en centres de formation, en entreprises ou en stages : les immersions peuvent aussi être de diverses natures, comme les classes dites déportées (en entreprise), les visites de sites professionnels ou d'entreprises, les immersions en lycées, en CFA, et tous les stages en milieu professionnel.

Les professeurs particulièrement investis savent le temps nécessaire pour mener à bien les diverses actions envisagées dans la programmation. Pour faire progresser les élèves, ils sont persuadés qu'il faut les préparer en amont de chaque action et en faire *a minima* un bilan avec eux en aval, idéalement dans une approche pédagogique de projet. De même, dans plusieurs collèges, la stratégie est de penser la découverte des métiers dans chacun des projets menés, souvent ceux concernant les autres parcours éducatifs accompagnés au collège (artistique et culturel, santé, citoyen), et bien d'autres projets correspondant à l'environnement ou l'actualité de l'établissement.

La mission a pu également observer des expérimentations spécifiques répondant à des objectifs d'orientation des élèves avec la découverte des métiers. Certains collèges ont ainsi expérimenté la banalisation de plages horaires dédiées dans les emplois du temps des élèves, ou la banalisation d'une demi-journée à la quinzaine dédiée à la découverte des métiers et à l'orientation. Ces expérimentations seront reprises dans le point 2.2.1.

D'autres collèges ont développé des options spécifiques. Ainsi, deux des collèges auditionnés ont développé un parcours spécifique destiné aux élèves qui auraient pu s'orienter soit vers une troisième préparation métier ou vers une quatrième ou troisième du réseau agricole en « maison familiale rurale » ou lycée agricole. Ces expérimentations ont été menées sur des moyens propres, dans un cas pour éviter une sortie précoce des élèves les plus en difficulté, dans un autre pour sécuriser leur parcours au sein du collège, le nombre de places en préparation métier étant très faible au regard du nombre potentiel d'élèves concernés. Ces deux expérimentations sécurisent le parcours de ses élèves au sein du collège en les accompagnant de manière spécifique (avec davantage de périodes en immersion par exemple), et aident manifestement (c'est ce que les élèves ont montré à la mission) les élèves à mieux se projeter dans leur parcours post-troisième. La question des élèves en difficulté scolaire, dès la classe de 5^e, voire de 4^e, est revenue très souvent dans l'accompagnement des élèves dans le parcours de la découverte des métiers avec les professeurs. Même quand il n'y a pas ce type d'expérimentation avec une partie des élèves accompagnés très spécifiquement, les professeurs attendent une prise en charge spécifique qu'ils ont du mal à qualifier, mais qui revient surtout à plus de temps d'immersion en centres de formation post-troisième et en milieu professionnel. Ici apparaît la nécessité de transformer cette difficulté scolaire par une orientation qui mène à la réussite.

En réalité, très peu des collèges rencontrés ont une démarche de découverte des métiers complètement intégrée, c'est-à-dire coordonnée entre ce qui se passe en dehors de la classe et au sein de celle-ci dans les enseignements des disciplines. Un seul collège a déclaré avoir une stratégie délibérée en la matière, mais en précisant que toutes les disciplines n'étaient pas parvenues au même niveau, quand pour certaines rien n'a encore été fait.

2.1.2. L'évaluation n'est pas pensée pédagogiquement

Spontanément, aucun des 71 professeurs auditionnés par la mission n'a évoqué l'évaluation des élèves dans le cadre de la découverte des métiers ou du parcours « Avenir », même les quelques professeurs sensibles au développement des compétences à s'orienter. Cette construction des compétences avec et par les élèves permet cependant de détecter les forces et faiblesses scolaires de ceux les plus en difficulté, et donc de construire progressivement leur parcours de découverte des métiers et/ou d'orientation selon le degré d'acquisition sur la temporalité longue du collège. Le code de l'éducation³⁵ prévoit bien que « *l'évaluation des acquis de l'élève, menée en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture pour le collège, est réalisée par les enseignants. Elle a pour fonction d'aider l'élève à progresser et de rendre*

³⁵ Article D. 331-49 du code de l'éducation, art. 4 du décret n° 2021-954 du 19 juillet 2021.

compte de ses acquis. Les élèves ainsi que les parents ou le responsable légal sont informés des objectifs, des modalités et des résultats de cette évaluation ». Pour les enseignants, mais aussi pour les équipes de direction, l'évaluation concernant l'orientation et la découverte des métiers n'est pas pensée, comme si ce « programme » ne concernait pas l'action pédagogique des enseignants. Il est vrai, et cela est confirmé par les enseignants, que cette démarche est complexe, car elle mobilise des temps différents en classe et hors de la classe, dans des disciplines différentes, au sein du collège, mais également à l'extérieur de ses murs, voire au sein du domicile des élèves (parents ou responsable légal). La mission fait le constat que cette évaluation indispensable doit être partagée pour pouvoir être envisagée par les équipes. Elle est aussi de la responsabilité du pilotage des collèges.

Recommandation n° 5 : Accompagner le nouveau référentiel des compétences à s'orienter au collège dans sa mise en œuvre, veillez à développer des démarches intégrées qui incluent toutes les compétences utiles (dont les CPS), les dimensions d'évaluation et de progressivité des apprentissages.

2.2. La mise en œuvre effective de la découverte des métiers

La mission a conscience que son périmètre d'investigation puisse créer un biais d'analyse qu'il faut relativiser par la temporalité de la mise en œuvre de la découverte des métiers au collège et sa complexité évoquée précédemment. En réalité, les démarches vertueuses observées étaient pour la plupart des dispositifs, des stratégies, des projets menés bien avant l'expérimentation de l'année scolaire 2022-2023 et la publication de la note de service de la rentrée 2023³⁶. Pour autant, les constats critiques faits par la mission peuvent être transposés à tous les collèges.

2.2.1. L'implication parfois exclusive des professeurs principaux lors des séances de « vie » de classe et la place de la découverte des métiers dans les emplois du temps des élèves

La mission a rencontré et auditionné beaucoup de professeurs dont les profils disciplinaires étaient relativement variés, mais qui étaient quasi exclusivement des professeurs principaux mis à part ceux qui occupaient la mission de référent découverte des métiers. En effet, la préparation pédagogique, quand elle existe, des activités liées à la découverte des métiers, est dévolue au professeur principal du fait de son assimilation au parcours d'orientation. Pour la très grande majorité des professeurs principaux, c'est lors des heures de vie de classe qu'ils accompagnent cette découverte et sur des heures de cours de leur discipline d'enseignement quand c'est nécessaire. Pour eux, les heures de vie de classe, qui servent également à bien d'autres choses survenant selon le calendrier scolaire ou de nouvelles priorités à traiter, sont très insuffisantes pour l'accompagnement à la découverte des métiers sur le niveau cinquième, comme sur le reste du cycle 4. Certains y consacrent des heures supplémentaires non rémunérées, mais aussi parfois valorisées en heures supplémentaires d'enseignement par la direction. Cependant, aucun d'entre eux n'évoque les heures dédiées à l'orientation pourtant prévues sur la fin du cycle 4, avec 12 heures annuelles en quatrième et 36 heures en troisième³⁷. Bien sûr, ces temps dédiés, sans se retrouver directement dans les emplois du temps des élèves, sont largement utilisés par des intervenants externes venant à la rencontre des élèves et par diverses activités externes comme la participation à des forums ou l'organisation de visites en entreprises. Les professeurs principaux sont les acteurs reconnus par l'équipe de direction pour engager le parcours d'orientation des élèves, notamment avec la découverte des métiers. Les directions d'établissement ont bien conscience que les professeurs principaux ne peuvent être seuls pour répondre aux ambitions de la découverte des métiers. Ils peuvent s'appuyer également sur les référents « découverte des métiers », mais est-ce suffisant ?

Sur le modèle des classes de SEGPA, quelques principaux rencontrés ont mis en place une plage dédiée à la découverte des métiers ou à l'accompagnement à l'orientation dans les emplois du temps des classes. Dans un cas, c'est deux heures dédiées sur un début d'après-midi, dans un autre cas, c'était une après-midi complète pouvant être mobilisée par divers professeurs selon le ou les thèmes abordés. Il s'agissait dans les deux cas d'horaires à la quinzaine. Les échanges avec les autres principaux de collège sur cette possibilité ont montré les limites de cette possibilité eu égard aux contextes très différents de leurs établissements.

³⁶ Note de service du 23 mai 2023, Organisation de la découverte des métiers au collège de la classe cinquième à la classe de troisième pour l'année scolaire 2023-2024.

³⁷ Arrêté 10 avril 2019 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège.

Cependant, les professeurs, dont les référents « découverte des métiers » étaient souvent favorables à un temps dédié possible, ou même à un temps obligatoire à l'emploi du temps qui pourrait concerner également les autres parcours au collège.

Recommandation n° 6 (complément) : Organiser l'emploi du temps des élèves pour y faire figurer un horaire dédié clair, voire globalisé en concertation avec le conseil pédagogique.

2.2.2. Des pratiques encore rares de découverte des métiers intégrées aux traitements des programmes du collège

Pendant les heures d'enseignement à l'emploi du temps des élèves, les professeurs traitent des thèmes d'étude qui peuvent être enrichis avec de la découverte de métiers. Par exemple en technologie la présentation de métiers en lien avec le design des produits, en sciences de la vie et de la Terre les métiers en lien avec la santé et le vieillissement de la population, les bio-industries, en éducation physique et sportive des métiers en lien avec les sports en montagne, etc. Sur l'ensemble des collèges rencontrés par la mission, il y a très peu de mises en valeur de travaux pédagogiques des professeurs en classe, en dehors des professeurs déjà impliqués dans les autres actions ou ceux ayant une approche pédagogique de projet intégrée à leurs cours. Il s'agit donc le plus souvent de préparation d'une visite, d'un forum, mais rarement de profiter d'un thème du programme disciplinaire pour aborder des métiers liés ou des compétences associées, voire des thématiques comme celle du genre, de la mobilité ou des déterminismes sociaux. Une académie a mis en place « une expérimentation » qui consiste à confronter les programmes avec les compétences à s'orienter, donc des compétences requises pour la découverte des métiers. Cette expérimentation concerne 25 établissements (collèges et lycées) et 11 disciplines. Le groupe de travail académique cherche à déterminer une démarche en partant d'activités contextualisée avec une découverte de métiers, pour ensuite proposer des ressources pédagogiques disciplinaires exploitables. La mission a remarqué cette expérimentation, car c'est la seule académie où les inspecteurs pédagogiques sont investis sur le sujet de la découverte des métiers, sachant que l'expérimentation est plus large (collèges et lycées, et sur les compétences à s'orienter).

La mission a donc interrogé les professeurs sur cette ouverture potentielle des programmes disciplinaires de collège. Pour eux, cela ne va pas de soi, mais ils se disent ouverts pour une approche plus systématique sur les métiers, si toutefois cela ne demande pas plus de temps pour faire le programme d'enseignement. C'est bien l'écueil commun à toutes les éducations dites transversales. Comment les intégrer aux cours et par qui si ce n'est tous les professeurs ?

La mission a pu observer des démarches inversées, c'est-à-dire des équipes travaillant sur un projet de découverte des métiers, en abordant par exemple la question des genres, du déterminisme social ou de la mobilité, et chacun des professeurs impliqués intégrant ce projet dans ses propres cours. Ils notaient que la démarche devait être collective. Et, ils regrettaient qu'il y eût des collègues qui ne voulaient pas jouer le jeu sur l'ensemble du processus.

Recommandation n° 1 (complément) : Prévoir dans l'écriture de tous les programmes d'enseignement des temps spécifiques sur les métiers, y encourager les approches transversales.

2.3. Des actions conduites hors du cadre de l'emploi du temps des classes

2.3.1. Au sein du collège

Comme cela a été vu précédemment (point 2.1.1), au sein des collèges, il y a très souvent un foisonnement d'actions et d'événements qui concernent la découverte des métiers, mais aussi d'autres sujets qui peuvent s'y rattacher. Cet ensemble est plus ou moins coordonné par l'équipe de direction et/ou la personne référente / coordinatrice. Les équipes de direction rencontrées ont toutes insisté sur la nécessité de programmation et de coordination, avec aussi une part de souplesse indispensable afin de gérer les imprévus, mais aussi les opportunités. Sans reprendre ce qui a déjà été décrit, quelques points spécifiques méritent attention.

Les interventions collectives (devant les classes) et individuelles (entretien avec les élèves), des psychologues de l'éducation nationale (Psy-EN) ont été mises en avant par les principaux de collège et par les professeurs principaux. Les disponibilités du Psy-EN au collège sont relativement faibles. Il est possible d'intégrer dans le

programme des temps d'intervention spécifique dans le parcours des classes, mais il est vrai que ces interventions sont plus axées sur l'orientation, les parcours de formation et bien moins sur les métiers. Dans les cas les plus favorables sont associés, parcours de formation et métiers. Une partie des Psy-EN interrogée par la mission a été très réservée quant à leur mission sur la découverte des métiers. La mission a bien identifié une problématique de positionnement des Psy-EN dans l'accompagnement spécifique à la découverte des métiers, mais plus globalement quant à leur place dans le parcours d'orientation des collégiens entre ce qui relève de l'information à dispenser et de l'accompagnement, du conseil aux choix³⁸. Le rapport de l'IGÉSR de mars 2024 sur *Les psychologues de l'éducation nationale de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle »*³⁹ parle de tension quant au recul du volet accompagnement à l'orientation, du fait d'un temps de service davantage « consacré à des bilans psychologiques, à des entretiens individuels en réponse aux demandes formulées par les élèves ou leurs familles, ou pour donner suite aux multiples signalements qui leur sont faits par les professeurs principaux, les CPE ou les personnels santé-sociaux. ». À ce titre, les professeurs principaux, conscients de la charge des Psy-EN, proposent prioritairement aux élèves les plus en difficulté scolaire, et leurs responsables légaux, des entretiens pour entrevoir les possibilités d'orientation selon leurs appétences et capacités.

Les échanges au collège avec des professionnels au sein des classes ou sur des temps spécifiques dédiés, comme la pause méridienne dans la plupart des cas, sont des temps qui doivent être annoncés et préparés avec les élèves et les professionnels. Cette préparation en amont est rarement observée. Quand elle est menée, ce sont les professeurs principaux ou les référents découverte de métiers qui la réalisent. En revanche, il est assez courant que ces temps d'échange se concrétisent par des fiches complétées par les élèves (fiches métiers) et fassent l'objet d'une restitution en heure vie de classe le plus souvent. Dans ce cadre, la mission a souvent rencontré des élèves satisfaits de la présentation au sein du collège par des professionnels, via des jeux sérieux, des simulateurs, des casques virtuels, des véhicules équipés de moyens divers pour présenter des métiers (parfois par des secteurs professionnels ou par les régions). Les élèves argumentaient systématiquement sur la dimension concrète de ses découvertes.

Les forums des métiers sont souvent considérés comme des moments privilégiés pour découvrir et approfondir les connaissances des divers secteurs d'activité / champs professionnels et les métiers associés. Ces forums sont apparus efficaces dans leurs objectifs lorsqu'ils sont préparés en amont avec les élèves concernés et font l'objet d'une exploitation pédagogique spécifique, comme souvent avec des fiches métiers ou des interviews à mener avec les professionnels. La mission a rencontré plusieurs collèges, où les élèves recherchent les professionnels et organisent avec des professeurs le forum au sein du collège ou dans une salle municipale proche du collège. Dans ces cas, il y avait la volonté de pouvoir présenter au moins une vingtaine de métiers.

2.3.2. Hors du collège

Les forums spécifiques à un collège restent assez rares du fait de l'investissement en temps qu'ils nécessitent et de la mobilisation parfois difficile des professionnels qui peut générer une faible représentativité de la diversité nécessaire des métiers. Pour les forums des métiers mutualisés entre établissements, il est impératif de bien préparer les collégiens en amont, car contrairement aux forums locaux exclusifs à un seul collège, ils concernent également des lycéens et sont de taille plus importante. Ils ont souvent l'avantage de couvrir une plus grande diversité de métiers, parfois même en les présentant par secteur d'activité ou champs professionnels bien matérialisés dans le salon. Les forums des formations post-collège sont également prisés par les collégiens et leurs professeurs principaux afin de bien préparer l'orientation post-troisième. Ceux-ci devraient être proposés aux collégiens à partir du moment où ils ont déjà pu appréhender un certain nombre de champs professionnels et métiers, avec quelques éléments de choix personnel affinés. Ils sont souvent ouverts aux élèves de troisième et parfois à ceux de quatrième.

Les visites d'entreprises ou autres organisations, quand elles sont bien préparées par les professionnels et les professeurs ont été plébiscitées par les élèves rencontrés par la mission. Des élèves de cinquième ont pu bénéficier de ce type de visites d'information collective au sein d'organisations, même si les niveaux les plus

³⁸ Circulaire n° 2017-079 du 28 avril 2017 précisant les missions des psychologues de l'éducation nationale.

³⁹ Les psychologues de l'éducation nationale de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle, *op.cit.*

concernés sont plutôt la quatrième ou la troisième. Le bilan des auditions avec les élèves est qu'ils ont su grâce à la visualisation de l'activité et l'échange avec des professionnels, appréhender l'organisation de l'activité (production ou service) et les métiers nécessaires à son optimisation. De même, c'est une façon pour eux de voir l'environnement de travail, ses contraintes et ses avantages. Certaines visites font l'objet d'une conception pédagogique très développée. Ce peut être des kits pédagogiques associés à la visite comme des jeux d'exploration, ou des jeux de pistes qui peuvent aller au-delà de la simple visite d'un site, par exemple une ville, ou un déplacement (découverte de métiers de la mobilité) avec à la clé une visite.

L'organisation de ces sorties prend du temps et nécessite des moyens pour les déplacements, cela se faisant parfois au détriment de leur préparation indispensable en amont avec les élèves.

Recommandation n° 5 (complément) : Renforcer l'impact des moments d'incarnation des métiers, par une préparation pédagogique systématique avec les élèves concernés et une exploitation *a posteriori*.

2.4. Les stages expérience - construction du projet d'orientation et d'un parcours de découverte au travers de différents temps d'observation

Les élèves et leurs professeurs ont toujours insisté sur l'approche expérientielle, chacun avec ses mots, pour construire le projet d'orientation. Les stages et les autres immersions possibles dont celles en établissements de formation post-troisième ont très souvent été vécus comme un aspect déterminant dans les choix faits par les élèves, de leur avis et de celui de leurs professeurs. La préparation de ces expériences est tout aussi déterminante. Parfois les professeurs ne connaissent pas toutes les possibilités offertes. Les équipes de direction, les référents « découverte des métiers », les services rectoraux (CSAIO, DRAFPIC) sont des ressources mobilisables par les équipes à ce niveau (voir annexe 3).

2.4.1. Des stages d'observation pour tous en classe de troisième

La séquence (ou stage) d'observation en milieu professionnel des élèves de troisième d'une durée de cinq jours est obligatoire depuis 2005⁴⁰. Les équipes enseignantes rencontrées par la mission sont persuadées du bienfondé de cette obligation et en mesure l'intérêt pour les élèves, notamment quand les élèves mènent des activités, pendant le stage. Cependant, la mission a pu observer dans plusieurs établissements pourtant choisis pour leurs bonnes pratiques en matière de découverte des métiers que ce temps très spécifique dans le parcours d'orientation des élèves de troisième n'était pas exploité pédagogiquement. À l'opposé, certaines équipes, surtout les professeurs principaux et parfois les professeurs de technologie, commencent déjà en quatrième à préparer les élèves pour leur recherche de stage en essayant surtout de l'inscrire dans un processus de choix raisonnés, afin d'éviter au moins les stages « fantômes », c'est-à-dire des stages de proximité familiale, voire de faux stages. Beaucoup d'équipes demandent un retour de stage sous la forme d'un rapport plus ou moins normalisé selon les attendus de cette observation. De même, très souvent, un oral de restitution est organisé dans le cadre du développement des compétences comme l'oralité et de la préparation à l'oral du DNB concernant les parcours éducatifs. C'est souvent une motivation pédagogique pour certains professeurs d'investir l'exploitation pédagogique des stages, notamment les professeurs de français qui mesurent l'impact positif en termes de compétences des élèves. Les élèves de troisième rencontrés par la mission, particulièrement ceux qui ont pu obtenir le stage qu'ils avaient choisi, ont une analyse très fine du milieu professionnel observé et ont demandé à la mission s'il était possible d'avoir plusieurs stages dans le parcours.

Recommandation n° 5 (complément) : Préparer les stages de troisième dès la classe de quatrième et donner la possibilité de les réaliser dans plusieurs organisations selon le projet de découverte des métiers du collégien.

2.4.2. Des stages anticipés en classe de quatrième pour motiver des élèves en risque de décrochage

Tout comme les stages des quatrièmes SEGPA ou des classes ULIS, des établissements (équipe de direction et équipe éducative) ont développé des stages d'observation plus ou moins longs dès la classe de quatrième pour des élèves repérés comme potentiels décrocheurs, afin de les aider dans leur parcours d'orientation, comme il a été précisé précédemment (voir fin du point 2.1.1) avec la possibilité de rentrer ensuite dans un

⁴⁰ Art D. 331-6 et Art. 332-14 du code de l'éducation.

parcours spécifique en troisième avec des temps en milieu professionnel supplémentaires. Les élèves de quatrième qui ont bénéficié de stages spécifiques savaient très bien pourquoi ils avaient dû faire ces stages, et ont montré à la mission qu'ils étaient capables de mieux se projeter dans leur avenir professionnel. En effet, la grande majorité se projetait dans un ou plusieurs métiers et une formation spécifique. Et, pour les élèves de troisième qui avaient bénéficié de stages en quatrième, ils savaient très précisément ce qu'ils allaient faire après la troisième, certains même connaissaient déjà leur entreprise d'accueil en apprentissage. Dans un établissement, ayant ouvert ce qu'il appelle une option « entreprendre », certains élèves avaient bénéficié de plusieurs journées d'immersion dans des entreprises locales et de stages plus longs pendant les vacances scolaires⁴¹. Ce qui aux dires de ces élèves avait aidé à mieux choisir leur voie d'orientation et donc affiner leur projet d'orientation professionnelle. Cette disposition des articles L. 331-5 et L. 332-3 du code de l'éducation est relativement moins connue et utilisée par les collèges de l'enseignement public, alors que les chambres consulaires et les directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités sont favorables à leur développement dans le cadre de la convention de moyens et d'objectifs qui intègre totalement la problématique nationale de la découverte des métiers dès la quatrième avec cette possibilité de stages dans leurs réseaux d'entreprises et autres organisations.

Recommandation n° 7 : Dès la classe de quatrième, permettre à des élèves en risque de décrochage des immersions en entreprises. Mettre en place un dispositif d'accompagnement renforcé pour construire le projet individualisé d'orientation de ces élèves en favorisant la découverte de domaines professionnels variés. Renforcer la découverte des métiers en adaptant les emplois du temps de ces élèves au cours du premier trimestre de la classe de troisième.

2.4.3. Construire un parcours de formation articulé avec les formations post-troisième

Les stages pendant les vacances sur l'année de quatrième ou de troisième permettent aux élèves concernés de mieux cerner leur projet personnel de formation en particulier pour ceux qui se destinent aux filières de l'enseignement professionnel en formation scolaire initiale ou en apprentissage. Il s'agit bien de construire dans le temps, de la cinquième à la troisième, un parcours pour chaque élève selon ses capacités scolaires, personnelles (compétences psychosociales) et les appétences développées par la découverte des métiers. Ce parcours de découverte de soi et des métiers se complète en fin de cycle par la découverte des formations pouvant convenir au mieux au profil de chaque élève. Beaucoup de collèges ont développé avec les lycées professionnels et les lycées généraux et technologiques et parfois les CFA, des périodes d'immersion en classe de seconde générale, technologique et professionnelle, mais aussi en première année de CAP, pour aider les élèves volontaires à tester in situ à la fois la formation envisageable et l'environnement de l'établissement d'accueil. Dans ce cas, il est parfois proposé de passer une nuit à l'internat de l'établissement. La projection dans une formation post-troisième doit être le plus possible objectivée par l'élève, c'est-à-dire la plus en correspondance avec les éléments, les évolutions de son parcours avenir mené tout au long des années collège. La mission a entendu des élèves qui étaient très justes dans leur projet quant à leur façon de justifier leur choix selon ce qu'ils avaient vécu, rencontré lors des événements liés à la découverte des métiers, lors des stages et des immersions.

Recommandation n° 5 (complément) : Conserver et organiser les activités des élèves au cours des différentes années en s'appuyant sur les outils proposés par l'Onisep : l'outil FOLIOS et la nouvelle plateforme « Avenir ».

3. La découverte des métiers au cœur d'un maillage d'acteurs qui offrent des services et dont la visibilité et la lisibilité doivent être renforcées

Sans l'avoir forcément formalisé, les collèges qui mettent en œuvre la découverte des métiers sont conscients des critères reconnus au niveau international et tentent de les mettre en œuvre : « *un bon accompagnement à l'orientation professionnelle fait appel à des professionnels bien formés qui fournissent des informations et*

⁴¹ Art L. 332-3-1 : « des périodes d'observation en entreprise d'une durée maximale d'une semaine peuvent être proposées durant les vacances scolaires aux élèves des deux derniers niveaux de l'enseignement des collèges ou aux élèves des lycées, en vue de l'élaboration de leur projet d'orientation professionnelle. Dans l'exercice de leurs compétences, les chambres consulaires apportent leur appui à l'organisation de ces périodes. »

des conseils pertinents et impartiaux. Une orientation efficace doit proposer non seulement une approche conviviale nourrie d'informations fiables sur le marché du travail, mais doit permettre également aux personnes de développer leurs compétences en matière de mobilité pour leur future carrière »⁴².

La découverte des métiers est réalisée au collège le plus souvent avec des intervenants externes sollicités directement par l'équipe pédagogique, des actions proposées par des partenaires institutionnels ou associatifs. Des outils d'exploration du monde professionnel de différentes origines sont aussi mobilisés. Dans ce chapitre la mission passe en revue les différents acteurs de la découverte des métiers.

3.1. L'équipe de direction, l'équipe pédagogique et le professeur principal sont les acteurs principaux de la découverte des métiers

Dans certains établissements des enseignants, conseillers principaux d'éducation et documentalistes se forment et se spécialisent dans l'orientation et la découverte des métiers et coordonnent les actions au sein du collège, veillent que les actions proposées répondent aux besoins de l'ensemble des élèves. À ce titre ils doivent veiller à ce que l'information délivrée soit complète et neutre, sans biais en fonction des voies d'accès⁴³ et à ce que les considérations d'égalité et de diversité y soient toujours intégrées. Ils élaborent et partagent avec l'équipe pédagogique un programme de découverte des métiers progressif et stable et identifient les partenaires externes pertinents pour sa mise en œuvre. Il est important que ces spécialistes soient formés aux problématiques de l'orientation et de la découverte des métiers.

Le soutien du principal est reconnu comme indispensable pour inscrire ces activités de manière cohérente dans une démarche plus vaste du projet d'établissement et éviter de constituer un mille-feuille d'actions séparées. Par exemple, le couplage au développement de la mobilité des élèves, la sensibilisation à la démarche scientifique ou la déconstruction des stéréotypes de genre ou de classe sociale... Le principal est aussi le premier interlocuteur des partenaires externes, il participe aux comités locaux école - entreprise⁴⁴ (CLÉE) qui sont des lieux d'échanges et de ressources entre le monde de l'Entreprise et celui de l'École sur les données liées à la relation formation-emploi. Le principal doit être le garant de la continuité de la politique de découverte des métiers du collège, il la porte et l'incarne dans le cadre des orientations nationales. Le changement de principal ne doit pas provoquer l'arrêt des actions comme cela a été constaté dans un des établissements visités par la mission.

L'implication des enseignants est essentielle, ils sont des interlocuteurs de confiance des élèves. Certains se sentent démunis, car tous ne connaissent pas le monde de l'entreprise. Cela ne doit pas constituer un obstacle pour participer à la mise en œuvre des actions de découverte des métiers pour lesquelles ils peuvent mobiliser des outils dédiés et des intervenants externes. Le plus important est que les élèves perçoivent l'intérêt des enseignants pour la découverte des métiers, un signal qui leur indique qu'il s'agit d'un enjeu important. Les intervenants externes soulignent que la réceptivité des élèves est nettement améliorée par la participation active des enseignants et par la sensibilisation des élèves en amont. S'ils peuvent apprécier d'être formés, il n'est cependant pas question de faire des enseignants des spécialistes de toutes les facettes de l'orientation ou de connaître tous les métiers. Pendant leurs enseignements ils peuvent évoquer des métiers liés aux contenus abordés, mais leur rôle est surtout d'accompagner les élèves et de les guider vers des sources fiables d'information sur les métiers. Le professeur principal incitera l'élève à questionner ses aspirations par rapport à ses goûts personnels, ses capacités et les compétences à acquérir. Des lignes directrices indiquant de bonnes pratiques et des écueils à éviter devront être mises à disposition des enseignants. Elles le sont déjà dans plusieurs académies visitées qui ont organisé des webinaires et des formations en présentiel, d'autres académies accusent un retard dans la mise en œuvre de telles formations.

Pour comprendre si le programme de découverte des métiers et d'orientation aboutit à des choix de poursuite d'étude et d'insertion adaptés aux élèves, l'établissement pourrait mettre en place une exploitation des informations sur les orientations des élèves et les croiser avec les informations sur le marché

⁴² Cedefop; ETF; European Commission (2019). *Investing in career guidance. Inter-Agency Working Group on Career Guidance WGCG.* <https://www.cedefop.europa.eu/en/publications/2227>

⁴³ Les métiers faisant appel à des formations universitaires longues doivent être abordés au même titre que ceux dont l'accès se fait par apprentissage ou par le lycée professionnel, les BTS ou DUT.

⁴⁴ Certaines académies les dénomment « comités locaux éducation - économie »

du travail. Cela implique d'enregistrer les conseils donnés à chaque élève et de suivre son parcours pendant les années qui suivent la sortie du collège. Cette démarche vertueuse qui fait partie des recommandations de la stratégie nationale britannique publiée fin 2017⁴⁵ est cependant assez lourde à mettre en place et n'est que peu mise en œuvre d'après l'évaluation réalisée par l'inspection générale britannique en septembre 2023⁴⁶.

3.2. L'interaction avec des professionnels est déterminante pour les élèves

Les actions de découverte des métiers qui ont le plus marqué les élèves rencontrés par la mission sont sans aucun doute la rencontre avec des professionnels qui présentent leurs métiers et parcours et qui répondent aux questions. La condition de ce succès est une communication sincère qui aborde les conditions d'exercice du métier avec ses avantages et inconvénients. Les élèves sont marqués aussi par la diversité des parcours, découvrent que l'on peut changer de métier au bout de quelques années en fonction de ses goûts et de son expérience. Les intervenants jeunes sont très appréciés, car les élèves ont plus de facilité à s'identifier à eux et à se projeter.

L'interaction avec les professionnels peut prendre plusieurs formes : intervention dans le collège, rencontres dans des forums ou lors de visites d'entreprise, mais aussi par des webinaires. Afin que leurs interventions répondent aux attentes, ces intervenants doivent être préparés. Ainsi certains collèges, mais aussi des régions, ont mis en place une charte « ambassadeurs des métiers » qui engage les intervenants bénévoles à adopter une posture et un discours adaptés au public collégien et de respecter certaines règles (voir l'annexe 4).

L'intervention des parents d'élève constitue une opportunité pour les collèges, mais il ne faut pas se limiter à ceux-ci et veiller à compléter cette offre afin que les élèves rencontrent une grande diversité des métiers et d'éviter l'écueil de la reproduction sociale.

La rencontre avec les professionnels est aussi l'opportunité de lutter contre les stéréotypes en faisant intervenir des femmes qui exercent des métiers à majorité masculine (ou l'inverse) ou des personnes issues de classes sociales moins favorisées qui ont accédé à des métiers qui nécessitent des études longues.

La mobilisation de professionnels représentatifs d'une large palette de métiers et de secteurs d'activité n'est pas toujours aisée, notamment lorsque les entreprises sont petites et que l'absence même courte d'un salarié a un impact considérable sur l'activité. Il ne faut pas sous-estimer l'effort consenti par ces professionnels et assurer une préparation et participation des élèves qui soit motivante ainsi qu'un bon accueil, notamment par l'équipe dirigeante.

L'identification des professionnels prêts à intervenir au collège ou des entreprises à visiter constitue la plus grande difficulté pour les collèges, aussi plusieurs structures identifient, forment et parfois défraient des « ambassadeurs des métiers » susceptibles d'intervenir auprès des élèves souvent dans le cadre d'un partenariat avec la région. La mission estime qu'il faut concentrer en deux lieux maximum les informations : l'Onisep pour référencer l'offre nationale et les régions pour l'offre régionale.

Recommandation n° 8 : Référencer les actions proposées par les professionnels et les rendre plus visibles aux échelles adaptées en fonction de l'offre nationale (Onisep) et/ou régionale (région).

3.3. L'Office national d'information sur les enseignements et les professions : un opérateur efficace dont la visibilité mérite d'être renforcée

L'Onisep est l'opérateur de l'État central dans les politiques d'orientation et d'information sur les métiers. Ses missions sont définies par l'article D. 313-14 du code de l'éducation. Il est entre autres chargé :

« 1°D'élaborer, de diffuser et de mettre à la disposition de tous les publics, selon toutes modalités et supports adaptés, la documentation de portée nationale et les ressources pédagogiques nécessaires à la construction d'un parcours d'orientation scolaire et professionnel tout au long de la vie en lien avec les délégués régionaux académiques de

⁴⁵ https://assets.publishing.service.gov.uk/media/5a822a5c40f0b6230269b2f3/Careers_strategy.pdf

⁴⁶ <https://www.gov.uk/government/publications/independent-review-of-careers-guidance-in-schools-and-further-education-and-skills-providers/independent-review-of-careers-guidance-in-schools-and-further-education-and-skills-providers>

l'information et de l'orientation et les chefs de service académique de l'information et de l'orientation ;

2°D'alimenter, d'actualiser et de mettre à la disposition de tous les publics, les données nationales sur l'offre de formation et la certification ;

3°D'apporter son concours aux régions pour l'élaboration de la documentation de portée régionale sur les enseignements et les professions ; »

Pour réaliser ces activités l'Onisep travaille avec de nombreux partenaires, acteurs de l'emploi et de la formation, les ministères⁴⁷, ainsi qu'avec les collectivités.

L'Onisep produit et diffuse l'information sur les formations et les métiers et offre également des services aux élèves, aux parents et aux équipes éducatives. Conceptuellement les approches de l'Onisep sont nourries par la recherche internationale et plus particulièrement par les études de l'OCDE déjà citées. Son site internet est particulièrement riche en ressources, au risque parfois de perdre ses utilisateurs. Les équipes pédagogiques rencontrées et les élèves qui ont expérimenté les outils développés sont enthousiastes. Notamment le jeu sérieux « à la découverte des métiers » est très apprécié. Il est téléchargeable sur le site de l'Onisep⁴⁸ et est constitué de cartes qui doivent être associées⁴⁹ ainsi qu'une notice pédagogique.

La mission constate cependant que la majorité des équipes et élèves rencontrés ne connaissent pas ces ressources ou ne les utilisent pas. Leur promotion par les académies est à accroître. Sans doute aussi la présentation du site WEB n'est-il pas propice à la lisibilité de l'offre proposée aux différents acteurs. La mission note aussi que les CDI ont des propositions dématérialisées des kiosques Onisep ce qui les rend parfois moins visibles aux élèves. Aussi le nom même de l'Onisep est peu parlant quant à ses missions pour les élèves et parents.

Recommandation n° 8 (complément) : Organiser l'accès du site de l'Onisep en fonction des utilisateurs (parents, élèves, professeurs, professionnels) pour permettre de faciliter le cheminement des recherches et adapter la communication selon les acteurs concernés.

Une nouvelle plateforme « Avenir » va être mise en service en novembre 2024 et sera accessible aux élèves de cinquième jusqu'aux étudiants du supérieur. Elle est conçue pour être le socle de la politique nationale d'orientation, et un conseil scientifique pluridisciplinaire et international⁵⁰ accompagne son développement. Plusieurs contrats de recherche ont aussi été mis en place. Ainsi l'université Paris-Cité a été mandatée pour travailler sur les compétences à s'orienter et établir un référentiel.

Pour construire les outils, les besoins des usagers finaux ont été recueillis et ceux-ci sont impliqués comme bêta-testeurs pour l'amélioration de la plateforme au fil de sa mise en production.

La conception de la plateforme se base sur une vision de l'orientation qui consiste en une éducation progressive au choix en s'appuyant sur le développement de trois types de compétences : les compétences à s'orienter (savoir devenir), les compétences techniques propres à un domaine d'études et d'expérience ainsi que les compétences du XXI^e siècle (devenir soi).

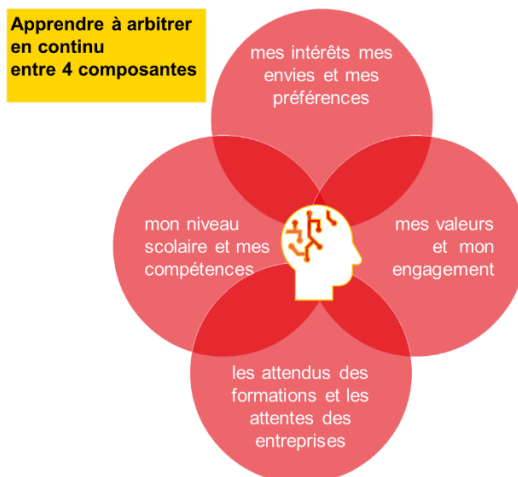
Figure 1 : les composantes des choix des élèves pour leur orientation

⁴⁷ Ministères de tutelle : ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

⁴⁸ <https://www.onisep.fr/sites-annexes/avenir-s/equipes-educatives/gros-plan-sur-la-decouverte-des-metiers/jeu-serieux-a-la-decouverte-des-metiers>

⁴⁹ Quiz, informations sur les métiers, vidéos animées sur les métiers et témoignages de professionnels, bande dessinée.

⁵⁰ Laelia Benoît, pédopsychiatrie - Yale University - USA ; Frank Burbage, philosophie - IGÉSR ; Damien Canzittu, orientation - université de Mons - Belgique ; Émilie Carosin orientation - université de Mons - Belgique ; Jean-François Chanet, histoire - Sciences Po Paris ; Valérie Cohen-Scali psychologie - CNAM ; Aurélie Dupré, sciences de l'éducation - université de Lille ; Benoit Escrig, sciences de l'éducation et APC - Toulouse INP ; Pascal Huguet psychologie - université Clermont Auvergne & CNRS ; Élise Huillery économie - PSL ; Jaana Kettunen orientation et numérique - university of Jyväskylä - Finlande ; Christelle Lison, sciences de l'éducation et APC - université de Sherbrooke - Canada ; Anthony Mann, économie - OCDE ; Patricia Marzin-Janvier, didactique des sciences - UBO ; Fabrice Murat, économie - DEPP ; Jean Pralong, gestion - EM Normandie ; Jérôme Rossier, orientation - UNIL - Suisse ; Aline Scouarnec, gestion - université de Caen ; Laurent Sovet, psychologie - université Paris cité ; Pascale Toscani, psychologie cognitive - université de Montpellier ; Agnès Van Zanten, sociologie - Science Po Paris / CNRS.



Source : Onisep

D'une grande richesse la plateforme « Avenir », telle que la mission a pu la découvrir, offre une interface pour l'élève tout au long de son parcours de formation jusqu'aux études supérieures. Sans être exhaustifs les éléments qui ont le plus marqué la mission sont exposés ici.

Un guide accompagne l'élève au cours des explorations, lui pose des questions sur ses centres d'intérêt et en fonction des réponses propose des films et informations sur les métiers. Au fil de sa progression, l'élève aura accès à un quiz et la proposition d'un chat avec un professionnel. À chaque connexion on lui demandera si ses centres d'intérêt ont évolué et les changements entraîneront l'apparition de nouvelles propositions.

La plateforme offre aussi des interfaces spécifiques pour les différents acteurs de l'équipe pédagogique. En plus des objectifs nationaux annuels, le professeur principal pourra fixer des objectifs additionnels en termes de découvertes de nouveaux métiers et de domaines d'activité, et suivre la progression de la classe et individuelle des élèves en termes d'acquisition des compétences à s'orienter. Les enseignants ont accès à des formations et à des personnes-ressources. La plateforme permet aussi d'orienter les élèves vers les Psy-EN qui auront accès aux informations pour un accompagnement personnalisé.

La bonne collaboration avec les régions permettra à celles-ci d'alimenter la plateforme avec des données spécifiques à leur territoire et des liens vers des outils externes. Cela devra permettre la prise en compte du contexte économique du territoire, des besoins et des opportunités d'emploi ainsi que l'accès aux actions d'information mises en place par les régions, notamment via un agenda⁵¹.

3.4. Les régions : premiers partenaires pour fournir des informations pertinentes sur les métiers permettant d'éclairer les choix des élèves

La connaissance des rémunérations et le nombre de postes vacants sont des informations importantes pour que les élèves et leurs responsables légaux fassent des choix éclairés, ce sont d'ailleurs les premières questions posées aux intervenants. L'accès à des informations à jour sur les carrières et sur le marché du travail est important pour faciliter la mobilité sociale, pour convaincre les jeunes et leur famille de la pertinence ou des risques de leur choix. Il est donc essentiel de trouver des informations fiables sur le marché du travail local et national⁵².

Les régions, qui détiennent aussi la compétence de développement économique, sont bien placées pour dispenser ces informations et le décret n° 2019-218 du 21 mars 2019 relatif aux nouvelles compétences des régions en matière d'information sur les métiers et les formations, précise que les régions, organisent, en lien avec les services de l'État, des actions d'information sur les métiers, les formations et sur la carte des formations qui y préparent, la dimension pédagogique de l'orientation restant de la compétence exclusive de l'État.

⁵¹ La mise en place de ces liens et agendas est gratuite pour les régions.

⁵² OCDE 2018 *Working it out: Career Guidance and Employer Engagement*.

Le cadre national de référence du 28 mai 2019 entre l'État et régions de France, intitulé « Pour une orientation scolaire au service de la réussite des élèves », avance trois types d'objectifs : (1) encourager la mobilité sociale et géographique » ce qui supposerait de « lever l'autocensure ». (2) favoriser une véritable éducation à l'orientation pour développer l'autonomie et la responsabilisation des élèves dans une dimension émancipatrice. (3) faciliter l'employabilité de long terme, en dépassant l'adéquationnisme (80 % des métiers évolueront d'ici 2030).

À ce stade, les régions se sont diversement emparées de cette compétence partagée. Des structures dédiées ont été mises en place dans plusieurs régions qui travaillent en partenariat avec l'éducation nationale pour développer une offre de découverte des métiers ainsi qu'une aide à l'orientation. Quand elle existe, l'offre de découverte des métiers est appréciée des collèves. Cependant, la mission a pu constater que tous n'ont pas connaissance de cette offre et il peut être utile d'interroger la manière dont le lien avec l'éducation nationale est construit au-delà du pilotage au plus haut niveau. Le démarchage individuel des collèves par les équipes du dispositif régional pourrait être complété par un accès dédié aux équipes éducatives sur leurs sites web comme c'est le cas pour la région des Hauts-de-France⁵³ par exemple. Dans un futur proche, l'offre des régions et les liens vers leurs sites pourront aussi apparaître sur la plateforme Avenir de l'Onisep déjà citée.

Les grands forums organisés par les régions sont riches et appréciés, mais les déplacements nécessaires pour s'y rendre et les dépenses que cela entraîne font qu'ils sont peu adaptés à une participation de l'ensemble des collégiens. Une progressivité de la découverte des métiers avec des actions qui se déroulent au collège ou à proximité des établissements mérite d'être pensée notamment pour les classes de sixième et cinquième.

3.5. Les centres d'information et d'orientation et les psychologues de l'éducation nationale ne sont généralement pas impliqués dans la découverte des métiers à l'échelle des classes ou établissements

Sur l'ensemble des psychologues de l'éducation nationale (Psy-EN) rencontrés par la mission, un petit nombre est directement impliqué dans l'élaboration et la mise en œuvre des missions d'information sur les métiers à l'intention de l'ensemble des élèves du collège. L'activité de la majorité d'entre eux est concentrée sur l'accompagnement des élèves qui rencontrent des problématiques particulières, ce qui rejoint les constats de la mission dédiée au Psy-EN⁵⁴, parfois au détriment de leur mission sur l'éducation à l'orientation.

Interrogés, les directeurs des centres d'information et d'orientation (CIO) précisent qu'ils n'accueillent pas de classes dans leurs locaux qu'ils disent trop petits pour cela. En revanche, ils accueillent ponctuellement des familles en demande d'informations sur l'orientation. Les enseignants et élèves rencontrés citent très rarement le CIO comme lieu de ressource.

Dans le cadre d'une politique d'orientation menée à l'échelle des établissements en lien avec les autres partenaires externes, les responsables de CIO rencontrés ne trouvent pas toujours leur place et ne cherchent pas à l'occuper ce qui interroge leur avenir dans ce domaine d'activité.

3.6. Des offres d'accompagnement externes riches et en cours de structuration

Plusieurs acteurs de la formation sont activement impliqués dans la découverte des métiers. Les plus sollicités par les collèves sont les lycées professionnels qui ouvrent les portes de leurs plateaux techniques. Les centres de formation d'apprentis (CFA) sont moins sollicités et rencontrent même des difficultés⁵⁵ pour présenter leurs activités et métiers dans les collèves. Cela alors même que cette modalité de poursuite correspond aux souhaits et modalités de formation d'un collégien sur vingt⁵⁶, il est donc important de faire une place aux CFA dans la découverte des métiers au collège.

⁵³ <https://www.prochorientation.fr/metiers>

⁵⁴ Les psychologues de l'éducation nationale de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle », *op. cit.*

⁵⁵ Selon les OPCO et les branches rencontrées.

⁵⁶ Source : <https://www.education.gouv.fr/se-former-par-l-apprentissage-2216>

Recommandation n° 8 (complément) : Faciliter aux partenaires reconnus, les collaborations avec les équipes éducatives.

La poursuite d'étude étant le corollaire du choix de certains métiers, il est important aussi que les élèves puissent se projeter au lycée général et technologique ou à l'université, sans quoi ils continueront à choisir massivement le lycée le plus proche de leur domicile comme c'est le cas aujourd'hui d'après les enseignants des collèges REP+ rencontrés.

Recommandation n° 5 (complément) : Utiliser la découverte des métiers pour engager les élèves dans des réflexions sur tous les parcours d'étude qu'ils soient en lien avec des études courtes ou des études longues.

3.6.1. Les campus des métiers et des qualifications investis dans la découverte des métiers pour les collégiens

Beaucoup de campus des métiers et des qualifications (CMQ) qui réunissent les acteurs de la formation professionnelle d'une filière économique ont une démarche active de la découverte des métiers. Leur raison d'être est le développement de formations initiales et continues centrées sur un secteur d'activité sur un territoire donné et la mise en place de parcours de réussite individualisés. La sensibilisation et l'orientation des élèves de collège ne figurent pas au cahier des charges des CMQ qui est centré sur la transformation de la voie professionnelle et son attractivité. Pourtant les CMQ engagés dans la découverte des métiers au collège sont nombreux, selon une enquête réalisée par la mission⁵⁷, la majorité d'entre eux⁵⁸ en font un axe du projet du CMQ. Leurs actions s'adressent généralement aux classes de quatrième et de troisième. Un tiers⁵⁹ d'entre eux incluent les cinquièmes dans leurs actions et une minorité⁶⁰ commence dès la sixième. Plusieurs CMQ développent également des outils ludiques de découverte de leur secteur d'activité à l'intention des écoles primaires pour faire découvrir la technique et les métiers de la science dès le plus jeune âge.

L'avantage des interventions des CMQ est qu'ils exposent à une palette complète de métiers, accessibles à différents niveaux de qualification et concernés par une filière présente dans la région. De plus ils sont en lien avec les entreprises. La plupart des CMQ proposent une diversité d'actions au cours desquels les élèves sont activement sollicités. Certains élaborent du matériel pédagogique mis à disposition des équipes éducatives ou autres intervenants. Enfin des actions spécifiques à l'intention des professeurs ou des établissements sont organisées : réunions de bassin, rencontres avec les principaux de collège et plus fréquemment avec les professeurs principaux. Ces rencontres peuvent être assez formelles ou prendre la forme d'immersions de « profs en entreprise ». Pour plus d'informations, se référer à l'annexe 5.

Les moyens dont ils disposent sont cependant très différents selon les CMQ, souvent limités au seul directeur opérationnel. La mission constate des rotations rapides de ces directeurs qui constituent un frein au développement de leurs actions.

Des offres de formation incluant une progressivité des apprentissages ainsi que des activités proposées aux élèves sont proposées par des CMQ. Deux exemples sont décrits ci-dessous :

Un CMQ propose des actions de sensibilisation en classe entière en cinquième, puis des visites en groupe pour les élèves intéressés en classe de quatrième et enfin une offre de stage en troisième dans les structures de santé, sociale ou médico-sociales. Cette stratégie permet de sensibiliser des élèves à des métiers en tension qui ne sont pas de prime abord désirés par les élèves, mais également de présenter un éventail de formation qui se déploie jusqu'au niveau 5.

Un autre CMQ a construit une séquence pédagogique pour les classes de cinquième en collaboration avec des enseignants pour comprendre les grands enjeux du changement climatique, puis explicite via une modalité d'escape game, les innovations et les métiers qui contribuent à adapter la ville demain. Cette activité est proposée

⁵⁷ 110 CMQ ont été interrogés et 68 ont répondu soit un taux de réponse de 62 %. Les répondants se répartissent sur tout le territoire y compris plusieurs territoires d'outre-mer. Parmi les réponses 39 proviennent de CMQ d'excellence. Les 12 filières d'activité sont toutes représentées.

⁵⁸ 97 % des répondants.

⁵⁹ Soit 22 CMQ (34 %).

⁶⁰ Soit sept CMQ.

au sein des collègues. Pour les classes de quatrième, est proposée une animation des professionnels en classe ou un forum « Ton métier de demain » sur la route de la transition. Enfin, pour les classes de troisième, un « énergie tour » est mis en place. Ce dispositif qui se déroule en plusieurs phases propose de trouver des terrains de stage dans les métiers de l'énergie. Il permet également de sensibiliser les enseignants en charge de l'orientation à la découverte des métiers et des entreprises du territoire.

Des CMQ produisent des outils pour permettre de découvrir à distance des industries

Le campus des métiers et des qualifications d'excellence « industrie du futur » propose une plateforme numérique d'un monde virtuel présentant les métiers de l'industrie. La plateforme présente trois mondes qui correspondent à trois réalités régionales. L'outil est construit avec des partenaires du monde économique et des fonds institutionnels. Une réflexion pédagogique aboutie prend en compte les questions de genre et de démythification des métiers de l'industrie. Les professeurs sont associés à la conception.

Les élèves inscrits par leurs professeurs jouent avec leur classe, des stratégies d'alliance au sein de la classe sont nécessaires pour progresser et tout découvrir. Les temps de participation peuvent être choisis par l'enseignant qui peut prévoir une interaction et organiser un temps pédagogique en amont. Au cours de la semaine de l'industrie, les classes gagnent des points ce qui renforce l'aspect ludique. Le scénario est révisé tous les ans, ce qui a un coût, mais permet de maintenir le défi pour les élèves.

Le CMQ a des stratégies de communication pour faire connaître le produit avec l'utilisation de réseaux (liste de diffusion des directeurs opérationnels, des responsables des bureaux des entreprises, des communications par courriers aux recteurs, aux chefs d'établissement, l'organisation de webinaires, des interventions lors d'événements académiques qui regroupent des enseignants). Un défi est organisé et des prix sont délivrés lors de la semaine de l'industrie.

Le positionnement des CMQ en fait des acteurs de choix de la découverte des métiers, qu'ils ont investie en fonction des budgets disponibles. La mission considère que la mise en place d'appels à projets ciblés sur les actions de découverte des métiers pour les CMQ qui ne sont pas soutenus par l'appel à manifestation d'intérêt, compétence et métiers d'avenir (AMI CMA) permettrait d'élargir l'offre faite aux collégiens afin d'assurer une meilleure couverture thématique et territoriale.

Recommandation n° 9 : Lancer un appel à projets pour soutenir des actions la découverte des métiers des CMQ pour permettre de compléter la représentation des secteurs professionnels d'activité et/ou le maillage territorial.

3.6.2. Les associations et startups foisonnantes

De nombreuses associations et quelques startups interviennent dans la découverte des métiers. La mission n'en a pas fait l'inventaire exhaustif, mais a rencontré les dirigeants de plusieurs d'entre elles.

Les objectifs initiaux des associations qui interviennent dans la découverte des métiers ont souvent été différents. Ainsi l'association jeunesse et entreprises (AJE) a été créée en 1986 avec pour objectif l'emploi des jeunes par une meilleure connaissance mutuelle entre le milieu éducatif (enseignants, jeunes et parents) et le monde de l'entreprise, C'Génial a vu le jour en 2006 pour susciter de l'appétence en sciences et technologie. En revanche, JobIRL a été créé en 2013 avec l'objectif de réduire les inégalités sociales dans l'orientation.

Leurs modes d'intervention varient, mais toutes soulignent l'importance de rendre les élèves acteurs de la découverte des métiers et d'éviter des enseignements descendants et des visites passives. Plusieurs d'entre elles développent des contenus pédagogiques qui sont mis à disposition des enseignants. Elles travaillent sur la mixité dans les métiers et proposent souvent des accueils en entreprise des enseignants. Les pratiques de ces associations rejoignent souvent les recommandations issues de la recherche internationale sans pour autant que leurs dirigeants disposent des références sur ces recherches. Là encore une seule structure fait exception, il s'agit de JobIRL dont le directeur scientifique et du développement est titulaire d'un doctorat avec pour sujet de thèse « Les politiques publiques d'équité d'accès à l'enseignement supérieur en France et en Angleterre — Une étude comparative » soutenue en 2014.

Plusieurs de ces associations sont reconnues d'utilité publique et disposent d'une convention de coopération avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Cela les autorise à intervenir directement avec

les collèges sans que les principaux aient à solliciter l'autorisation des directeurs académiques. Toutefois les associations rencontrent des difficultés pour que les informations sur leurs offres arrivent jusqu'aux établissements. Ces associations sont souvent mandatées par des collectivités pour conduire des actions à l'intention des collégiens du territoire.

Parmi les actions que l'on retrouve dans l'offre de chacune de ces associations, on peut citer l'intervention de professionnels dans les classes, l'accueil d'enseignants dans les entreprises partenaires, des webinaires, du mentorat, etc., mais elles ont aussi chacune des spécificités d'intervention, ainsi AJE commence par un Hackathon pour identifier les besoins puis propose les actions en fonction. C'Génial organise des concours pour les collèges pour lesquels ils doivent rechercher l'appui dans des entreprises (concours C'Génial et Yes we code) alors que JobIRL offre une plateforme qui incite l'élève à découvrir ses propres goûts puis l'oriente vers la découverte des métiers présentés avec des vidéos.

Des startups se sont aussi positionnées sur le créneau de la découverte des métiers, ainsi Wilbi a développé une application gratuite de découverte des métiers très innovante dans le style des réseaux sociaux. Bénéficiant aussi de soutiens publics⁶¹, Wilbi propose aux entreprises de faire la promotion des métiers en tension au travers de vidéos dont le format est adapté aux jeunes.

Le Collectif Orientation⁶² réunit actuellement treize structures⁶³ qui interviennent autour d'une conception commune de l'orientation. Leur objectif est le partage de pratiques et la mise en place d'expérimentations qui jouent sur leurs complémentarités avec l'ambition de créer une progressivité et de réaliser des recherches-actions, mais ne disposent pas de contacts avec des chercheurs. Sans doute la mise en place du programme et équipements prioritaires de recherche (PEPR) Éducation leur facilitera la mise en relation.

3.7. Le rôle fondamental et complexe des responsables légaux

La découverte des métiers est faite pour accompagner et éclairer l'orientation des élèves. Elle motive l'investissement scolaire⁶⁴ de l'élève et prépare ses choix de formation après le collège. Ces étapes doivent être accompagnées et encouragées par les parents et responsables légaux. Les élèves rencontrés témoignent souvent d'injonctions d'orientation de la part de leurs parents qui sont déconnectées de leurs goûts et de leurs capacités. Aussi il est important de fournir aux parents les clés d'un bon accompagnement à l'orientation et du respect des aspirations de leurs enfants à l'instar de ce qui est fait dans plusieurs pays, par exemple au Royaume-Uni, une page web d'un site gouvernemental prodigue des conseils aux parents⁶⁵, aux États-Unis une des entreprises délégataire fait de même⁶⁶. L'Onisep a également une page dédiée⁶⁷, mais elle aborde plus la « mécanique » scolaire de l'orientation que l'approche psychologique de l'accompagnement qui est pourtant primordial. En effet, selon les témoignages recueillis et la littérature internationale⁶⁸, les parents peuvent avoir tendance à pousser les enfants en fonction de leurs propres aspirations et ne pas suffisamment prendre en considération les goûts et aptitudes de leurs enfants.

Recommandation n° 1 (complément) : Enrichir le site de l'Onisep dans ses pages dédiées aux conseils aux parents dans l'aide à l'orientation avec des conseils sur la posture à adopter pour un accompagnement bienveillant. Veillez à ce que les accès « parents » des ENT proposent des liens directs vers ce site.

La mission a aussi été alertée à plusieurs reprises sur la situation d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance pour lesquels des choix sont souvent opérés en dysharmonie avec tout le travail de découverte des métiers

⁶¹ BPIFrance, la région Occitanie, SGPI, La banque des territoires.

⁶² <https://www.collectif-orientation.fr/>

⁶³ Fondateurs : C'Génial (association), Métiers 360 (entreprise innovante), R2E - rencontres entreprises enseignants (association), Crée ton avenir !!! (association), Les entreprises pour la Cité (réseau d'entreprises), Rêv'Elles (association), Vers le Haut (think tank), Les écoles de production (fédération) et membres : Année lumière (association), Entreprendre pour apprendre France (association), Olecio (start-up), Evocae (association), France Apprenante (association).

⁶⁴ OCDE 2018 *Working it out: Career Guidance and Employer Engagement*.

⁶⁵ <https://www.nidirect.gov.uk/articles/helping-young-people-career-choices>

⁶⁶ <https://educationadvanced.com/resources/blog/career-exploration-for-high-school-students/>

⁶⁷ <https://www.onisep.fr/orientation/le-role-des-parents-dans-l-orientation-de-leurs-enfants/comment-aider-son-enfant-dans-ses-choix-d-orientation>

⁶⁸ OCDE 2018, *Working it out: Career Guidance and Employer Engagement*

qui a pu être conduit au cours de la scolarité. Il s'agit d'une situation délicate dans laquelle les services du département qui prennent les décisions doivent demander l'autorisation des parents⁶⁹. Or, ces derniers sont souvent éloignés des processus qui ont conduit leur enfant aux choix opérés et les services des départements ne disposent pas des éléments pour convaincre les parents du bienfondé des souhaits d'orientation.

Recommandation n° 3 : En lien avec le ministère de la santé et de la prévention, préparer un document à destination des services d'aide sociale à l'enfance donnant des conseils pour les décisions d'orientation des enfants qui leur sont confiés.

4. Les mises en œuvre aux différentes échelles d'organisation

Dans cette partie, la mission analyse la chaîne des pilotages du niveau national jusqu'à l'établissement. La mission s'est attachée à identifier les points de force qui permettent de la rendre opérationnelle et les freins à surmonter.

4.1. Le pilotage national : un cadre à formaliser

La découverte des métiers est suivie par la sous-direction des savoirs fondamentaux et des parcours scolaires (A1), relevant de la direction générale de l'enseignement scolaire, mais aussi de la mission éducation économie et campus (A2) qui aurait pu être associée dès l'année 2022-2023. Au cours de l'année scolaire 2022-2023, l'expérimentation menée dans 642 collèges a été suivie par un comité de pilotage dédié. Deux enquêtes ont été réalisées afin d'évaluer de manière exhaustive les actions entreprises, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Une conclusion majeure tirée de l'enquête qualitative soulignait que, malgré les efforts déployés, les établissements scolaires avaient peu innové, préférant étaler sur trois ans des initiatives qui, précédemment, se déroulaient sur deux ans.

4.1.1. Inscrire la découverte des métiers dès le cycle 3

Les résultats de ce suivi de l'expérimentation ont contribué à orienter la rédaction de la note de service parue le 25 mai 2023, laquelle établit le cadre de l'organisation de la découverte des métiers pour le cycle 4, spécifiquement pour l'année scolaire 2023-2024.

Les recherches internationales (voir le paragraphe 1.2.) montrent que pour combattre efficacement les stéréotypes de genre et élever l'ambition scolaire et professionnelle, il faut que les enfants soient sensibilisés dès l'école primaire aux métiers et environnements professionnels. Il s'agit d'approches ludiques. Le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire s'est emparé de cette problématique en encourageant les liens avec les métiers de l'agriculture dès la première année de cours moyen. Dans les collèges visités, plusieurs équipes ont fait état d'activités proposées dès l'école primaire, sous des formes attrayantes pour les élèves.

Cela doit s'accompagner d'une définition des temps à y consacrer. Si les textes définissent bien qu'il faut consacrer 12 heures en classe de quatrième et 36 heures en classe de troisième pour l'orientation des élèves, rien n'est encore inscrit ni pour la classe de cinquième, ni pour le cycle 3.

Recommandation n° 1 (complément) : Pour permettre de lutter plus efficacement contre les stéréotypes de genre et les déterminismes sociaux qui s'exercent sur les choix des élèves et de leur famille, généraliser dès le début du cycle 3 la découverte des métiers et y encourager les approches ludiques en l'inscrivant dans le note de service.

Comme décrit au fil des pages de ce rapport, la politique d'orientation conduite par le ministère de l'éducation nationale a été construite au fil des années avec notamment la mise en place du parcours Avenir puis de la découverte des métiers. Un vaste dispositif de formation des enseignants a été déployé et des expérimentations conduites. Parallèlement une plateforme d'accompagnement à l'orientation est en cours de finalisation à l'Onisep.

⁶⁹ L'exercice des actes relevant de l'autorité parentale pour les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. Ministère des solidarités et de la santé, https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_acte_usuels.pdf

Les bases conceptuelles de l'ensemble de ces initiatives méritent d'être formalisées et rendues visibles dans un document de stratégie nationale de l'orientation qui permette à chacun des acteurs et partenaires d'en prendre connaissance et d'inscrire ses actions dans cet ensemble si important tant d'un point de vue du devenir individuel des élèves que d'un point de vue collectif territorial et national. La mission reprend ici la recommandation faite dans le rapport thématique produit par l'IGÉSR en 2020⁷⁰.

Recommandation n° 1 (complément) : Formaliser la stratégie nationale d'orientation.

4.1.2. Impulser une politique pour accompagner la montée en compétence des enseignants et une reconnaissance des aptitudes qu'ils construisent

La mission constate dans la très grande majorité des collèges visités que seul un petit nombre d'enseignants s'implique dans la découverte des métiers. Les enseignants ne sont pas réfractaires, mais estiment qu'ils manquent de formations et d'informations, qu'ils connaissent mal les entreprises et se disent en difficulté quand il s'agit d'apporter des informations aux élèves sur les parcours de formation. Au moment où la formation initiale des professeurs va être repensée, la mission estime qu'il faut que les futurs étudiants des masters d'enseignement suivent des stages obligatoires en entreprise. Ces derniers pourraient être placés sur des périodes de vacances à hauteur de deux semaines de stage sur l'ensemble du cursus de master. L'exploitation du stage serait prise en compte lors de l'année de titularisation.

Les enseignants titulaires investis dans la découverte des métiers et l'accompagnement de l'orientation doivent pouvoir faire reconnaître leurs compétences. Cela permettrait d'avoir au sein des établissements des ressources identifiées. Une certification complémentaire, à l'image de ce qui existe pour l'enseignement des langues, doit être proposée.

Des directeurs des écoles de formation académiques regrettent que les formateurs n'investissent pas, ou très peu, la dimension de la découverte des métiers et plus largement celle de l'accompagnement à l'orientation dans les travaux de recherches qui sont menés pour obtenir le certificat d'aptitude aux fonctions de formateurs académiques (CAFFA). D'autre part les psychologues de l'éducation nationale ne peuvent pas présenter ce certificat.

La formation initiale des enseignants n'aborde pas la question de la découverte des métiers et rarement l'accompagnement des élèves dans leurs projets d'orientation. La prochaine réforme de la formation initiale est l'occasion d'introduire ces dimensions à la fois pour que les étudiants découvrent tous le monde de l'entreprise et qu'ils soient formés pour développer les compétences à s'orienter chez les élèves.

Recommandation n° 4 : Poursuivre l'effort de formation des personnels :

- proposer des formations d'établissement pour impulser des dynamiques de l'ensemble des communautés éducatives ;
- impulser la réalisation de mémoires sur le sujet de la découverte des métiers et de l'orientation pour l'obtention du CAFFA (certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique) ;
- permettre aux Psy-EN d'être éligibles au CAFFA et solliciter les Psy-EN pour la formation continue des enseignants et personnels d'éducation⁷¹ ;
- mettre en place une certification ou une habilitation pour le conseil en orientation à destination des enseignants, des CPE ou des Psy-EN¹ ;
- mettre en place un stage obligatoire en entreprise pour tous les étudiants qui suivent les masters qui conduisent aux métiers d'enseignant et prévoir dans ces formations des temps consacrés à l'accompagnement des élèves dans le développement des compétences à s'orienter.

⁷⁰ Préconisation n° 11 du rapport thématique de l'IGÉSR concernant l'orientation :

« Définir dans un texte de politique générale les attendus ministériels en matière d'orientation. La coordination des nombreux acteurs censés intervenir auprès des élèves et des étudiants nécessite de préciser ce que les ministères attendent précisément de chacun d'entre eux et à quel projet commun ils contribuent. Bien que ces acteurs puissent se référer à des textes précisant leurs rôles et missions, ces textes en l'état ne font pas système. Or, c'est de l'action du plus grand nombre, en particulier les enseignants, appuyée par celle des professionnels de l'orientation, les psychologues de l'éducation nationale, action par ailleurs convergente avec celle des parents, que l'on peut attendre des avancées significatives en matière d'accompagnement et d'aide à l'orientation. »

⁷¹ Cette recommandation est reprise du rapport IGÉSR, Les psychologues de l'éducation nationale de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle », *op. cit.*

4.1.3. Définir des objectifs de formation en lien avec le socle, la construction des compétences à s’orienter et leur évaluation

La note de service précise que « *Concrètement, les élèves devront, à l’issue du cycle 4 et après la mise en œuvre complète de la démarche de découverte des métiers, connaître un panel élargi de métiers (de l’ordre de 40 à 50, contre 10 à 15 aujourd’hui).* »

Pour que les équipes éducatives ne s’égarer et focalisent leurs actions sur un nombre de métiers à connaître, il importe de fixer comme objectif, non pas uniquement un nombre de métiers à connaître, mais le développement des compétences à s’orienter, et en estimer le niveau de maîtrise en fin de cycle 4 au travers d’une diversité de champs professionnels et de métiers.

Comme pour le développement de toutes compétences, une progressivité des apprentissages est à mettre en œuvre ainsi qu’une programmation qui permet d’articuler les actions menées. Les équipes pédagogiques des collèges investies par la mission font ce travail et donnent véritablement des axes de travail raisonnés qui accompagnent les élèves dans la construction progressive de leur projet d’orientation. Il est d’ailleurs intéressant de constater que de telles approches permettent aux élèves de se détacher des métiers et de devenir autonomes dans les projets qu’ils élaborent.

Les équipes pédagogiques rencontrent des difficultés et ne possèdent pas toutes les clés qui facilitent les mises en œuvre et les rendent pleinement efficaces. La très grande diversité de ressources qu’elles soient nationales, régionales ou académiques est également un frein à la mise en œuvre. La production d’un guide national serait utile en agrégeant des pratiques fécondes adossées aux regards de chercheurs. Les académies impliquées aux côtés de la direction générale de l’enseignement scolaire pourraient contribuer à cette production, ce qui permettrait une diffusion rapide et des aides précieuses en direction des différents acteurs impliqués dans ce domaine.

L’accompagnement des équipes doit inclure les dimensions didactiques et pédagogiques. Les inspecteurs d’académie, inspecteurs pédagogiques régionaux, doivent être pleinement associés à ces travaux, surtout pour qu’une partie du travail mené soit réalisé au sein des disciplines.

4.1.4. Mettre en place des outils à la fois pour suivre le déploiement du dispositif sur les territoires, et pour que la France puisse se positionner vis-à-vis des autres pays de l’OCDE

La direction générale de l’enseignement scolaire a mis en œuvre un outil de suivi en ligne qui va se substituer aux enquêtes « papiers ». Cet outil présente l’intérêt de faire le lien entre différentes bases de données qui permettront de disposer d’informations sur les personnels engagés, les moyens mis en œuvre, les partenaires, les porteurs de projets, l’investissement des référents « découverte des métiers ».

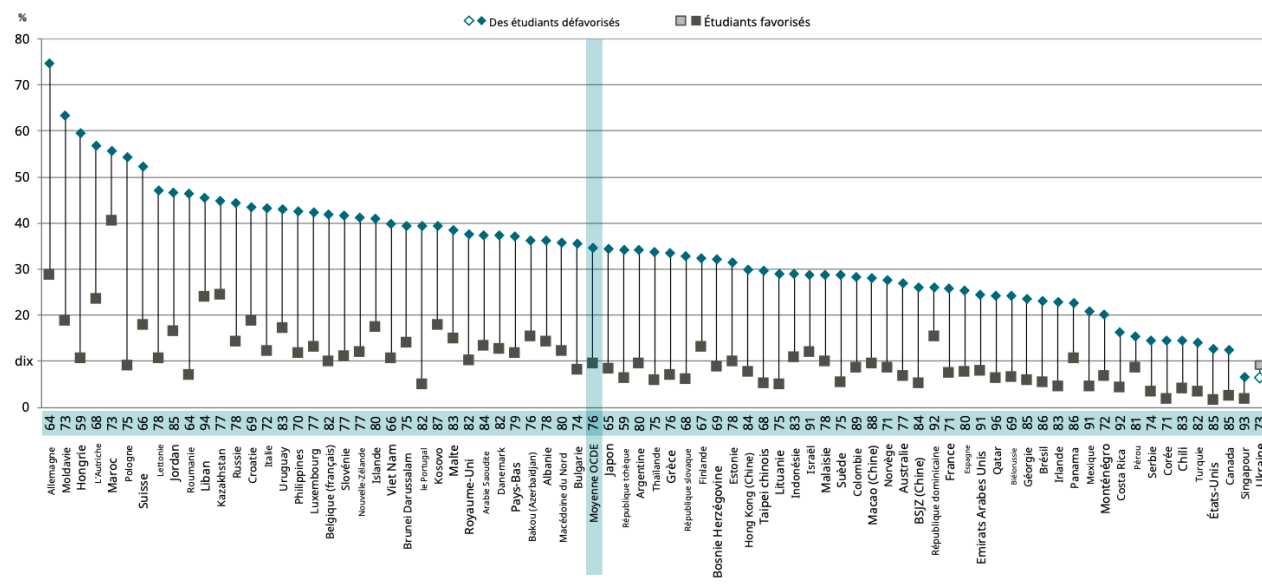
La mission constate que l’un des indicateurs est défini par le nombre de métiers connus par les collégiens en fin de troisième ainsi que leur typologie (métier en tension, métier d’avenir, etc.). Les référents des collèges vont devoir « cocher », parmi les 800 métiers référencés sur l’outil, ceux qui font l’objet d’une investigation particulière. Cette approche peut faire perdre de vue aux équipes éducatives l’objectif premier du développement des compétences attendues (voir paragraphe 4.3.3). Il faut que les indicateurs de suivi portent à la fois sur le nombre de métiers connus et sur leur articulation avec les compétences développées.

L’enquête PISA interroge les élèves de 15 ans sur leurs aspirations professionnelles et sur les études envisagées pour exercer les métiers souhaités. Cette enquête interroge les élèves sur les métiers qu’ils souhaiteraient exercer et sur les études qu’ils envisagent. Le graphique ci-dessous⁷² indique le pourcentage d’élèves où il n’y a pas adéquation entre les métiers désirés et les études envisagées. L’étude distingue pour chaque pays les étudiants issus de milieux favorisés et de milieux défavorisés. En 2018, la France était assez bien positionnée, car, comme on le lit sur le graphique, 71 % des jeunes de 15 ans s’attendent à exercer une profession hautement qualifiée, moins de 10 % des élèves de milieux favorisés n’y associent pas des études longues et 28 % des élèves issus de familles défavorisées. Cela traduit donc une bonne connaissance, par les élèves, des parcours de formation à suivre pour exercer les professions.

⁷² *Pisa in Focus. Are students’ career expectations aligned with skills? OCDE février 2020.*

Graphique 4 : Étudiants dont les attentes en matière d'éducation et de carrière ne correspondent pas, selon le statut socio-économique

Pourcentage d'étudiants qui n'aspirent pas à obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur parmi ceux qui espèrent exercer une profession hautement qualifiée



Remarques: Le pourcentage d'étudiants qui s'attendent à exercer une profession hautement qualifiée est indiqué à côté du nom du pays/de l'économie.

Les différences statistiques significatives sont indiquées sur un ton plus foncé (voir l'annexe A3, Résultats du PISA 2018 [Volume II] : Là où tous les élèves peuvent réussir, OCDE [2019]).

En 2022 les données ont été recueillies⁷³, mais la France n'a pas payé la prestation pour leur exploitation. Ces données auraient été fournies à l'administration centrale.

Recommandation n° 2 (complément) :

- Missionner la DEPP et le CÉREQ pour conduire des études sur les liens entre la découverte des métiers et les parcours des élèves à court et long terme. Exploiter les données des enquêtes PISA pour que la France dispose de repères vis-à-vis des autres pays de l'OCDE ainsi que les futures données qui seront recueillies avec la nouvelle plateforme « Avenir » de l'Onisep ;
- Mettre en place des indicateurs qui permettent de suivre les niveaux de maîtrise des compétences à s'orienter des élèves ainsi que leur lien avec le nombre de métiers connus.

4.1.5. Une articulation nécessaire de tous les acteurs institutionnels et de leurs actions en respectant leurs champs de compétences définis par les textes

Trois acteurs institutionnels doivent entrer en synergie pour conduire une politique permettant des actions efficaces auprès des élèves pour la découverte des métiers : l'État au travers de son opérateur l'Onisep, les académies et les régions. Les régions étant des acteurs clés pour mobiliser les branches professionnelles. La bonne information sur les métiers est un enjeu important pour l'avenir de la jeunesse et de la France qui ne devrait pas être remise en cause par des considérations politiques de répartition des compétences. Les textes qui définissent les compétences de chacun sont sans ambiguïté :

Le code de l'éducation⁷⁴ assigne à l'Onisep « *d'élaborer, de diffuser et de mettre à la disposition de tous les publics, selon toutes modalités et supports adaptés, la documentation de portée nationale et les ressources pédagogiques nécessaires à la construction d'un parcours d'orientation scolaire et professionnel tout au long de la vie en lien avec les délégués régionaux académiques de l'information et de l'orientation et les chefs de service académique de l'information et de l'orientation ; d'alimenter, d'actualiser et de mettre à la disposition de tous les publics, les données nationales sur l'offre de formation et la certification ; d'apporter son concours aux régions pour l'élaboration de la documentation de portée régionale sur les enseignements et les professions ; de contribuer aux études et recherches relatives aux méthodes et aux moyens propres à faciliter*

⁷³ OCDE, audition du 16 janvier 2024.

⁷⁴ Article D. 313-14 du code de l'éducation.

l'information et l'accompagnement à l'orientation tout au long de la vie ; de contribuer aux études et recherches tendant à améliorer la connaissance des activités professionnelles et de leur évolution ».

Les académies, et plus spécifiquement les délégués régionaux académiques de l'information et de l'orientation, pilotent la politique académique de la découverte des métiers, et plus largement toutes les politiques et procédures liées à l'orientation.

La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » définit de façon précise le rôle des différents acteurs institutionnels : « *La région organise les actions d'information sur les métiers au niveau régional, national et européen ainsi que la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires. Lorsque ces actions ont lieu dans un établissement scolaire, elles sont organisées en coordination avec les psychologues de l'éducation nationale et les enseignants volontaires formés à cet effet. Pour garantir l'unité du service public de l'orientation et favoriser l'égalité d'accès de l'ensemble des élèves, des apprentis et des étudiants à cette information sur les métiers et les formations, un cadre national de référence est établi conjointement entre l'État et les régions. Il précise les rôles respectifs de l'État et des régions et les principes guidant l'intervention des régions dans les établissements ».*

Une convention-cadre « relative à la découverte des métiers pour les collégiens des classes de cinquième, quatrième et troisième » définit les engagements de l'État et des régions et les conditions dans lesquelles l'État et les régions exercent leurs missions respectives dans le cadre spécifique de la mise en œuvre de la « découverte des métiers » au cycle 4 du collège. Celle-ci vise à favoriser la synergie entre les différents partenaires au niveau local. Elle garantit le respect des valeurs et des objectifs pédagogiques communs lors des interventions auprès des élèves. La convention rappelle les objectifs poursuivis par la découverte des métiers (voir annexe 8).

La plateforme « Avenir » développée par l'Onisep financée notamment dans le cadre des appels à projets « France 2023 »⁷⁵ permettra d'intégrer pleinement la découverte des métiers aux processus de construction active de l'orientation des élèves. Tous les acteurs qu'ils soient institutionnels, partenaires du monde professionnel ou de la sphère associative pourront y faire apparaître les informations liées à leur activité que ce soit à une échelle académique, régionale ou nationale. Ces services seront gratuits pour tous. La mission a constaté sur les territoires une mécompréhension de ce processus par certains services régionaux.

Recommandation n° 8 (complément) : renforcer la communication sur les offres de services de l'Onisep, accompagner le déploiement de la plateforme « Avenir » et inscrire son utilisation comme centrale pour articuler la découverte des métiers et la construction de l'orientation « active » des élèves.

4.2. Un pilotage académique mobilisé sur la formation et les partenariats, et peu sur la dimension pédagogique

4.2.1. Renforcer la place de la pédagogie dans les groupes de pilotage académique et de suivi

Les académies visitées par la mission ont toutes été fortement impliquées dans l'expérimentation de la découverte des métiers menée en 2022-2023. Le pilotage mis en place pour l'impulsion, le suivi et l'évaluation du parcours Avenir a été adapté pour y inclure la découverte des métiers, en suivant les recommandations de la note de service du 23 mai 2023. La mission constate de grandes similitudes dans les organisations adoptées. Des comités académiques, dirigés par les directeurs de régions académiques à l'information et à l'orientation (DRAIO), sont mis en place. Les délégués de régions académiques à la formation professionnelle initiale et continue (DRAFPIIC) y sont également associés, ainsi que les inspecteurs de l'éducation nationale de l'information et de l'orientation (IEN IO). Les services de l'école académique de la formation continue assurent le déploiement des formations.

Cependant, les inspecteurs territoriaux sont peu impliqués dans le dispositif de pilotage. Dans certains territoires, ils suivent la mise en œuvre du dispositif en qualité de « inspecteurs référents des collèges ». La mission n'a pas rencontré d'équipes pilotées par des inspecteurs territoriaux menant des réflexions sur

⁷⁵ <https://anr.fr/ProjetIA-21-DMAV-0001> et voir l'annexe 2 intitulé « Le programme Avenir » du rapport de la Cour des comptes sur l'Onisep du 14 décembre 2023.

l'intégration de la découverte des métiers dans les pratiques pédagogiques au sein des disciplines, en dehors de l'expérimentation menée dans une académie évoquée en 2.2.2. Or, c'est précisément l'un des aspects rarement observés dans les collèges, où ce sont principalement des actions en dehors des heures de cours qui sont organisées.

Les troisièmes prépa-métiers sont majoritairement implantées en lycées professionnels. 236 collèges hébergent ces classes sur les 1 459 établissements qui proposent cette formation, soit 16 % des établissements. Les équipes pédagogiques de troisième prépa-métier rencontrées par la mission mettent en œuvre des approches originales qui peinent à diffuser. Les équipes pédagogiques ne se rencontrent pas du fait des lieux physiquement distincts et des pilotes pédagogiques qui ne sont pas les mêmes puisque ce sont les inspecteurs de l'éducation nationale de l'enseignement technique et général (IEN ET-EG) qui interviennent en lycée professionnel et que ce sont les inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) qui interviennent en collège. La mission constate le même phénomène pour les classes de SEGPA. Bien qu'elles soient implantées dans les collèges, la mission a rarement observé des pratiques qui diffusent des classes de SEGPA vers les autres classes dans un même établissement. Le croisement des expertises des IA-IPR et des IEN ET-EG est donc indispensable pour assurer le transfert des pratiques

Recommandation n° 5 (complément) : Renforcer le pilotage pédagogique de la découverte des métiers en impliquant les inspecteurs territoriaux en charge des enseignements au collège et en encourageant le croisement de leur expertise.

4.2.2. Faciliter les liens avec le monde professionnel et associatif

Pour faciliter les liens entre les établissements scolaires et les professionnels que ce soit pour l'organisation d'interventions en classe, l'organisation de forums, des visites d'entreprises ou encore le placement des élèves en stages ; les académies s'appuient essentiellement sur les comités locaux école - entreprise (CLÉE). Ils regroupent des représentants de l'éducation, de l'économie et de l'insertion et de l'emploi ainsi que des parents d'élèves. Les CLÉE sont copilotés par un personnel de direction et par un représentant du monde économique. Ils fonctionnent sur la base du bénévolat.

Le périmètre des CLÉE ne recouvre pas systématiquement les découpages administratifs des académies. Pour rendre le dispositif plus efficace, certaines académies ont révisé le nombre de CLÉE sur leur territoire et ajusté leur périmètre géographique pour qu'ils correspondent aux bassins d'emplois. Dans l'une des académies investies par la mission, des CLÉE travaillent désormais sur un territoire couvrant deux académies appartenant à la même région académique.

Certains cadres académiques voient dans les CLÉE un moyen de réguler la place des différentes branches professionnelles et d'assurer une représentation équilibrée adaptée aux territoires. Sans ces comités, des branches professionnelles qui ont peu de moyens de communication vers l'École risqueraient d'être ignorées alors même que leurs besoins en emplois peuvent être significatifs. La mission a pu apprécier, dans les territoires où les CLÉE fonctionnent bien, les avantages qu'ils apportent aux équipes pédagogiques.

L'offre associative se développe fortement dans le domaine de la découverte des métiers. La mission a constaté que les collèges font appel à ces structures pour mener des actions en remplacement ou en complément des interventions de professionnels. Cependant, peu d'associations sont reconnues comme complémentaires de l'enseignement public. Or, la démarche d'obtention de l'agrément national ou académique permet une expertise des outils pédagogiques et un suivi de l'activité des partenaires. Certaines académies proposent des formations aux partenaires associatifs pour que leurs actions soient en cohérence avec les directives ministérielles.

Recommandation n° 8 (complément) : Renforcer le pilotage des CLÉE.

4.2.3. Veiller à une articulation avec les services des régions explicite pour tous les acteurs

Les régions ont adopté diverses stratégies pour répondre à l'obligation légale qui, depuis 2018, leur confie la responsabilité de la diffusion de l'information et de l'élaboration de publications à portée régionale sur les

métiers⁷⁶. Selon les orientations politiques adoptées, l'offre régionale ainsi que le soutien apporté aux collègues pour la découverte des métiers varient considérablement.

Dans l'un des territoires examinés, la région a instauré une « Agence de l'orientation et des métiers ». Cette entité constitue une régie relevant de la collectivité locale, dotée d'un caractère administratif sous statut de la fonction publique territoriale. Elle compte cinquante employés, dont vingt-cinq contractuels. Dix personnels de l'éducation nationale sont mis à disposition de cette agence et occupent les fonctions de coordonnateurs territoriaux. Leur présence favorise la constitution d'équipes avec des cultures partagées qui facilitent le lien avec les établissements scolaires. L'objectif de l'agence est de promouvoir des événements (régionaux ou en territoire), d'animer un pôle « conseil », de proposer un site internet avec différents services (outils de découverte des métiers proposés par les branches professionnelles ou les opérateurs de compétences, liens vers des ambassadeurs métiers ou des ambassadeurs des formations⁷⁷, proposition de lieux de stage pour les élèves de troisième). L'agence élabore également des publications sur les métiers en région parmi d'autres initiatives. Dans d'autres territoires, les régions engagent moins de ressources et il n'y a pas de personnels de l'éducation nationale détachés ou mis à disposition. La diversité des situations a nécessairement des répercussions sur les actions entreprises en direction des collègues et leurs visibilitées.

À l'échelle de la gouvernance académique, le rôle et les missions partagées avec les services régionaux ne font l'objet d'aucune ambiguïté, quel que soit le niveau d'engagement des régions en termes de moyens. Cependant, la mission a pu constater des malentendus parmi les acteurs de terrain, qui rencontrent parfois des difficultés à identifier les services ou les interlocuteurs appropriés. Des tensions peuvent également surgir entre les centres d'information et d'orientation (CIO) et les services offerts par la région, allant jusqu'à entraver la concrétisation de certains projets en raison d'un manque manifeste de volonté de collaboration. Ces tensions se retrouvent également à l'échelle de certaines régions et de l'Onisep. Un travail d'accompagnement et de clarification sur le rôle complémentaire des différents partenaires reste à entreprendre. Des auditions de responsables régionaux révèlent également des tensions concernant les politiques à mettre en œuvre tant entre acteurs aux échelles académiques que nationales⁷⁸.

Les principaux décrivent également des communications peu ciblées ainsi qu'une surabondance de courriels en provenance des services régionaux, qui ne traitent que partiellement des aspects liés à la gestion des collègues. Cette modalité de communication s'avère peu gérable selon la taille des collègues, entraînant ainsi le non-traitement de courriels importants par les chefs d'établissement.

4.2.4. Poursuivre l'effort de formation en accentuant l'acculturation des enseignants au monde de l'entreprise

Les formations dispensées au sein des académies se concentrent principalement sur les référents découverte des métiers, mobilisant largement les ressources des deux plans nationaux de formation⁷⁹. Dans la plupart des académies visitées, le schéma de formation adopté suit un modèle en cascades. Un groupe d'experts est constitué au niveau académique, formant ainsi un groupe de formateurs de formateurs. Certains membres de ce groupe participent également aux formations nationales, avant d'être missionnés pour intervenir sur le terrain, souvent aux côtés d'acteurs des milieux professionnels et associatifs. Ces formations sont ensuite déployées à l'échelle des bassins.

À l'heure de la rédaction de ce rapport, les plans de formation sont encore en cours de déploiement dans les académies visitées. Par exemple, dans l'une d'entre elles, le schéma de formation comprend un webinar présentant le dispositif ainsi que les ressources nationales et académiques, suivi d'une session de formation en présentiel dans les territoires, puis de deux autres webinaires : l'un axé sur le monde professionnel et associatif, et l'autre sur les ressources et services régionaux. Les deux derniers webinaires ne seront pas réalisés avant le troisième trimestre.

⁷⁶ Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, article 18.

⁷⁷ Les ambassadeurs des formations sont des étudiants qui témoignent de leurs parcours professionnels.

⁷⁸ L'association régions de France a envoyé, le 8 mars 2024, trois courriers aux ministres de tutelle de l'Onisep, pour demander la suspension du programme de la plateforme « Avenir ».

⁷⁹ Plan national de formation des 11 et 13 mai 2023 et des 21 et 22 septembre (avec des webinaires le 18).

Une des académies visitées par la mission a suivi un processus différent. Le comité de pilotage, après avoir suivi les expérimentations menées durant l'année scolaire 2022-2023, a organisé un « Lab » pour mutualiser les actions entreprises, les enrichir et en imaginer de nouvelles, en tenant compte des spécificités des différents territoires. Les stratégies proposées ont été évaluées par le comité de suivi puis mises à disposition des collèges sous forme de ressources numériques. C'est dans cette académie que la mission a constaté la plus grande diversité d'actions entreprises, que ce soit en dehors des heures de classe ou au sein des disciplines.

Les académies envisagent de poursuivre les actions de formation pour l'année scolaire 2024-2025, répondant aux besoins exprimés par les équipes pédagogiques. La mission a observé un fort engouement des enseignants pour les immersions en entreprise, bien que certains cadres académiques se montrent réservés quant à leur utilité. Il est donc nécessaire de développer une ingénierie de formation qui associe les expériences en entreprise à leur exploitation en classe, afin de renforcer la connaissance du monde professionnel et de leurs organisations, encore fragile chez de nombreux enseignants. Les auditions menées par la mission auprès des opérateurs de compétences, des branches professionnelles et des entreprises ont révélé la volonté de ces partenaires professionnels d'accueillir et de former les enseignants.

Certains professionnels intervenant dans les classes ou accueillant les élèves pour des visites ou des stages sont formés par les branches professionnelles ou les opérateurs de compétences. Ils sont souvent identifiés comme des « ambassadeurs » de leur profession. Certaines académies ont mis en place des chartes précisant la déontologie à respecter avec les élèves. Il est essentiel de favoriser l'association de ces professionnels aux formations académiques afin d'ancrer celles-ci dans la réalité des métiers.

4.2.5. Accompagner et évaluer les collègues en prenant en compte les effets des actions conduites pour la découverte des métiers

L'accompagnement des établissements doit être guidé par des critères démontrant l'efficacité des actions entreprises. Parmi les quatre domaines évalués au sein des collèges, on trouve celui des « apprentissages et des parcours des élèves ». Ce domaine exige une mesure précise de l'amélioration de la qualité des apprentissages des élèves, de leurs parcours de formation et d'insertion professionnelle, de leur réussite éducative et de leur expérience au sein de l'établissement.

La mission a observé que les académies accordaient une importance notable à l'intégration de la découverte des métiers en tant qu'élément essentiel du parcours Avenir. Elles étaient également attentives aux indicateurs fournis par les collèges pour suivre les effets de ces actions. Dans l'un des départements étudiés par la mission, le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) établit un cadre clair à la fois lors de l'autoévaluation et lors des échanges avec les acteurs de l'établissement.

4.3. Un pilotage au niveau des collèges qui reste à renforcer

4.3.1. Intégrer et expliciter la découverte des métiers dans la politique générale du collège

Les équipes de direction des collèges visités ont des stratégies qui convergent dans le pilotage du dispositif. Ainsi les projets d'établissement font dans la très grande majorité des établissements explicitement référence au parcours Avenir et pour ceux réécrits récemment à la découverte des métiers. À côté de ce document, qui précise la politique générale menée, sont rédigées des feuilles de route pluriannuelles qui précisent les actions réalisées dans les classes. Ces documents apparaissent essentiels à la mission pour que tous les acteurs possèdent bien le schéma directeur de ce qui est fait.

Ce document doit être construit et partagé par la communauté éducative ; le conseil pédagogique est l'instance de gouvernance la plus adaptée pour le faire. Il est arrivé que les équipes éducatives ou les psychologues de l'éducation nationale n'aient pas connaissance de ce document pourtant présenté à la mission par l'équipe de direction.

Ces feuilles de route doivent permettre l'information aux parents, mais également aux intervenants extérieurs qui estiment souvent ne pas être assez associés aux processus qui construisent sur un temps long les compétences des élèves. La mission constate que lorsque ces documents existent ils sont rarement partagés sur les sites Internet des collèges, or c'est un moyen efficace d'informer les partenaires de ce qui est fait (voir point 2.1.).

Les documents qui paraissent les plus pertinents donnent une vision synoptique des thématiques traitées (découverte de soi, découverte des champs professionnels, découverte des métiers...) dans les différentes classes. Ils indiquent les actions conduites et font le lien avec les compétences à s'orienter. Sur ce dernier point, des équipes pédagogiques se sont approprié les « quinze compétences à s'orienter du niveau lycée » et les ont transposées pour le collège de façon pertinente (exemple en 2.1.1). La publication par l'Onisep des « compétences à s'orienter pour les collégiens » attendue pour septembre 2024 devra permettre une association systématique des actions avec ce que l'on cherche à construire chez les élèves (l'annexe 6 donne un exemple de plan pluriannuel d'orientation mis en lien avec les compétences construites).

4.3.2. Mobiliser largement les équipes pédagogiques

Les chefs d'établissements ont dû « identifier un référent "découverte des métiers" qui assure la coordination des actions, ainsi que des rencontres avec des professionnels et des déplacements des élèves. Ce référent, qui peut être un professeur, un professeur documentaliste ou un conseiller principal d'éducation, bénéficie d'une lettre de mission et s'engage dans le cadre du pacte enseignant. Au regard des besoins, un référent "découverte des métiers" par niveau pourra être identifié »⁸⁰.

Dans les établissements visités par la mission, les chefs d'établissements ont identifié des personnels qui possèdent des compétences dans le domaine de la découverte des métiers et plus largement dans le domaine de l'orientation. Ce sont souvent des personnes impliquées depuis plusieurs années dans le parcours Avenir. Il s'agit de professeurs, de conseillers principaux d'éducation ou de professeurs documentalistes. Toutefois la mission a également rencontré des équipes où des psychologues de l'éducation nationale assument cette mission. Les enquêtes réalisées par les académies auprès des collèges montrent qu'en moyenne 20 à 30 % des collèges n'avaient pas désigné de référents à l'automne 2023 et que parfois les principaux ou leurs adjoints se déclarent sur cette mission.

(L'annexe 7 présente deux académies avec les pourcentages de collègues disposant de référents « découverte des métiers » ainsi que leur corps d'origine et leur discipline pour les enseignants).

Bien que la note de service précise que « Ce référent (...) s'engage dans le cadre du pacte enseignant », la mission a constaté une bien plus grande diversité de situations. Les personnels peuvent bénéficier d'indemnités pour missions particulières (IMP), d'heures supplémentaires effectives (HSE) voire de décharges de service dans le cadre des moyens dont disposent les collèges en réseaux d'éducation prioritaires renforcés.

Le chef d'établissement doit rédiger une lettre de mission pour les professeurs référents découverte des métiers», mais la mission a constaté que peu en sont destinataires.

Au-delà des référents il s'agit également de mobiliser des équipes au sein des collèges. La mission a observé des situations très variables d'équipes réduites à deux professeurs de technologies à des équipes beaucoup plus larges et agrégeant des enseignants de différentes disciplines partageant des objectifs communs de formation. L'engagement des psychologues de l'éducation nationale est très inégal malgré les préconisations de la note de service qui précise que « (...) les psychologues de l'éducation nationale "éducation, développement, conseil en orientation scolaire et professionnelle" participent par leur expertise et leurs compétences à l'accompagnement des équipes ». Certains psychologues de l'éducation nationale auditionnés étaient peu enclins à mener ces activités considérant que l'accompagnement des élèves en difficulté était à la fois prioritaire et que ce pan de l'activité professionnelle mobilisait déjà pleinement leurs emplois du temps.

4.3.3. Organiser et planifier les temps consacrés au dispositif

La mission observe une très grande diversité dans l'organisation hebdomadaire des emplois de temps des élèves et de la place qu'occupe la découverte des métiers. Ainsi les actions peuvent être conduites

⁸⁰ Note de service du 23 mai 2023, Organisation de la découverte des métiers au collège de la classe de cinquième à la classe de troisième pour l'année scolaire 2023-2024.

uniquement pendant les heures de vie de classe⁸¹ dont le professeur principal est souvent responsable⁸², ou sur d'autres plages horaires de l'emploi du temps – une heure par semaine ou deux heures en quinzaine – ou encore être réalisées sur la plage méridienne. Si la mission estime qu'il est important d'avoir une programmation claire des actions et qu'elles soient bien anticipées, il ne paraît pas pertinent d'imposer un modèle de déploiement. En effet c'est la prise en compte des contraintes locales qui permet de trouver les meilleures solutions organisationnelles.

Les collèges qui parviennent à impliquer davantage de professeurs dans la découverte des métiers inscrivent dans les emplois du temps des plages horaires qui ne sont pas affectées à un même enseignant pour l'année scolaire.

L'utilisation exclusive de l'heure de vie de classe n'est pas une solution. En effet « *les heures de vie de classe, qui visent à permettre un dialogue permanent entre les élèves de la classe, entre les élèves et les enseignants ou d'autres membres de la communauté scolaire, sur toute question liée à la vie de la classe, à la vie scolaire ou tout autre sujet intéressant les élèves* »⁸³. Les professeurs qui ne disposent que de l'heure de vie de classe pour mener la découverte des métiers ont fait remarquer à plusieurs reprises que les séances prévues étaient souvent reportées du fait d'urgences devant être traitées dans cette plage horaire. Le cadre horaire est un frein puisqu'il n'y a que 10 heures de vie de classe par an alors qu'il faut consacrer 12 heures au parcours avenir en classe de cinquième et 36 heures en classe de troisième.

La mission constate que les heures annuelles d'orientation qui doivent être programmées pour les élèves en classe de quatrième (12 heures) et en classe de troisième (36 heures) ne sont que rarement inscrites dans les activités des élèves. Ces temps devraient être investis pour partie dans les actions de découverte des métiers.

Le temps à consacrer à l'orientation en classe de cinquième n'est pas défini. La mission constate dans les collèges visités que les équipes investissent en moyenne 10 heures par an aux actions conduites auprès des élèves. La mission estime qu'il faudrait inscrire obligatoirement 12 heures du parcours Avenir pour toutes les classes de cinquième.

Les équipes pédagogiques investissent également des semaines thématiques comme « la semaine de l'industrie », « la semaine du goût », « la semaine de l'économie sociale et solidaire », etc. pour mener des actions qui impliquent plus largement la communauté éducative. Ces temps forts permettent d'agrèger des actions et de leur donner plus de visibilité. Des collèges globalisent des temps d'actions durant ces semaines.

Recommandation n° 6 (complément) : Éviter de concentrer la découverte des métiers sur l'heure de vie de classe qui a d'autres finalités et dédier 12 heures au parcours avenir pour toutes les classes de cinquième.

4.3.4. Construire des stratégies d'évaluation

Le pilotage de l'évaluation des compétences en matière d'orientation n'est pas encore une priorité dans les collèges visités par la mission. Sans chercher à attribuer des notes, ce qui serait peu pertinent, il est essentiel de pouvoir mesurer le niveau de maîtrise des compétences et de suivre la progression des élèves, comme on le fait dans tout autre domaine d'apprentissage. D'ailleurs, le socle commun de connaissances et de compétences fait explicitement référence à ce domaine : « *L'élève sait prendre des initiatives, entreprendre et mettre en œuvre des projets, après avoir évalué les conséquences de son action ; il prépare ainsi son orientation future et sa vie d'adulte* ».

Malgré les constats faits dans le paragraphe 2.1.2, la contribution de la découverte des métiers à l'évaluation du socle doit devenir effective si l'on souhaite à la fois donner du sens à ces apprentissages au sein du corpus des programmes et assurer une pérennité à ce dispositif qui, comme tout autre, sera évalué en fonction des bénéfices qu'en tirent les élèves. Pour y parvenir, les équipes éducatives doivent mettre en place des stratégies de suivi des apprentissages, définir des niveaux de maîtrise déclinés par compétence, et intégrer ce travail aux outils de suivi traditionnellement utilisés dans les collèges.

⁸¹ JO n° 0115 du 20 mai 2015 précisant que 10 heures annuelles de « vie de classe » doivent être prodiguées auprès des élèves.

⁸² Les heures de vie de classe peuvent être prises en charge par le professeur principal comme par toute autre personne de l'établissement.

⁸³ BO du 30 avril 2015, rappel de l'application des décrets n° 2014-940 et 2014-942 du 20 août 2014.

La mission a observé que ce travail était mené dans l'un des collèges visités, où l'équipe de direction a paramétré l'outil de suivi des évaluations Pronote afin de rendre compte des parcours éducatifs suivis par les élèves, y compris leur parcours avenir.

En termes de pilotage de la découverte des métiers, même lorsqu'il y a une programmation formelle, il n'y a pas d'évaluation menée sur l'ensemble du parcours des élèves ou plus simplement sur les actions déployées dans ce cadre.

Recommandation n° 6 (complément) : Associer largement les acteurs de la communauté éducative pour élaborer un programme pluriannuel qui présente l'organisation du parcours avenir du collège et indique les points concernant la découverte des métiers. Le diffuser auprès de tous les acteurs concernés : site web du collège et/ou ENT.

Organiser l'emploi du temps des élèves pour y faire figurer un horaire dédié clair, voire globalisé en concertation avec le conseil pédagogique. Cet horaire doit être distinct de celui de la vie de classe.

Recommandation n° 5 (complément) : Définir les modalités d'évaluation des niveaux de maîtrise des élèves en référence aux compétences à s'orienter.

4.3.5. Conserver la trace des activités sur des temps longs

Les séances consacrées au parcours Avenir et à la découverte des métiers sont perlées tout au long du cycle 4 et parfois dès la classe de sixième. La difficulté de conserver les traces des activités menées par les élèves sur cette longue période est un problème soulevé par les équipes éducatives. Certaines mettent en place des systèmes de « portfolios » qui sont conservés par les élèves durant l'année scolaire et relevés en fin de chaque année scolaire. Au début de l'année scolaire suivante, les documents sont confiés aux professeurs principaux qui les redistribuent aux élèves. D'autres conçoivent des livrets qui permettent de retracer les activités des élèves sur les différentes années.

Ces solutions restent difficiles à mettre en place et l'usage d'outils numériques paraît plus adapté. L'application « FOLIOS »⁸⁴ conçue précisément pour aider à la conservation et au suivi des actions conduites au travers des quatre parcours éducatifs n'est que rarement utilisée dans les collèges. Les équipes estiment qu'elle est trop difficile d'accès, surtout pour des élèves en fragilité scolaire, et qu'elle n'est pas assez intuitive.

Lorsque des équipes volontaires mettent en place cette traçabilité, elle peut être différente d'un niveau de classe à un autre, voire d'une classe à une autre. Par exemple, un suivi sur un livret acheté auprès d'un éditeur en quatrième et une autre modalité en cinquième. Aucun des chefs d'établissement rencontrés par la mission n'avait pensé à faire avec les équipes un choix délibéré sur la modalité de traçabilité quand elle existait.

Recommandation n° 5 (complément) : Conserver et organiser les activités des élèves au cours des différentes années en s'appuyant sur les outils proposés par l'Onisep : l'outil FOLIOS et la nouvelle plateforme « Avenir ».

4.3.6. Financer les actions

L'organisation de forum au sein des établissements, la réalisation des projets ont des coûts, mais ce sont principalement les déplacements des élèves pour des visites en entreprises qui représentent les dépenses les plus importantes⁸⁵. Les collèges ruraux font en règle générale l'effort financier le plus important, car ils doivent affréter systématiquement des bus pour des distances et des durées plus longues.

La mission constate une grande hétérogénéité de situations. Certains départements ont des politiques d'accompagnement avec des prises en charge totales des frais de déplacement ou attribuent des sommes forfaitaires. Des régions organisent des événements où les établissements sont conviés et où les premiers inscrits bénéficient de transports gratuits⁸⁶ sans autre critère de choix. Enfin des entreprises ou des branches

⁸⁴ <https://folios.onisep.fr>

⁸⁵ En fonction des distances à couvrir et pour les collèges visités la location d'un bus pour une demi-journée varie de 300 à 1 000 €.

⁸⁶ Dans un des territoires investis par la mission 100 000 € sont ainsi réservés pour ce type de programme par la région.

professionnelles proposent des visites ou des stages à des élèves en prenant en charge les déplacements et parfois même les frais d'hébergement.

Une majorité des collèges visités par la mission appartiennent aux réseaux de l'éducation prioritaire renforcée et/ou sont « tête de réseaux » d'une cité éducative. Les moyens disponibles dans ces établissements, tant humains que financiers, sont significativement supérieurs à d'autres collèges ce qui facilite, pour partie, les actions remarquables qui y sont conduites.

L'anticipation et la planification des actions permettent d'optimiser les coûts. La mission a constaté que des collèges proposent des organisations bisannuelles en agrégeant des élèves de différents niveaux pour mener des projets. D'autres alternent les déplacements des élèves pour des rencontres *in situ* au sein des entreprises et des interventions de professionnels en classe, y compris en utilisant des moyens de visioconférence ou des web-TV proposés par l'Onisep ou des associations⁸⁷. Des CMQ proposent également des stratégies où les élèves sont d'abord tous impliqués puis des actions plus onéreuses ne sont destinées qu'à ceux qui manifestent un intérêt spécifique.

⁸⁷ L'association C'Génial propose par exemple des « événements digitaux » qui traitent des métiers et qui ont touché plus de 30 000 élèves en 2022-2023.

Conclusion

La mission a investi volontairement des territoires et des établissements où des pratiques pertinentes étaient à l'œuvre pour permettre aux élèves, parfois dès la classe de sixième, d'identifier leurs aspirations, de découvrir des domaines d'activité et des professions. Les activités proposées aux élèves n'ont pas pour simple finalité de connaître tel ou tel métier, mais au contraire d'être les supports de travaux développant des compétences clés pour construire leurs parcours scolaires et leurs parcours professionnels ; pour donner du sens au parcours Avenir.

La généralisation de ce dispositif dès la classe de cinquième est souhaitée depuis la rentrée 2023, mais il n'est pas encore obligatoire alors même que la loi impose que le parcours Avenir soit initié dès la classe de sixième.

La pleine efficacité de ce dispositif, comme le montrent les nombreuses études internationales et les rares, études françaises, impose de commencer ce travail tôt dans la scolarité des élèves. Cela doit également s'accompagner d'une très large adhésion des équipes éducatives qui ont encore des préjugés infondés sur les objectifs poursuivis. Il s'agit bien de permettre à tous les élèves d'avoir le plus large éventail possible de choix et ainsi d'envisager des parcours de formation ambitieux et en cohérence avec leurs aptitudes. Ce sont les élèves les plus fragiles, ceux qui subissent le plus des orientations par défaut qui bénéficieront, plus encore que d'autres, de ces enseignements. C'est la généralisation de ce dispositif qui contribuera à mieux garantir l'égalité des chances de tous aux différents paliers d'orientation.

Jean-Marc MOULLET

Dominique CATOIR

Sacha KALLENBACH

Annexes

Annexe 1 :	Lettres de saisine et de désignation.....	47
Annexe 2 :	Liste des personnes auditionnées.....	49
Annexe 3 :	Document de synthèse présentant les différents types de stages et leur cadre réglementaire – académie de Rennes.....	59
Annexe 4 :	Un exemple de charte d’ambassadeur des métiers – région Hauts-de-France....	64
Annexe 5 :	Enquête auprès des directeurs opérationnels des CMQ Les campus des métiers et des qualifications investis dans la découverte des métiers pour les collégiens.....	66
Annexe 6 :	Un exemple de plan pluriannuel d’orientation (PPO).....	70
Annexe 7 :	Exemples de répartition des référents des métiers.....	71
Annexe 8 :	Convention cadre entre l’État et les régions.....	74
Annexe 9 :	Gatsby, huit repères pour une bonne orientation professionnelle	79

Lettres de saisine et de désignation

Paris, le **24 SEP. 2023**

Nos Réf. : D-23-020897

2023.265.

La Directrice de cabinet du Ministre
de l'Éducation nationale et de la jeunesse

Le Directeur du cabinet de la Ministre déléguée,
chargée de l'Enseignement et de la formation
professionnels

à

Madame la Cheffe de l'inspection générale de
l'éducation, du sport et de la recherche

Le programme présidentiel prévoit que tous les collégiens découvriront plusieurs métiers de la 5^{ème} à la 3^{ème}, dans la perspective de mieux les informer pour qu'ils parviennent à mieux s'orienter, c'est-à-dire par choix et non par défaut quand il s'agit notamment de la voie professionnelle. Ces nouvelles activités s'adressent à tous les collégiens, avec une même ambition pour tous les élèves, au-delà de la grande hétérogénéité de leurs profils.

Or, le constat partagé de l'orientation davantage subie que choisie en fin de troisième vers la voie professionnelle (près d'un tiers d'une cohorte), comme la persévérance des stigmates de genre ou de déterminisme social dans la poursuite d'études, amènent à se poser des questions spécifiques pour les plus fragiles des élèves, autour des facteurs de leur motivation scolaire et de la relation aux activités pratiques, voire au monde du travail. Il semble en effet que donner plus de caractère concret et lié au monde du travail puisse relancer l'engagement scolaire de certains jeunes, à qui, en même temps, il importe de transmettre le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, pour leur laisser l'horizon le plus ouvert possible.

La mission visera à :

- Analyser (en mobilisant la littérature scientifique) les expériences françaises et internationales les plus intéressantes sur le recours à des approches pédagogiques plus en lien avec les métiers, qu'il s'agisse de leur découverte ou de leur exercice, et le développement d'une culture technologique ;
- Examiner particulièrement si ces approches pédagogiques donnent aux élèves plus de sens à leurs études et réduisent le risque de stigmatisation, en s'appuyant sur une analyse des dispositifs existants comme par ex les classes de 3^{ème} prépa métiers ;
- Observer la capacité des jeunes ayant bénéficié de ces approches à se reconvertir après un temps dans l'emploi ou à évoluer durant leur carrière professionnelle ;
- Recommander le cas échéant la conception ou le déploiement de nouvelles activités de préprofessionnalisation au collège, lesquelles pourraient trouver leur place dans la réforme du premier cycle du second degré.

Les administrations centrales et déconcentrées des ministères en charge de la formation professionnelle et de l'éducation nationale apporteront leur concours à la mission.

Le rapport définitif est attendu d'ici la fin de l'hiver 2024.


Fanny ANOR

Tél : 01 40 56 60 00
Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion
127 rue de Grenelle - 75350 PARIS 07 SP


Bruno CLÉMENT-ZIZA

Tél : 01 55 55 10 10
Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
110 rue de Grenelle - 75357 PARIS SP 07



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IGÉSR INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION, DU SPORT
ET DE LA RECHERCHE

Section des rapports

Mission n° 23-24 118

Affaire suivie par :
Manuèle Richard

Tél : 01 55 55 30 88
Mél : manuele.richard@igesr.gouv.fr

Site Descartes
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le 21 novembre 2023

La cheffe de l'inspection générale
de l'éducation, du sport et de la recherche

à

Madame la directrice de cabinet
du ministre de l'éducation nationale
et de la jeunesse

Monsieur le directeur de cabinet
de la ministre déléguée chargée de l'enseignement
et de la formation professionnels

Objet : Mission n° 23-24 118 Mise en place de la découverte des métiers dès la classe de 5^{ème}.

Référence : Votre courrier en date du 24 septembre 2023.

Par lettre visée en référence, vous avez souhaité que l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche effectue une mission d'expertise sur la mise en place de la découverte des métiers dès la classe de 5^{ème}.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai désigné les inspecteurs généraux suivants pour effectuer cette mission :

M. Jean-Marc Moullet, pilote -
M. Dominique Catoir -
Mme Sacha Kallenbach -

Caroline PASCAL

CPI :

- M. Jean-Marc Moullet, IGÉSR
- M. Dominique Catoir, IGÉSR
- Mme Sacha Kallenbach, IGÉSR
- Olivier Sidokpohou, responsable collègue EDP
- M. Patrick Lavaure, responsable du collègue JSVA

Liste des personnes auditionnées

Cabinet des ministres

- Secrétariat d'État du ministère du travail et du plein emploi
 - M. HOUZEL Guillaume, conseiller formation professionnelle et apprentissage
- Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
 - M. NEZZAR RAYAN, conseiller auprès de la ministre

Administration centrale

- DGESCO
 - Mme PRADEILLE-DUVAL Rachel-Marie, cheffe de service de l'instruction publique et de l'action pédagogique
 - M. LEBRETON Philippe, chef du bureau de l'orientation et de la lutte contre le décrochage scolaire
 - M. CHIOCCIA Bruno, expert de haut niveau
- ONISEP
 - Mme ALEXANDRE-BAILLY Frédérique, directrice

Ministère de l'Agriculture

- Administration centrale
 - M. PERCHERON Laurent, chef de projet Pacte et loi d'orientation et d'avenir
- Réseau des écoles sous contrat avec le ministère
 - M. BOIVIN Nicolas, directeur adjoint de la fédération Union nationale rurale d'éducation et promotion (UNREP)
 - M. CARLET Laurent, directeur Union nationale rurale d'éducation et promotion (UNREP)
 - M. GRIMAUULT Roland, directeur Union nationale des maisons familiales rurales (UNMFR)

DREETS

- Région Occitanie
 - M. GUIGUET Stéphane, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Établissement public

- CÉREQ
 - Mme GASQUET Céline, directrice scientifique
 - M. COUPPIE Thomas, chef du département « entrée et évolution dans la vie active »

Organisation intergouvernementale

- OCDE
 - M. MANN Anthony, *senior policy analyst*

Associations de parents d'élèves

- Fédération des conseils des parents des élèves (FCPE)
 - M. ENSEL Grégoire, président de la fédération
 - Mme PRUDHOMME Florence, secrétaire générale
- Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)
 - Mme FERY Isabelle, secrétaire générale

Chercheurs

- Mme BONNARD Claire, maîtresse de conférences en sciences de l'éducation et de la formation
- M. DONZELOT Jules, directeur scientifique et développement

- M. SOVET Laurent, maître de conférences en psychologie différentielle, spécialisé sur l'orientation et les compétences à s'orienter

Associations intervenantes auprès des élèves

- Association française pour le développement de l'enseignement technique
 - M. DOLE Philippe, président
 - Mme THOMAS-DUMANOIR Sylviane, vice-présidente
 - M. BAUX Jean-Pierre, secrétaire général
 - M. DELIANCOURT Antoine, président
 - M. FRATY Donald, président d'une antenne régionale
- Association C'Génial
 - Mme BORDET Anne, en charge des partenariats et du mécénat
 - M. FUENTES Richard, chargé des actions numériques
- Association jeunesse et entreprises (AJS)
 - M. HERON Dominique, président
 - Mme LALANDE Carmen, bénévole
- Association collectif orientation
 - Mme ANDRIEU Isabelle, présidente et délégué générale de « Crée ton avenir »
 - M. FUENTES Richard, secrétaire
- Association JobIRL
 - Mme MESLE-GENIN Christelle, présidente
 - M. DONZELOT Jules, directeur scientifique et développement

Opérateurs de compétences (OPCO)

- Opérateur de compétence 2i (OPCO 2i)
 - Mme BATAILLIE Fleur, responsable du pôle promotion et attractivité
 - Mme VERHAEGHE Stéphanie, directrice Appui aux Branches et Action Prospective
- Opérateur de compétences des branches des secteurs des services (AKTO)
 - Mme THOMPSON Isabelle, responsable des instances transversales et de la promotion des métiers
 - Mme ESKENAZI Audrey, coordonnatrice de la promotion des métiers et chargée de mission emploi PACA
- Opérateur de compétences des entreprises et exploitations agricoles, des acteurs du territoire, des entreprises du secteur alimentaire, des professionnels des activités maritimes (OKAPIA)
 - Mme HELSENS Isabelle, responsable de pôle développement de l'apprentissage et de l'attractivité
- Opérateur de compétences des secteurs du champ social, services aux personnes, insertion, sport, enseignement et formation
 - M. PHELIP Olivier, directeur général
 - M. DEUDON Nicolas, directeur de la direction des adhérents
 - M. VAN ACKER Yann, directeur de l'appui aux branches

Organisations professionnelles et entreprises

- Mouvement des entreprises de France (MEDEF)
 - M. GAUVIN Olivier, chargé de formation initiale
- Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM)
 - Mme VIDAUD Sophie, en charge du service des certifications des diplômés
 - Mme BONNIN Marie-Laure, directrice de la communication
 - Mme GOUNOT Karine, en charge de la promotion des métiers
 - Mme POULIQUEN-AYARI Sawen, en charge de la coordination de l'observatoire paritaire

- M. SAINTEMARIE Gilles, chef du service titre et diplôme
- M. DERRE David, directeur emploi formation
- Fédération professionnelle du monde de la propreté (FPMP)
 - Mme MATHE Gaëlle, directrice marketing, communication et réseaux
 - Mme M'SADDEK Sarah, chargée de mission attractivité emploi et formation
- Union nationale des entreprises de la coiffure (UNEC)
 - Mme PELKA Christelle, directrice de cabinet auprès du président
- L'Oréal
 - M. CHRETIEN Hervé, directeur
- *House of Codesign*
 - M. LEMOINE Éric, directeur
- WILBI
 - M. BOUFFARD Corentin, co-fondateur de la société

Régions

- Régions de France
 - M. GEORGE-PICOT Emmanuel, conseiller chargé de l'orientation et de l'emploi
- Grand Est
 - Mme KIS Stéphanie, présidente de la commission formation professionnelle
 - Mme DEBORD Valérie, première vice-présidente en charge de l'emploi de la formation et l'apprentissage
 - M. THIRIET-WUCHER Jean-Baptiste, conseiller de la 1^{ère} vice-présidente
 - M. PETRY Marc, directeur de la direction attractivité des métiers et des formations
 - Mme PAGLIANO Sylvie, cheffe du service orientation - direction de l'attractivité des métiers et des formations
- Normandie
 - M. LEBOUCHER Denis, directeur de l'agence régionale de l'orientation et des métiers
- Occitanie
 - Mme ALLEGUEDE Sarah, chargée de projet à la direction de l'éducation et de la jeunesse

CMQ auditionné en dehors des visites en académies

- Mme BAZE Christine, présidente campus d'excellence « Industrie du futur sud - PACA »
- M. RENAUX Laurent, directeur campus d'excellence « Industrie du futur sud - PACA »

Visites en académie

- Académie de Lille

Rectorat

- Mme CABUIL Valérie, rectrice de région académique
- M. PIERRE Paul-Éric, secrétaire générale de région académique
- M. DAUMIN Michel, secrétaire général d'académie
- Mme SAINT-HUILE Geneviève, directrice régionale académique de l'information et de l'orientation
- M. BERTELLOT Fabien, directeur régional académique de l'information et de l'orientation adjoint
- M. GERONIMI Marc, délégué de région académique à la formation professionnelle initiale et continue
- M. DEVIGNE Landry, adjoint du délégué régional académique aux enseignements technologiques
- M. CARRON Jean-Michel, délégué adjoint de région académique à la formation professionnelle initiale et continue
- Mme JOMIN-MORONVAL Sophie, directrice adjointe de l'école académique de formation continue
- Mme TOUATI Karima, inspectrice de l'éducation nationale de l'information et de l'orientation

- M. LORIDAN Romuald, IEN IO
- M. JIQUEL Frédéric, IEN ET-EG, vice-doyen
- Mme BREST Carole, IEN ET-EG, doyenne
- Mme LUBRANO Frédérique, IEN ET-EG
- M. LASSON Christophe, IA-IPR, vice-doyen
- M. DELATTRE Christophe, IA-IPR

CFA et GRETA

- M. LAMAND Pierre-Alain, directeur adjoint du centre de formation pour apprentis de Lille
- M. BUTIN Bernard, proviseur du lycée Blériot à Cambrai et directeur du GRETA du Grand Hainaut
- M. BRIAND Bernard, proviseur du LGT du Hainaut et du lycée professionnel du Hainaut

Directeurs de CIO

- Mme DELASSUS Sandrine, directrice de centre d'information et d'orientation de Calais
- Mme KINOO Marie, directrice de centre d'information et d'orientation de Sambre Avesnois
- M. DE-VREESE Rémy, directeur du centre d'information et d'orientation de Hénin-Beaumont
- M. BRUCK-LARVOR Killian, directeur du centre d'information et d'orientation de Boulogne-sur-Mer
- Mme BOUTELIER Odile, directrice de centre d'information et d'orientation de Dunkerque

Directeurs opérationnels des CMQ

- Mme EVIN Caroline, directrice opérationnelle du CMQ transport logistique sécurité »
- Mme CUGNET Lucie, coordonnatrice de la communication du CMQ tourisme et innovation Hauts-de-France
- Mme PLICHON Véronique, directrice opérationnelle du CMQ autonomie, longévité et santé
- M. CELLIER Christophe, directeur opérationnel du CMQ image et design
- Mme ZIELINSKI Ingrid, directrice opérationnelle du CMQ bâtiment et systèmes énergétiques intelligents 3.0
- Mme SOREZ Caroline, chargée de mission pour les CMQ de la région académique Lille - Amiens
- Mme DEMASSIEUX Sylvie, directrice opérationnelle du CMQ de la relation client 3.0

Collège Martin Luther King, Calais

- M. GAY Jérôme, principal
- M. LENOIR Vincent, principal adjoint
- Mme HOUSSAYE Martine, psychologue de l'éducation nationale
- Mme CLIPET Christelle, professeure
- M. FONTENIT Olivier, conseiller principal d'éducation
- Élèves de 3^e : MILLE Noa, DANCY Lilou, PAGNIEZ Fabien, ROUGEAUX Éthan, FICHELES Élis, CRETO Lavanne
- Élèves de 4^e : HONVAULT Thomas, DUWA Lana, JOUNDHEUIL Cécile

Collège du Septentrion, Bray-Dunes

- Mme DUROYON Juliette, principale
- Mme KLIEWER Sandrine, principale adjointe
- Mme DESLYPPER Florence, directrice de la SEGPA
- Mme SENICOURT Claudie, conseillère principale d'éducation
- Mme VANDEBUSSCHE Nathalie, psychologue de l'éducation nationale
- Mme BOUSSAD Ingrid, professeure
- M. LUKASZEWICZ Nicolas, professeur
- Mme LECLERCQ Anne-Sophie, professeure
- Mme BORREGO Marine, professeure
- Élèves de 3^e : TEMPERVILLE Camille, FILEBEEN Julien, ROBYN Mathew

- Élèves de 4^e : NEMPON Noa, RODNEY Lenny, DEFLESELLES Juliette

Collège Joséphine Baker, Valenciennes

- Mme NISON Christine, principale
- M. BOULON Hubert, principal adjoint
- Mme DESCAMPS Virginie, adjointe gestionnaire
- M. DERUELLE Xavier, directeur adjoint de la SEGPA
- Mme ROSSY Bénédicte, coordinatrice de niveau et mission d'appui à la direction de l'établissement
- Mme GRANDANE Anne-Lise, conseillère principale d'éducation
- Mme BEDZ Cécilia, professeure
- Mme QUILLET-VILETTE Isabelle, professeure
- Mme LEDU Angélique, professeure
- Mme RENARD Stéphanie, professeure
- Mme REGEMBAL Anne, professeure
- Mme BENKASSON Soraya, professeure
- Mme BELADJEL Laetitia, professeure
- MOUTON Éléna, élève de troisième
- Élèves de 3^e : BONIFACE GABET Lana, LENQUETTE Tiffen, LEJEUNE Emma, PALYSSE Elyas, VILLE Lucas
- Élèves de 4^e : LIONNE Clément, FLAMENGT Mathéo, LEROY Robin
- Élèves de 5^e : BOSQUET Bryan, DUFOURMENTEL Maxence, SAELEUVE Kénan, DECOBERT Éline

• Académie de Normandie

Rectorat

- Mme GAVINI CHEVET Christine, rectrice de région académique
- Mme SAINT-HUILE Geneviève, cheffe du service académique de l'information et de l'orientation
- M. FONTAINE Xavier, délégué de région académique à la formation professionnelle initiale et continue
- M. PICOT Jean-Louis, IA-IPR, doyen
- Mme SCHIRM Laurence, directrice de l'école académique de la formation continuée
- Mme BOURGALET Agnès, IEN ET-EG, doyenne
- M. PRIGENT Stéphane, IA-IPR, vice-doyen

CFA et GRETA

- MAUCOLIN Jason, proviseur du lycée professionnel Risle-Seine Pont-Audemer, directeur d'une UFA
- LEBRETON Mélissa, responsable du pôle apprentissage de l'IFP en région académique
- LEDOUX Nicolas, responsable du pôle valorisation de l'offre de formation de l'IFP en région académique
- MACOU François, directeur adjoint de l'IFP en région académique

Directeurs opérationnels des CMQ

- Mme RIVET-NICOLAS Elodie, directrice opérationnelle du campus d'excellence international normand des énergies, DO CMQ CEINE, énergie (excellence)
- M. BAILLARGEAU Jérôme, directeur opérationnel du CMQ industries de la mobilité - Normandie »
- M. CALLAUX Sébastien, responsable du pôle appui aux structures, labélisation des métiers et appel à manifestations d'intérêt - compétences et métiers d'avenir

Collège Stéphan Hawkins, Caen

- Mme VERRIER Laure, principale
- Mme DORE Laurence, principale adjointe
- Mme COULON Anne-Marie, IEN IO
- M. DUFORT Fabien, professeur

- Mme FRANCOISE Alexandra, professeure
- M. ROBIOLLE Nicolas, professeur
- M. GEFROY Aurélien, professeur
- Mme COQUET Géraldine, professeure
- Mme SEGAUD-CASTEX Pascale, professeure
- M. CLARENCE Olivier, professeur
- M. DALMONT Aurélien, professeur
- Mme GESBERT Clémence, psychologue de l'éducation nationale
- M. SAMAZAN Coraline, professeur
- Mme ROLLAND Sophie, professeure
- M. GUEZOU Antoine, conseiller principal d'éducation
- Élèves de 3^e : AKPOTOR Hannah, AL CHAIR NASIF Amir, CAMARA Foutoumata, DELLYS Malo, DIALLO Adama, FLOCHER Mathilda, GASVIANI Nino, MAYA MASINU Percy, PAUGER Mado, PUREVDORJ Enkhbulgan, TRAORE Anene
- Élèves de 5^e : BEUNARD Zoé, BOUTILLIER Shanna, MPEMBELE KIWA Golf Cristal

Collège Fernand Lachateur, Caen

- Mme NOEL Graziella, principale
- Mme VAILLANT Séverine, conseillère principale d'éducation
- Mme DEMARE Corinne, psychologue de l'éducation nationale
- M. DANJOU Emmanuel, professeur
- Mme DESMEZERES Caroline, professeure
- Mme REGELBRUGGE Adeline, professeure
- M. MEROU Sylvain, professeur
- M. DELAUNAY Nicolas, professeur
- M. DUCANDAS Arnaud, professeur
- M. DUMESNIL de MARICOURT Guislain, professeur
- Élèves de 3^e : BELLO OSAGIE Osasogie, DIALLO AWA, ECOBICHON Emmée, PASQUIER Ninon, JEANPIERRE Isabelle,
- Élèves de 4^e : DAIREAUX CHIKHAOUY Lison, LE CHARTIER Lyna, MOREL Mattéo
- Élèves de 5^e : BONDIGUEL Paul, ENNAJAH Norah, ARROUCHI Gabriel

Collège Marcel Pagnol, Le Havre

- Mme PHILIPPE Audrey, principale
- Mme FIGUEIREDO MORAIS Géraldine, adjointe gestionnaire
- M. GASSE Mathieu, principal adjoint
- M. GRUSS Olivier, professeur
- Mme ROUSSEL Valérie, professeure
- Élèves de 4^e : LEGOUT Théo, MALHERBE Emy, SECK Sofia, GALOPIN Nolan, TRAORE Sokona
- Élèves de 5^e : DELFOSSE Mayron, FHAIL Sofiane, LE PONT BERNARD Elyana, KACHNAOUI Azza, NAJJAR Zeineb, ALLICIO Peterson

• Académie de Reims

Rectorat

- Mme BAUDOIN Yoril, déléguée de région académique à l'information et l'orientation
- M. PERIN Thierry, délégué de région académique à la formation professionnelle initiale et continue
- Mme REINERT Sophie, déléguée adjointe à la formation professionnelle initiale et continue
- M. BORLOZ Patrick, IA-IPR, doyen
- M. THEVENOT Sébastien, IEN ET-EG, doyen

- Mme CHARLIER Véronique, directrice de l'école académique de la formation continuée

CFA

- Mme LESTERLIN Pascale, directrice d'un CFA

Directeurs opérationnels de CMQ

- M. DAMECHE Bruno, directeur opérationnel c CMQ procédés et matériaux innovants
- Mme GARNIER Estelle, directrice opérationnelle du CMQ d'excellence BioEco Academy

Directeurs de CIO

- Mme BEGNY Florence, directrice du centre d'information et d'orientation de Rethel
- Mme THIRIOT Sophie, directrice du centre d'information et d'orientation de Chaumont
- M. GANTELET Olivier, directeur du centre d'information et d'orientation de Châlons-en-Champagne
- M. OMBERT Claude, directeur du centre d'information et d'orientation de Bar-sur-Aube

Collège Jouffroy d'abbans, Doulaincourt

- Mme RAIMBAULT Anne, principale
- M. DREYER Aurélien, professeur
- MATHEY Elsa, élève de 5^e
- HENRISSAT Lucas, élève de 3^e

Collège Montporency, Bourbonne-les-Bains

- M. LANAUD Mickael, professeur
- M. MOURLAM Fabrice, principal-adjoint
- Mme LAJUS Camille, psychologue de l'éducation nationale
- M. CARDOT François, professeur
- Mme COVOLLI Laetitia, professeure
- Mme FEODOROFF Claire, professeure
- Élève de 3^e : DEVELLE Mathéo
- Élève de 4^e : THEVIOT Sacha
- Élèves de 5^e : BEAURPER Lilou, AKPOSSAN Marie-Léocadie

Collège Joliot Curie - Reims

- M. GODOT Laurent, principal
- Mme GROUD-COGLIATI Audrey, directrice de SEGPA
- M. ABDELKADER Noureddine, professeur
- M. ARGENSON Thomas, professeur
- Mme DEVOLDER Catherine, professeure
- Mme LAMBINET Jennifer, professeure
- Mme LOPPIN Valérie, professeure
- Mme LEDEUIL Agnies, psychologue de l'éducation nationale
- Élèves de 3^e : OWEMA Vanessa, BANVIN-GHANY Laryne, YOUNES Noureddine, DESTINE Marthe
- Élèves de 4^e : HORCH Halima, SHABANI Elbi

Collège de la Retourne, Juniville

- M. TERRET Hervé, principal
- Mme PEREZ Charline, conseillère principale d'éducation
- Mme GOBERT Lise, professeure
- Mme BROUARD Sabrina, psychologue de l'éducation nationale

- Élèves de 3^e : GOBERT Jeanne, GOGLIN Marius, OLETTE Eloïse, BRYARD Yann, BUSY Alice, CAUSSE Clara
- Élèves de 4^e : CHRISTOPHE Lou-Ann, DUCHENE Emma, BOUCHEZ Thaïs, DUPUIT Paul-Arthur
- Élèves de 5^e : DECORNE Louis, BOUTREAU Ludo, MARTINET Aaron, TITAU Mathéo, GREFFE Evan

Collège Paul Fort, Reims

- M. MILLARD-RANNOU François, principal
- Mme KANE-TRAORE Kadia, principale adjointe
- M. DACHELET Daniel, directeur de la SEGPA
- M. CERON Guilherm, conseiller principal d'éducation
- M. JAQUOT Laurent, professeur
- Mme LANCELOT Cendrine, professeure
- Mme KALUZINSKI Caroline, professeure
- Mme BRID Marion, psychologue de l'éducation nationale
- FRONKO Chloé, étudiante en master 1
- CABADET Noémie, étudiante en master 2
- Élèves de 4^e : JUBREAUX Cédric, FERNANDES Alicia, HIMBER Cassy, SOUATE Haroun

• Académie de Rennes

- Mme GRUMTEZ Valérie, IEN-IO d'Île et Vilaine
- M. LE GRUIEC Lionel, IEN-IO des Côtes-d'Armor

Collège du Sacré-Cœur, Lamballe

- M. GUEGUEN Jean, directeur
- M. FRESNEAU Antoine, coordinateur cinquième
- Mme HAUMONT Catherine, coordinatrice 4^e
- M. VERRIER Baptiste, professeur
- Mme MÉNARD Marie-Christine, professeure
- M. DANIEL Philippe, professeur
- M. BÉASSE Christophe, professeur
- Mme LUTET Élisabeth, professeure
- Mme BRIEN Rachel, professeure
- Mme JAN Aline, professeure
- Mme BOUTIER Marianne, professeure
- Mme LE MORZADEC Elena, professeure documentaliste
- Mme BROUAZIN Fabienne, parent d'élève
- Mme LEBLAY-PERSON Nathalie, parent d'élève
- Mme DELAMAIRE-JOUCAN Corinne, professeure
- Mme NAHUET Caroline, professeure
- Élèves de 3^e : LE BOZEC Ninon, HERVIAU NOGRE Ness, TURMEL Medhi
- Élèves de 4^e : CRESTEL Armand, MICHEL Marine, ABBÉ Louanne
- Élèves de 5^e : SIMON Justin, DUCHENE Ryan, QUEMA Lily, DUVAL Manelle

Collège Jeanne d'Arc, Main Roch

- Mme LEMAIRE Camille, directrice
- Mme GASNIER Gwendoline, coordinatrice niveau 4^e
- M. FRUTOZO Jean-François, coordinateur niveau 3^e
- Mme MENARD Christelle, coordinatrice de l'Ulis
- Mme TAZARTEZ Chloé, professeure
- M. MANELIN Michaël, professeur

- Élèves de 3^e : MARTIN-CARDON, FORT Mathis, DELAROCHE-AUSSANT Wistam, BOUFFART Loann, BOUTET Hugo

Collèges Saint-Joseph, BRUZ et Saint-Paul, Saint-Erblon

- M. TOUZE Yannick, directeur des lycées
- M. Samuel DEBRAY directeur-adjoint, responsable pédagogique
- M. GUIBERT Alban, professeur
- M. PEPION Thomas, professeur
- M. GESLIN Michaël, professeur
- Élèves de 3^e : CAULLET Emma, PÉRENNÈS Clara, LE LABOURIER Camille, GASSMANN Noa
- ÉTIENNE Léo, élève de 4^e
- BOUREL Mayrone, élève de 5^e

• Académie de Toulouse

Rectorat

- M. FOURAR Moustapha, recteur
- M. DJEMMAL Farid, DASEN du département du Gers
- M. MADIOT Nicolas, délégué de région académique à la formation professionnelle initiale et continue
- Mme VIADIEU Anne, directrice de région académique de l'information et de l'orientation
- M. PAVAN Romain, IEN ET-EG, doyen
- M. PAUL Jérémie, IA-IPR, doyen
- Mme SAINT-MICHEL Marie, directrice de l'école académique de la formation continuée
- M. XERRI Olivier, coordonnateur des responsables des bureaux des entreprises

ONISEP

- M. SADEK Mahdi, délégué régional adjoint
- Mme DOURIEZ Angéline, directrice territoriale
- Mme LANDES Dorothée, responsable pédagogique et des données
- Mme PERRIN Célia, responsable pédagogique et des données

CFA

- Mme COURALET Florence, secrétaire générale de la chambre des métiers et de l'artisanat
- Mme CARBONNEL Virginie, directrice de la chambre des métiers et de l'artisanat

Collège Antonin Perbosc, Auterive

- M. PACHECO Jérôme, principal
- M. QUARANTA Michel, principal adjoint
- M. DUCHER Florian, directeur de la SEGPA
- Mme BUISAN-MAUX Marine, gestionnaire
- Mme DUFOUR Mélanie, professeure
- Mme BONNEFOI Raphaële, professeure
- Mme LAFON Laetitia, professeure
- M. BENEDETTI Pierre, professeur
- Élèves de 3^e : VALERINO Kéliah, RHODIER Loane, LECLERCQ Lou, KOLIATENE Louis, CAUCASE Lausiamme, HARNAY Lucas, FERNANDES Léana, KIBABU Camryn, NAGAZ Ritej, PASIN Lisa, INACIO Anaïs, TAIBI Estéban, AUFRID Mohamed, BLONDY Enzo, KEITA MAMADI, SOUIDI Omar, BOURLY Cyrielle, MATOS CAVARES Léonor, MAHJAUB Younès, MARIZOT Noah

Collège Antonin Perbosc, Auterive

- M. SANAGUSTIN Alain, principal
- Mme HUSSON Laurence, conseillère principale d'éducation
- M. FRAYSSE Franck, professeur
- Mme DELFAU Isabelle, professeure
- Mme HALLUINE Cécile, professeure
- Élèves de 3^e : TURPIN Emma, MONTES Joana
- Élèves de 4^e : GERLAND Zoé, PRUDHOMME Elie
- Élèves de 5^e : CAPUS Romane, DOUMESC Elena

Cité scolaire Maréchal Lannes - Lectoure

- M. SAINT MEZARD Hervé, proviseur
- M. SAINTE-MARIE Nicolas, proviseur adjoint
- M. MALOSSE Christopher, principal adjoint
- Mme SARTHOULET Monique, professeure
- M. MERIC Serge, directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
- M. CABRAL-CASEIRO Cyril, responsable du bureau des entreprises
- Mme CHAPUIS Valérie, professeure
- Mme LAFON Pauline, Coordinatrice de la SEGPA
- M. BERTRAND Jean-Christophe, professeur

Document de synthèse présentant les différents types de stages et leur cadre réglementaire — académie de Rennes


L'accueil des élèves en milieu professionnel-Année scolaire 2023-2024

Les modalités d'accueil en milieu professionnel varient en fonction de l'âge des élèves, de la classe dans laquelle ils sont scolarisés et des objectifs du stage.

« Les visites d'information, séquences d'observation, stages d'initiation, stages d'application ou périodes de formation en milieu professionnel **doivent être prévus dans le cadre de la formation suivie ou dans le cadre du projet d'établissement ou du projet d'école ou dans le cadre de l'éducation à l'orientation.** » (Art D. 331-2 du code de l'éducation)

« **Dans tous les cas, une convention est passée entre l'établissement d'enseignement scolaire** dont relève l'élève et l'entreprise ou l'organisme d'accueil intéressé, selon des modalités définies par le ministre chargé de l'éducation ». (Art D. 331-3 du code de l'éducation)

Les différentes formes d'accueil	Classes concernées	Âge requis Modalités	Durée de présence en entreprise	Objectifs	Activités	Assurance Responsabilité
Visites d'information Art D. 331-5 du code de l'éducation	Visites d'information <u>collectives</u> Toutes classes : écoles collèges-lycées Visites d'information <u>individuelles</u>	Quel que soit l'âge pour les visites collectives À partir de la classe de 4^e et sous condition d'âge (14 ans minimum) pour les visites individuelles	2 jours consécutifs maximum	Objectifs : Ouverture sur l'environnement technologique, économique et professionnel dans le cadre de l'éducation à l'orientation	Activités autorisées Découverte des activités de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil, enquêtes en lien avec les enseignements, observation de démonstrations Mêmes interdictions que pour la séquence d'observation en milieu professionnel	Assurance responsabilité civile Obligatoire pour l'organisme d'accueil et pour l'établissement. L'élève ne bénéficie pas de la législation sur les accidents du travail (code de la sécurité sociale), mais de la protection du régime général de la sécurité sociale. Cadre réglementaire des sorties scolaires Responsabilité de l'administration (art L. 911-4 du code de l'éducation)
Séquence d'observation en milieu professionnel Art D. 331-6 et Art D. 332-14 du code de l'éducation	<u>Collégiens</u> Obligatoire pour tous les élèves de 3 ^e – 3 ^e générale - Classes « ULIS » - 3 ^e prépa - métiers (arrêté du 10-04-2019) - 3 ^e SEGPA Possible, mais facultative en classe de 4 ^e générale de collège <u>Lycéens</u> Possible mais facultative en : 2 nd e, 1 ^{ère} et terminale générale et technologique	Quel que soit l'âge. Le seuil des 14 ans requis pour effectuer des séquences et périodes d'observation dans les entreprises régies par le droit privé est supprimé depuis le 01/01/2019. Art L. 4153-1 du code du travail Possibilité d'organiser des séquences d'observation collectives	5 jours consécutifs ou non Uniquement sur le temps scolaire Pour les 3^e prépa-métiers et SEGPA, elle est intégrée aux stages en milieu professionnel qu'ils ont à effectuer (initiation et application)	Objectifs : –Sensibiliser à l'environnement technologique, économique et professionnel dans le cadre de l'éducation à l'orientation. Composante du parcours Avenir Doit être inscrite dans le projet des établissements pour les élèves de 4^e ou les lycéens	Activités autorisées : Effectuer des enquêtes en lien avec les enseignements, participer à des activités de l'entreprise, des essais ou démonstrations Interdiction formelle pour tous : - d'accéder aux machines appareils ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs par les articles D. 4153-16 à D. 4153-37 du code du travail - de procéder à des manœuvres ou manipulations sur des machines, produits ou appareils de production non cités dans les articles précédents, - d'effectuer des travaux légers tels qu'ils peuvent être autorisés aux mineurs dans ce même code	Assurance responsabilité civile Obligatoire pour l'organisme d'accueil et pour l'établissement. L'élève ne bénéficie pas de la législation sur les accidents du travail (code de la sécurité sociale), mais de la protection du régime général de la sécurité sociale. Cadre réglementaire des sorties scolaires Obligation de suivi de la part de l'établissement Responsabilité de l'administration (art L. 911-4 du code de l'éducation)

Les différentes formes d'accueil	Classes concernées	Âge requis Modalités	Durée de présence en entreprise	Objectifs	Activités	Assurance Responsabilité
 <p>Période d'observation d'une journée par an durant le temps scolaire Art L. 332-3-1 du code de l'éducation</p>	<p>Collégiens à partir de la classe de 4^e et lycéens Sur demande des élèves et sous réserve de l'accord du chef d'établissement</p>	<p>Quel que soit l'âge.</p>	<p>1 journée par an sur temps scolaire</p>	<p>Objectifs : Contribuer à l'élaboration du projet d'orientation professionnelle dans le cadre du parcours « Avenir »</p>	<p>Identiques aux séquences d'observation en milieu professionnel Effectuer des enquêtes en lien avec les enseignements, participer à des activités de l'entreprise, des essais ou démonstrations Mêmes interdictions et limitations que celles qui s'appliquent la séquence d'observation en milieu professionnel</p>	<p>Assurance responsabilité civile Obligatoire pour l'organisme d'accueil et pour l'établissement. Utiliser une convention similaire à la séquence d'observation de 3^e Obligation de suivi de la part de l'établissement Responsabilité de l'administration (art L. 911-4 du code de l'éducation)</p>
<p>Stage d'initiation Art D. 331-11 et D. 331-12 du code de l'éducation</p>	<p>4^e SEGPA/EREA (cir n° 2015-176 du 28-10-2015) - 3^e prépa- métiers (arrêté du 10-04-2019) - classes relais - Elèves de la MLDS - élèves de seconde Bac techno STHR Élèves de la voie professionnelle (CAP-BAC PRO) dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau parcours d'orientation Collégiens, lycéens (LGT et LP) dans le cadre du PAFI (parcours aménagé de formation initiale) soumis à l'accord du DASEN</p>	<p>À partir de 14 ans et de la classe de 4^e S'adresse aux élèves dont le programme de formation comporte une initiation aux activités professionnelles L'âge minimum pour intégrer un PAFI est de 15 ans</p>	<p>Suivant les textes réglementaires relatifs à chacune de ces formations Pour les élèves de la voie professionnelle, stage limité à 1 semaine renouvelable 1 fois à titre exceptionnel (préconisations académiques)</p>	<p>Le stage d'initiation s'adresse aux élèves dont le programme d'enseignement comporte une initiation aux activités professionnelles Objectifs : Permettre eux élèves de découvrir différents milieux professionnels afin de développer leurs goûts et aptitudes pour définir un projet de formation ultérieure</p>	<p>Activités autorisées : - Activités pratiques variées et sous surveillance - travaux légers autorisés aux mineurs par le code du travail Interdiction formelle pour tous d'accéder aux machines appareils ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs par les articles D. 4153-16 à D. 4153-37 du code du travail</p>	<p>Assurance responsabilité civile Obligatoire pour l'entreprise et pour l'établissement Législation sur les accidents du travail (art L. 412-8 2 du code de la sécurité sociale) Obligation de suivi de la part de l'établissement Responsabilité de l'administration (art L. 911-4 du code de l'éducation)</p>

Points de vigilance

Les différentes formes d'accueil	Classes concernées	Âge requis Modalités	Durée de présence en entreprise	Objectifs	Activités	Assurance Responsabilité
Stage d'application Art D. 331-13 et D. 331-14 du code de l'éducation	- 3^e SEGPA/EREA - élèves de la MLDS - élèves de première Bac techno STHR	À partir de 14 ans Organisé ans le cadre de formations préparatoires à une formation technologique ou professionnelle	Suivant les textes réglementaires relatifs à chacune de ces formations	Objectifs Permettre aux élèves d'articuler savoirs et savoir-faire acquis en établissement scolaire avec des langages techniques et les pratiques du monde professionnel	Activités autorisées : Manœuvres ou manipulations sur machines, produits et appareils de production nécessaires à la formation Interdiction formelle pour tous d'accéder aux machines appareils ou produits dont l'usage est proscrit aux mineurs par les articles D. 4153-16 à D. 4153-37 du code du travail	Assurance responsabilité civile Obligatoire pour l'entreprise et pour l'établissement Législation sur les accidents du travail (art L. 412-8 2 ^o du code de la sécurité sociale) Obligation de suivi de la part de l'établissement Responsabilité de l'administration (art L. 911-4 du code de l'éducation)
Période de formation en milieu professionnel Art L. 124 et suivants du code de l'éducation Art D. 124-1 et suivants du code de l'éducation et Stage en milieu professionnel Art L. 124 et suivants du code de l'éducation Art D. 124-1 et suivants du code de l'éducation	Tout jeune inscrit en formation professionnelle CAP, BAC PRO, MC, en lycée professionnel ou en EREA Sont aussi concernés les élèves des classes ULIS Pro. BTS S'adresse aux élèves dont le référentiel d'enseignement prévoit un temps de formation en entreprise	À partir de 14 ans Attention : seuls les élèves âgés de 15 ans sont autorisés par le code du travail (sous condition de déclaration de dérogation) à être affectés à des travaux réglementés par le code du travail pour les besoins de la formation professionnelle Art R. 4153-39 et suivants du code du travail La déclaration de dérogation ne concerne pas les élèves ou étudiants majeurs	Suivant les textes réglementaires relatifs à chacune de ces formations	Objectifs Permettre l'acquisition de certains savoirs et savoir-faire définis dans le référentiel du diplôme préparé et qui ne peuvent être mis en œuvre que dans le milieu professionnel.	Activités en conformité avec le référentiel du diplôme préparé. En application des décrets 2015-443 et 2015-444 du 17 avril 2015 : - seuls les élèves âgés d'au moins 15 ans peuvent être affectés aux « travaux réglementés » - cette affectation nécessite qu'une déclaration de dérogation soit communiquée à l'inspecteur du travail (art R. 4153-41 du code du travail) - la liste des travaux réglementés est précisée dans les articles D. 4153-16 à D. 4153-37 du code du travail - Les élèves mineurs titulaires de la certification intermédiaire correspondant au diplôme préparé peuvent être affectés aux travaux réglementés si leur aptitude médicale à ces travaux a été constatée. Art R. 4153-49 du code du travail Les élèves ne peuvent accéder seuls à ces machines, appareils, produits dont l'usage est prescrit aux mineurs même si la déclaration de dérogation est réalisée Visite médicale obligatoire	Assurance responsabilité civile Obligatoire pour l'entreprise et pour l'établissement Législation sur les accidents du travail : art L. 412-8 2 ^o du code de la sécurité sociale Obligation de suivi de la part de l'établissement selon les conditions définies par le code de l'éducation Art 124-2 et suivants Art D 124-3 et suivants Responsabilité de l'administration (art L. 911-4 du code de l'éducation)

Les temps d'observation en milieu professionnel au collège et au lycée : séquences d'observation et périodes d'observation en milieu professionnel

Ces temps ont pour objectif de sensibiliser les élèves à l'environnement technologique, économique et professionnel et se font en liaison avec les programmes d'enseignement. Intégrés au parcours « Avenir », ils sont de deux types : les « séquences d'observation » et les « périodes d'observation ».

- **Les séquences d'observation en milieu professionnel doivent se dérouler exclusivement sur le temps scolaire pour les collégiens (4^e et 3^e)** (note DGESCO 2019-0007 du 4 avril 2019). Leur organisation pendant les vacances scolaires est formellement exclue.
- **Des périodes d'observation** d'une durée **d'une journée par an** peuvent désormais être réalisées sur temps scolaire par les **collégiens de 4^e et de 3^e et les lycéens** sous réserve de l'accord du chef d'établissement. La convention à utiliser est la celle de la séquence d'observation.

Attention : Des périodes d'observation d'une durée maximale **d'une semaine** peuvent être proposées **durant les vacances scolaires** aux élèves des deux derniers niveaux de l'enseignement **des collèges (4^e et 3^e) et aux élèves des lycées** en vue de l'élaboration de leur projet d'orientation professionnelle. (Art L. 332-3-1 et suivant du code de l'éducation). **Les périodes d'observation durant les vacances scolaires n'engagent pas la responsabilité de l'établissement scolaire.**

Si la réglementation en vigueur prévoit qu'il revient aux collèges et aux lycées de faire connaître à leurs élèves cette possibilité, la mise en œuvre de ces périodes hors temps scolaire mobilise les chambres consulaires qui, dans l'exercice de leurs compétences, apportent leur appui à l'organisation de ces périodes **en fournissant aux élèves ou à leur famille une convention de stage** qui sera signée par l'élève (ou son représentant légal s'il est mineur) et par l'organisme d'accueil.

- **Depuis le 1^{er} janvier 2019, le seuil des 14 ans** jusqu'à présent obligatoire pour effectuer une séquence d'observation ou période d'observation dans une entreprise régie par le droit privé est supprimé. Néanmoins, **l'interdiction d'effectuer un stage dans une entreprise régie par le droit privé** demeure pour les moins de 14 ans **lorsqu'ils effectuent des stages d'initiation, d'application et des périodes de formation en milieu professionnel.**

Les temps d'observation en milieu professionnel pour les étudiants de l'enseignement supérieur

Des périodes d'observation en milieu professionnel dans une entreprise, une administration ou une association, **d'une durée maximale d'une semaine**, peuvent être proposées, en dehors des semaines réservées aux cours et au contrôle de connaissances, aux étudiants de l'enseignement supérieur, en vue de l'élaboration de leur projet d'orientation professionnelle. Dans l'exercice de leurs compétences, les chambres consulaires apportent leur appui à l'organisation de ces périodes. Art L. 124-3-1 du code de l'éducation

Le stage d'initiation

En complément des dispositifs réglementaires décrits dans le tableau ci-dessus, la convention de stage d'initiation peut être utilisée afin de permettre à un élève inscrit dans une formation de la voie professionnelle (CAP-BAC PRO) d'élaborer **un nouveau projet de formation** dans le cadre d'un travail de **réorientation**.

Il s'agit alors **d'un stage de « découverte »** d'un secteur professionnel et de métiers autres que ceux qui correspondent au diplôme préparé. **Il ne s'agit en aucun cas d'une période de formation en milieu professionnel.**

Les activités proposées doivent correspondre à ces objectifs de découverte et sont précisées dans l'annexe pédagogique. La durée de cette période en entreprise, fractionnable, est limitée à **1 semaine** renouvelable 1 fois (ce renouvellement doit rester exceptionnel si le projet de l'élève le nécessite).

Rappel : Si l'élève bénéficie, dans le cadre du stage d'initiation, du régime de protection accidents du travail l'utilisation des machines, appareils et produits dangereux est strictement interdite.

Présence des élèves en entreprise pendant les vacances scolaires

Strictement interdite dans le cadre de **séquences d'observation** pour les collégiens, mais autorisée dans le cadre **des périodes d'observation** (dans le cadre d'une convention fournie par les CCI et qui n'engage donc pas la responsabilité du chef d'établissement— cf. paragraphe 1.1).

La convention mise à disposition par la CCI Bretagne est totalement dématérialisée et accessible en ligne : <https://www.bretagne.cci.fr/formation/s-orienter/le-mini-stage-de-decouverte-professionnelle>

La présence des élèves en entreprise pendant les vacances scolaires ne peut être organisée qu'à titre tout à fait exceptionnel si le chef d'établissement l'autorise et dans le respect de la réglementation du travail. C'est le cas dans le cadre du report **des PFMP ou des stages de BTS** en cas de force majeure (ex : raison médicale...), afin de permettre à l'élève d'effectuer la durée réglementaire en entreprise exigée

par le règlement d'examen. Il est alors possible de programmer la PFMP pendant les périodes de vacances scolaires intégrées à la scolarité. Pour les élèves mineurs, la durée de présence en entreprise pendant les congés scolaires ne doit pas dépasser 50 % du temps de vacances scolaires dans le cadre de périodes de congés de 14 jours ouvrables minimum.

Lors de périodes de PFMP pendant les vacances scolaires, la convention signée du chef d'établissement doit alors décrire précisément les modalités mises en place afin d'assurer le suivi de l'élève et notamment le nom et les coordonnées du **professeur référent du stage** ainsi que les coordonnées d'un correspondant de l'établissement **joignable en cas d'accident ou toute autre difficulté liée au stage**.

1.5. Couverture accidents du travail lors des stages en entreprise. (Art L. 412-8 2° du code de la sécurité sociale)

Elle s'applique aux accidents survenus sur le lieu du stage et dans le cadre des trajets domicile-lieu de stage « aller et retour » **et des trajets établissement scolaire-lieu de stage « aller et retour »**

Le trajet domicile-établissement scolaire n'est pas concerné par la couverture accidents du travail.

Elle ne couvre **pas les séquences d'observation en milieu professionnel des collégiens qui relèvent du cadre réglementaire de l'organisation des sorties scolaires, ni les visites d'entreprise, ni les périodes d'observation**.

Ressources académiques (en ligne sur Toutatice)

Les documents sont téléchargeables dans la rubrique « source documentaire », en sélectionnant « R2E » dans le menu déroulant

Conventions de séquence d'observation en milieu professionnel ou lycée professionnel	Document académique d'accompagnement à la mise en œuvre des PFMP	Note DGESCO relative aux séquences et périodes d'observation en milieu professionnel
Conventions de stage : initiation, application, PFMP, BTS	Charte académique d'accueil des jeunes en entreprise (voie professionnelle)	Fiche mémo « séquences et périodes d'observation en milieu professionnel » pour les établissements du 2 nd degré de la région académique Bretagne
Convention de PFMP et stage (BTS) à l'étranger	Guide d'accompagnement des établissements pour l'accès aux travaux réglementés des jeunes mineurs et documents de déclaration de dérogation	Guide académique des parcours aménagés de formation initiale (PAFI)

Un exemple de charte d'ambassadeur des métiers — région Hauts-de-France

Charte des ambassadeurs Proch'Orientation

Préambule

Le réseau des ambassadeurs Proch'Orientation est une initiative de la région Hauts-de-France qui vise à favoriser une meilleure connaissance des secteurs professionnels et des métiers. Leur mission est de promouvoir les métiers exercés en Hauts-de-France et de valoriser les formations afférentes auprès des élèves des collèges et des lycées.

Pour être ambassadeur des métiers, il est nécessaire de connaître et d'accepter les différents engagements énoncés dans la présente charte.

L'ambassadeur des métiers facilite le processus d'orientation en renseignant les apprenants (collégiens, lycéens, apprentis) et en les aidant à construire une perception réelle des métiers. Il a pour mission de présenter ses activités professionnelles, son entreprise, son environnement, ses conditions de travail et s'engage au respect de la charte des Ambassadeurs.

Article 1 : Objet

La loi du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel a conforté et renforcé le rôle des régions en matière d'information sur les métiers et les formations.

Proch'Orientation a pour objectif de mettre en relation des ambassadeurs Proch'Orientation avec des jeunes par l'intermédiaire des établissements d'enseignement et des structures d'accompagnement.

Article 2 : Statut et rôle de l'ambassadeur Proch'Orientation

Statut :

L'ambassadeur Proch'Orientation est un professionnel — chef d'entreprise, salarié, retraité, etc... — ou une personne en formation ou un formateur. S'il est salarié, l'ambassadeur exerce sa mission avec l'accord de son employeur et dans les conditions fixées par celui-ci.

Rôle :

Le professionnel qui est ambassadeur Proch'Orientation a pour mission de présenter, de manière interactive, ses activités professionnelles, son employeur, son environnement et ses conditions de travail, mais aussi sa formation et son parcours.

Si l'ambassadeur Proch'Orientation est un lycéen, un étudiant, un apprenti ou toute autre personne en formation, il présentera alors sa formation et son parcours.

S'il s'agit d'un enseignant ou d'un formateur, il présentera la formation qu'il dispense.

Article 3 : Modalités d'intervention

L'intervention d'un ambassadeur Proch'Orientation peut se faire dans différents cadres :

Une présentation interactive, avec questions-réponses, devant un groupe d'élèves au sein d'un établissement d'enseignement ou d'une structure d'accompagnement.

Une rencontre au sein d'un forum, salon ou autre événement (en présentiel ou en ligne) accueillant des jeunes, des familles, des enseignants, des conseillers et/ou des prescripteurs.

Une visite du lieu de travail.

La région Hauts-de-France s'engage à faciliter les contacts entre les établissements d'enseignement, les structures d'accompagnement et les ambassadeurs Proch'Orientation.

Article 4 : Engagement

Pour être ambassadeur Proch'Orientation, il est nécessaire de connaître et d'accepter les différents engagements énoncés dans la présente charte, mise à disposition sur le site prochorientation.fr

En s'inscrivant sur le site prochorientation.fr/ l'ambassadeur Proch'Orientation adresse un extrait de casier judiciaire à Proch'Orientation via l'adresse suivante : prochorientation@hautsdefrance.fr

Il s'engage à répondre aux prises de contact et aux demandes de rendez-vous selon ses disponibilités.

Dans le cadre de ses rencontres, il s'engage à informer sans discrimination dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité exprimées par la devise de la République française :

- l'égalité de tous devant la loi, sans distinction d'origine, de race ou de religion ;
- le respect de toutes les croyances ;
- l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- la liberté de conscience et le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public

Pour toute question relative à son activité, l'ambassadeur peut contacter le référent Proch'Orientation de son territoire via l'adresse suivante : prochorientation@hautsdefrance.fr

Article 5 : Responsabilité et assurance

Concernant les interventions au sein d'un établissement, quel qu'il soit, les jeunes sont sous la surveillance et la responsabilité de l'établissement ou de la structure. La rencontre a lieu sous la responsabilité de l'établissement et est couverte par son assurance responsabilité civile professionnelle.

Dans le cadre d'accueil de public sur son lieu de travail, l'ambassadeur Proch'Orientation s'assure que les règles de sécurité soient respectées. La rencontre a lieu sous la responsabilité de la structure et est couverte par son assurance responsabilité civile professionnelle.

L'ambassadeur Proch'Orientation s'engage à souscrire une assurance en responsabilité civile qui le couvre au titre de la mission exercée.

Article 6 : Protection des données

Conformément au règlement général sur la protection des données 679/2016 UE et à la loi « Informatique et Libertés » n° 78-17 modifiée, les ambassadeurs Proch'Orientation disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation ou, pour des motifs légitimes, d'opposition au traitement de vos données.

Les ambassadeurs Proch'Orientation peuvent exercer ces droits auprès de prochorientation@hautsdefrance.fr ou en contactant le délégué à la protection des données (DPO) de la région Hauts-de-France dont les coordonnées sont disponibles sur www.hautsdefrance.fr/informatique-et-libertes

Si, après avoir contacté le DPO, les ambassadeurs Proch'Orientation estiment que leurs droits Informatique & Libertés ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données, ils peuvent adresser une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Article 7 : sollicitations régionales

L'ambassadeur Proch'Orientation peut être sollicité à des fins d'évaluation et d'enquête, dans un souci constant d'amélioration du service.

Il pourra également être sollicité pour donner son accord au titre du droit à l'image pour être photographié, enregistré ou filmé dans le cadre de la communication en lien avec son activité d'ambassadeur Proch'Orientation,

Article 8 : durée de l'engagement

L'ambassadeur Proch'Orientation s'engage sur une durée indéterminée.

Il est libre de cesser son engagement à tout moment, en supprimant son compte. Une nouvelle inscription sur la plateforme numérique sera nécessaire si l'ambassadeur souhaite ultérieurement se porter à nouveau volontaire.

En cas de non-respect d'une des clauses de la présente charte, la région se réserve le droit de mettre fin à son statut d'ambassadeur Proch'Orientation à tout moment et sans préavis.

Enquête auprès des directeurs opérationnels des CMQ

Les campus des métiers et des qualifications investis dans la découverte des métiers pour les collégiens

Les campus des métiers et des qualifications réunissent sur un même territoire des établissements d'enseignement secondaire général, technologique, professionnel et d'enseignement supérieur, d'organismes de formation, de laboratoires de recherche et de partenaires économiques et associatifs. Leur raison d'être est le développement de formations initiales (voie scolaire et apprentissage) et continues centrées sur un secteur d'activité et un territoire donné et la mise en place de parcours de réussite individualisés.

La sensibilisation et l'orientation des élèves de collège ne figurent pas au cahier des charges des CMQ qui est centré sur la transformation de la voie professionnelle et son attractivité :

- l'élévation du niveau de qualification et de compétences des élèves, apprentis, étudiants et stagiaires de la formation continue ;
- l'amélioration de leur insertion professionnelle ;
- le développement des liens entre établissements de formation et entreprises ;
- la visibilité de l'ensemble des partenaires ;
- le développement socio-économique du territoire dans un secteur déterminé.

Le recrutement de jeunes motivés par les métiers portés par les CMQ est cependant un maillon essentiel pour atteindre ces objectifs, aussi la mission a-t-elle souhaité connaître le niveau d'engagement des CMQ dans des actions à destination des collégiens au travers d'une enquête qu'elle a diligentée en janvier 2024.

Résultats de l'enquête

110 CMQ ont été interrogés et 68 ont répondu soit un taux de réponse de 62 %. Les répondants se répartissent sur tout le territoire y compris plusieurs territoires ultra-marins. Parmi les réponses 39 proviennent de CMQ excellence. Les 12 filières d'activité sont toutes représentées.

Une profusion d'actions riches et attrayantes, mais pas encore de démarche avec une progressivité en fonction de l'âge

La découverte des métiers au collège est un axe du projet du CMQ pour la grande majorité d'entre eux (97 %), deux des CMQ qui déclarent le contraire sont néanmoins engagés dans des actions avec les collèves et sept autres CMQ déclarent ne pas avoir de relations avec les collèves de leur territoire.

L'approche présentée par la majorité des CMQ répond à des objectifs identifiés (faire découvrir les métiers, faire découvrir les formations) et est déclinée en actions.

Les actions des CMQ s'adressent généralement aux classes de 4^e et de 3^e. Seuls 22 CMQ, soit 34 % des répondants, incluent les cinquièmes dans leurs actions dont sept commencent dès la 6^e. Plusieurs CMQ développent aussi des outils ludiques de découverte de leur secteur d'activité à l'intention des écoles primaires pour faire découvrir la technique et les métiers de la science dès le plus jeune âge.

Les réponses des CMQ font ressortir un fort investissement pour sensibiliser et informer les collégiens sur les métiers qu'ils portent, mais à deux exceptions près aucun CMQ interrogé ne met en avant une stratégie ou une approche pédagogique qui serait à la base de leur démarche. Deux CMQ exposent une progressivité des actions en fonction de l'âge des élèves :

- l'un procède par des actions de sensibilisation à la classe entière en 5^e puis des visites en groupe pour les élèves intéressés et enfin une offre de stage en 3^e. Présenter les métiers du secteur :
 - la première étape permet de sensibiliser les cinquièmes avec un dessin animé conçu par le CMQ, base sur laquelle des questions sont posées avec l'outil WOOLAP,
 - la deuxième étape permet d'accompagner les élèves volontaires dans des structures locales,
 - la troisième étape permet de « susciter des vocations » en accompagnant les collégiens intéressés pour des stages en structures « santé, sociale ou médico-sociales ».
- l'autre a construit, pour les classes de 5^e avec des enseignants, une session pédagogique pour comprendre les grands enjeux du changement climatique, puis sensibiliser avec un « escape game » mobile aux innovations et aux métiers qui contribuent à adapter la ville demain. Pour les classes de quatrièmes, le CMQ propose une animation des professionnels en classe ou un forum « TON MÉTIER DE DEMAIN – sur la route de la transition ». Enfin, pour les classes de 3^e, un « énergie tour » est mis en place. Ce dispositif qui

se déroule en plusieurs phases, propose de trouver des terrains de stage dans les métiers de l'énergie. Il permet également de sensibiliser les enseignants en charge de l'orientation à la découverte des métiers et des entreprises du territoire.

La plupart des CMQ proposent une diversité d'actions au cours desquelles les élèves sont activement sollicités :

- les visites associées à des ateliers de « manipulation » sur place puis des ateliers de remobilisation en collège ;
- demi-journées ou journées d'immersion, mini-stages ;
- l'approche ludique et participative est souvent privilégiée, notamment pour les plus jeunes sous forme de jeux de plateaux ou jeu des sept familles. L'organisation « d'escape game » est aussi fréquente ;
- Rencontres avec des professionnels, mais aussi avec des pairs plus avancés dans leur parcours ;
- Challenges thématiques.

Une minorité de CMQ se cantonne à des actions plus passives pour les collégiens dont l'impact est plus réduit si elles restent isolées :

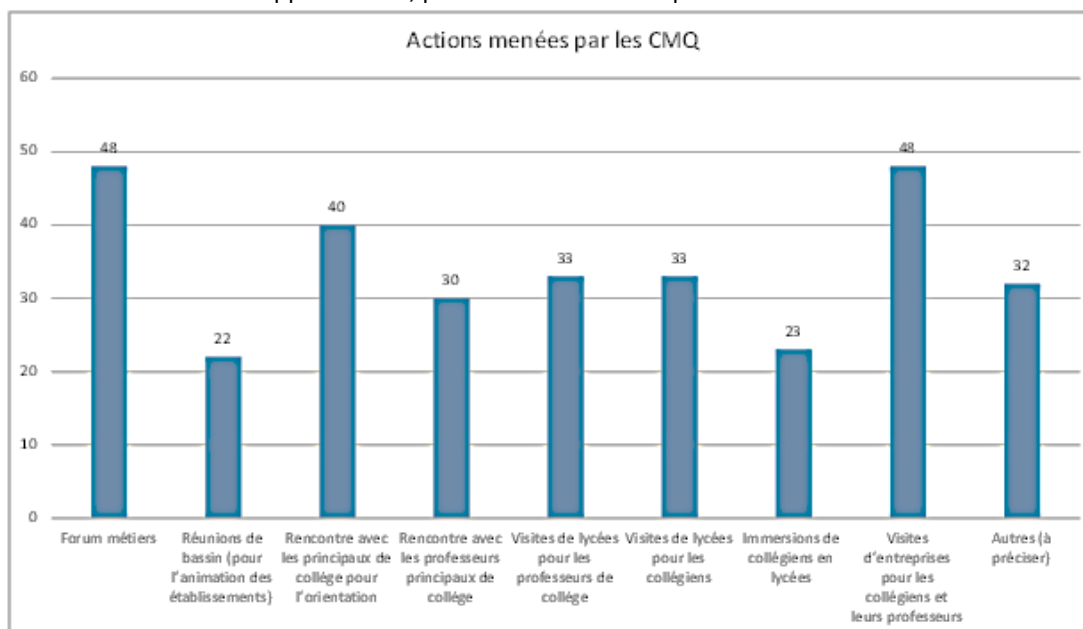
- visites sans ateliers de manipulation ou d'échange – débat ;
- salons et expositions ;
- participation à des forums ;
- mise en avant de ressources pédagogiques à l'orientation ancrées sur les référentiels disciplinaires.

Des rendez-vous nationaux sont aussi investis par certains CMQ pour aller à la rencontre des collégiens : Journées Européennes du Patrimoine (JEP), Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA), France Design Week, Levez les yeux, Les coulisses du bâtiment, la Semaine nationale du tourisme, les Concours Généraux des Métiers, Worldskills, hackathon des collèges sur l'industrie du futur.

Le numérique et de la réalité virtuelle peuvent faire partie d'un ensemble de dispositifs, mais sont rarement utilisés seuls. Dans ce cas les ressources de l'Onisep sont quelquefois citées, tout comme des outils de découverte des métiers développés à l'échelon régional.

Certains CMQ embarquent des approches visant à renforcer l'estime de soi, déconstruisent les stéréotypes de genre. Seize d'entre eux sont engagés dans des cordées de la réussite ou d'autres cordées.

Si les CMQ développent parfois leurs propres outils, ils déploient aussi des initiatives nationales ou régionales existantes ou se font le relais d'outils développés ailleurs, parfois dans le secteur privé.



Des actions spécifiques à l'intention des professeurs ou des établissements sont organisées : participation à des réunions de bassin, rencontres avec les principaux de collège et plus fréquemment avec les professeurs principaux. Ces rencontres peuvent être assez formelles ou prendre la forme d'immersions de « professeurs en entreprise »

Des actions sont aussi proposées aux « prescripteurs d'emploi » et aux « prescripteurs d'orientation ». La mission tient à souligner combien ce terme de prescription est destiné à disparaître quand il s'agit d'orientation, les actions de découverte des métiers devant permettre aux élèves de trouver leur voie grâce à l'accompagnement proposé.

Le nombre de collèges concernés par les actions d'un CMQ varie de 2 à 500. 23 CMQ touchent moins de 10 collèges alors que cinq autres dépassent largement leur zone géographique par le type d'action mise en place. Le taux de couverture des collèges de la zone géographique du CMQ est très variable, mais peut atteindre 100 %.

De même selon le type d'action le nombre de collégiens concernés par les actions du CMQ varie de quelques unités à des milliers ce qui ne dit rien sur l'impact des actions menées sur la réflexion des élèves quant aux métiers présentés. À noter la mutualisation d'un camion de l'orientation qui permet au CMQ de s'installer dans la cour d'un collège pendant une demi-journée et y déployer des ateliers. Une autre action remarquable est la réalisation d'une plateforme ludique avec des univers virtuels correspondant au territoire avec un challenge lancé annuellement aux classes de collèges qui doivent coopérer pour avancer dans le jeu tout en découvrant l'univers industriel.

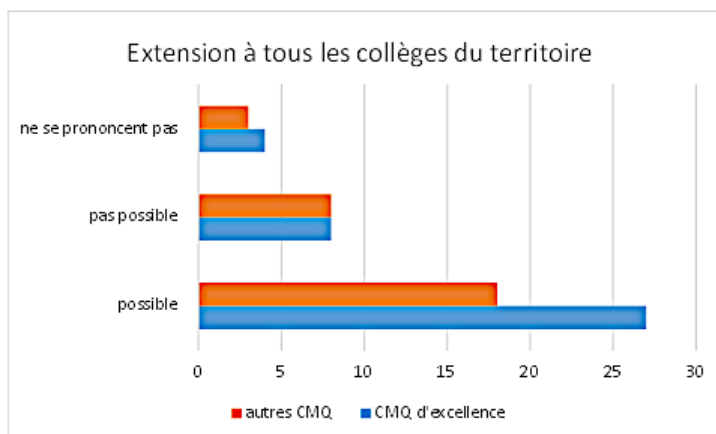
Tous les élèves d'un même collège ne bénéficient pas des actions du CMQ. Si 26 % des CMQ s'adressent à tous les élèves d'un même niveau, 41 % reçoivent tous les élèves d'une même classe et 33 % seulement une partie des élèves. Dans ce dernier cas, il s'agit le plus souvent d'élèves qui sont soit intéressés par ces formations ou alors désignés par les enseignants pour être orientés vers l'enseignement professionnel. Une partie des CMQ ne connaît pas les critères qui ont prévalu à ces choix.

Les CMQ estiment que les élèves et enseignants apprécient les rencontres avec les professionnels et la découverte des entreprises et filières. Certains CMQ ont mesuré la modification de la perception de leur secteur d'activité avec une diminution des idées reçues. Les CMQ les plus récents observent déjà l'élargissement des horizons des élèves qui participent aux actions et leur compréhension de l'écosystème qui les entourent. L'acquisition de compétences transférables telle la communication, le travail d'équipe et la résolution de problèmes sont également cités notamment pour les ateliers.

Les retombées des actions menées par les CMQ sont de plusieurs ordres : la découverte et la démystification des secteurs d'activité avec un accroissement de leur attractivité pour les élèves. Un impact important est la modification du recrutement des lycées professionnels avec plus d'orientations choisies dans les collèges ayant participé aux actions et moins de décrochage, une meilleure connaissance de l'entreprise par les élèves leurs professeurs. Une autre amélioration est l'augmentation des demandes et des accueils en stage et certains CMQ citent aussi un impact sur le recrutement dans les entreprises.

L'impact pour le CMQ lui-même réside dans l'amélioration de la visibilité et notoriété et le renforcement des partenariats qu'ils soient privés ou publics.

Seuls 26 % des CMQ estiment que leurs actions à l'intention des collégiens ne peuvent pas être généralisées à tous les collèges de leur territoire. Les CMQ d'excellence sont proportionnellement un peu plus nombreux à considérer possible cette évolution.



Parmi les conditions d'une généralisation est identifié le plus souvent le financement pour les déplacements des collégiens, surtout dans les zones rurales. Mais aussi l'adhésion des enseignants et des principaux de collège avec une élaboration partenariale d'un plan d'action, les CMQ ne pouvant pas être considérés comme des prestataires un temps de préparation en amont avec les collégiens est utile. L'implication des enseignants dans l'essaimage des outils des CMQ est aussi un levier de généralisation.

Au niveau du CMQ, une extension de l'activité à l'ensemble des collèges du territoire nécessiterait des ressources humaines supplémentaires sachant que dans de nombreux CMQ le directeur opérationnel est le seul personnel.

La reconnaissance et l'implication du niveau académique sont également évoquées, notamment pour faciliter la communication et l'adhésion des équipes pédagogiques et de direction des collèges.

Le renforcement du réseau avec l'implication plus forte des entreprises et des acteurs de l'enseignement supérieur est également évoqué, surtout par les CMQ ne disposant pas du label d'excellence.

En plus des actions déjà menées, les CMQ identifient de nouvelles actions qu'ils pourraient mener : réalisation d'une bande dessinée de vulgarisation de la filière permettant de mieux la comprendre, la réalisation de mallettes, des capsules vidéo, etc.

Interrogés sur les actions à mener en direction des 5^e les CMQ y sont favorables mettant en avant l'enthousiasme des jeunes de cette tranche d'âge et les retombées potentielles en termes de prévention du décrochage. Ils soulignent aussi la nécessité de développer une démarche adaptée, plus ouverte sur la découverte des métiers et moins axée sur l'orientation. L'idée de la mise en place d'un parcours est évoquée par plusieurs répondants permettant d'avancer graduellement vers le stage de 3^e. Les limites soulevées concernent la disponibilité des entreprises, mais aussi la nécessité de s'adapter à la capacité de concentration des enfants de cet âge. Les CMQ qui ont déjà des actions à destination des 5^e expriment leur grande satisfaction.

Un exemple de plan pluriannuel d'orientation (PPO)

Des acteurs au collège		Des élèves acteurs de leur projet d'orientation				Des partenaires actifs et impliqués		
<ul style="list-style-type: none"> * L'équipe pédagogique et éducative * Le professeur Principal * Le Professeur documentaliste * Le PSY-EN * La cheffe d'établissement 						<ul style="list-style-type: none"> * Le CLEE * Le CIO et les PSY-EN * L'agence Régionale de l'Orientation * Groupe de travail du BEF sur le PPO et la formation des professeurs principaux * Les lycées et centres de formation 		
"Savoir S'orienter" pour "Savoir Devenir"								
Niveau 5*		Niveau 4*				Niveau 3*		
Découverte du monde économique et des Métiers	Temps dédié dans l'EDT	Cours et recherches sur les métiers	Découverte des différentes voies de formation	Temps dédié dans l'EDT	Cours et Recherches sur les voies de formation	Affiner et finaliser son projet d'orientation scolaire et/ou professionnel	<ul style="list-style-type: none"> * Finalisation du CV et de la lettre de motivation * Recherche de stage (présentation, appels téléphoniques...) * Stage d'1 semaine en observation * Rapport de stage et oral de stage 	
		Visites d'entreprises			<ul style="list-style-type: none"> * Visites des lycées et des plateaux techniques * Rencontres et échanges avec des élèves de lycée et des enseignants 		<ul style="list-style-type: none"> * Présentation des voies d'orientation par le Psy-EN et le chef d'établissement * Forum du BEF * Intervention et présentation des lieux de formation (EREA, CFA ...) pour les SEGPA 	
Actualités et opérations spéciales		Rencontres et échanges avec des professionnels	Actualités et opérations spéciales		<ul style="list-style-type: none"> * Cordées Sciences et Techniques * Semaine de l'Industrie (Visite d'une entreprise) * Préparation CV et Lettre de motivation pour le futur stage de 3* * Stages pour les élèves ULIS et SEGPA 		<ul style="list-style-type: none"> * Mini-Stages dans les lycées * Stages pour les élèves ULIS et SEGPA 	
Instances et réunions		<ul style="list-style-type: none"> * Réunions parents/professeurs * Conseil de classe * Heures de vie de classe * Délégués, Ambassadeurs, éco-délégués, CVC 	Instances et réunions		<ul style="list-style-type: none"> * Réunions parents/professeurs * Conseil de classe * Heures de vie de classe * Délégués, Ambassadeurs, éco-délégués, CVC 	Instances et réunions	<ul style="list-style-type: none"> * Réunions parents/professeurs * Conseil de classe avec présence parents * Heures de vie de classe * Délégués, Ambassadeurs, éco-délégués, CVC 	
Supports et outils		<ul style="list-style-type: none"> * Folios * Pronote * PIX * Tablettes 76 	Supports et outils		<ul style="list-style-type: none"> * Folios * Pronote * PIX 	Supports et outils	<ul style="list-style-type: none"> * Folios * Pronote * PIX 	
Compétences à s'orienter	S'informer et se repérer dans la société de l'Information		Compétences à s'orienter	S'informer et se repérer dans la société de l'Information		Compétences à s'orienter	S'informer et se repérer dans la société de l'Information	
	<ul style="list-style-type: none"> * Chercher et traiter l'information * Découvrir les lieux et rencontrer les personnes qui peuvent aider dans son orientation * Explorer et se repérer dans les métiers, les domaines professionnels et le monde du travail * Interroger et déconstruire les représentations 			<ul style="list-style-type: none"> * Chercher et traiter l'information * Découvrir les lieux et rencontrer les personnes qui peuvent aider dans son orientation * Explorer et se repérer dans les diplômes et formations * Interroger et déconstruire les représentations 			<ul style="list-style-type: none"> * Chercher et traiter l'information * Découvrir les lieux et rencontrer les personnes qui peuvent aider dans son orientation * Explorer et se repérer dans les diplômes et formations * Explorer et se repérer dans les métiers, les domaines professionnels et le monde du travail * Interroger et déconstruire les représentations 	
	Se découvrir et cultiver ses ambitions			Se découvrir et cultiver ses ambitions			Se découvrir et cultiver ses ambitions	
	<ul style="list-style-type: none"> * Apprendre à se connaître * S'autoriser à rêver * Savoir se présenter et maîtriser son image 			<ul style="list-style-type: none"> * Apprendre à se connaître * Mettre en lien les éléments de connaissance sur soi-même et ses ambitions * S'autoriser à rêver * Savoir se présenter et maîtriser son image 			<ul style="list-style-type: none"> * Apprendre à se connaître * Mettre en lien les éléments de connaissance sur soi-même et ses ambitions * S'autoriser à rêver * Savoir se présenter et maîtriser son image * Traduire ses expériences personnelles et scolaires en compétences 	
Se construire et se projeter dans un monde incertain		Se construire et se projeter dans un monde incertain		Se construire et se projeter dans un monde incertain				
<ul style="list-style-type: none"> * Identifier et prendre en compte ses atouts et obstacles pour atteindre ses objectifs * Se projeter et comprendre les implications de ses choix 		<ul style="list-style-type: none"> * Construire, développer et mobiliser ses réseaux (famille, entourage, reallions professionnelles) * Identifier et prendre en compte ses atouts et obstacles pour atteindre ses objectifs * Se projeter et comprendre les implications de ses choix 		<ul style="list-style-type: none"> * Accepter les imprévus et saisir les opportunités * Construire, développer et mobiliser ses réseaux (famille, entourage, reallions professionnelles) * Gérer et anticiper les transitions (Passage du collège au lycée, déménagement pour les études ...) * Identifier et prendre en compte ses atouts et obstacles pour atteindre ses objectifs * Se projeter et comprendre les implications de ses choix 				

Exemples de répartition des référents des métiers

Académie de Lille				
Bassin	Collège public	EREA	Nombre d'établissements pour lesquels au moins 1 référent est identifié	%
01	21	1	18	85,7
02	14	1	9	64,3
03	21		13	61,9
04	24	1	16	66,6
05	32		25	78,1
06	21		14	66,6
07	31		24	77,4
08	25		19	76
09	13		12	92,3
10	23		21	91,3
11	35	1	31	88,6
12	24		20	83,3
13	25	1	23	92
14	18	1	17	94,4
	327	6	262	80,1

Académie d'Amiens				
Bassin	Collège public	EREA	Nombre d'établissements pour lesquels au moins 1 référent est identifié	%
01	12		7	58,3
02	10		5	50
03	14		11	78,6
04	14		10	71,4
05	23	1	20	86,9
06	17		13	76,5
07	17		17	100
07	20	1	15	75
09	26		17	65,4
10	20		17	85
	173	2		

Typologie des référents

Académie de Lille : 268 référents identifiés

BASSIN	CPE	Psy-EN	Équipe direct	ENSEIGNANTS													AUTRES			Non spécifié
				prof. doc.	lettres	langues	techno	HG	maths	SVT	EPS	Phys-chimie	Éd. mus.	Arts Plast.	PLP	Ens ou dir° SEGPA	ens./ coordo ULIS	autres		
01	3					4	3	1	1									1		
02					1		5	1	1	2		1			1	3	1			
03		2					3	3	1	1	2									
04	2					2	5	2			1	1			1					
05	1	1		2	2	6	4	1		1	4	1			1				2	
06	2				2	1	2	1	1	2	1				1	1				
07						3	8	2	3		1	2			1	4				
08	4	1			1	4	4		1		3	2								
09						4	2	1	1		1	2			1				1	
10				1	1	3	6	1	2	2		3				3			2	
11	1	1			2	2	8	3	3		3	3			2	2		1		
12					4		5	2	2	2	1	1				3				
13	2	1			3	1	4		1	1	2	7			1		1	1		
14	2	1				2	2		3	2		2		1					1	
Total	17	7		3	16	32	61	18	20	13	19	25		1	9	16	2	3	6	
%	6,3	2,6		1,1	6	12	22,7	6,7	7,5	4,9	7	9,3		0,4	3,4	6	0,7	1,1	2,2	
				80,9 %													7,8 %			

Académie d'Amiens : 136 référents identifiés

BASSIN	CPE	Psy-EN	Équipe direct°	ENSEIGNANTS												AUTRES			Non spécifié
				prof. doc.	lettres	langues	techno	HG	maths	SVT	EPS	Phys-chimie	Éd. mus.	Arts Plast.	PLP	Ens ou dir° SEGPA	ens./ coordo ULIS	autres	
01				1		1	7				2					2			
02	1				1	1	4	2	3	1		1			1	1		3	1
03		1	1	3	1	2	3	1	2		2								
04	3		1				6		2		1					3			1
05	1			1		2	2	1	2				1		1	2	1	1	1
06	2		1	2	1	2	7		1			2							1
07	2		1		1		1					1			1				
08			1						2		1							1	
09	2		1		1		5									1			3
10	1	1		3	1		3							1					
Total	12	2	6	10	6	8	38	4	12	1	6	4	1	1	3	9	1	5	7
%	8,8	1,5	4,4	7,4	4,4	5,9	27,9	2,9	8,8	0,7	4,4	2,9	0,7	0,7	2,2	6,6	0,7	3,6	5
				69,1 %												10,9 %			

Région académique des Hauts-de-France

	CPE	Psy-EN	Équipe direct°	ENSEIGNANTS												AUTRES			Non spécifié
				prof. doc.	lettres	langues	techno	HG	maths	SVT	EPS	Phys-chimie	Éd. mus.	Arts Plast.	PLP	Ens ou dir° SEGPA	ens./ coordo ULIS	autres	
Total	29	9	6	13	22	40	99	22	32	14	25	29	1	2	12	25	3	8	13
%	7,1	2,2	1,5	3,2	5,4	9,9	24,5	5,4	7,9	3,5	6,2	7,2	0,1	0,5	3	6,2	0,7	2	3,2
				77 %												8,9 %			

**GOVERNEMENT***Liberté
Égalité
Fraternité***CONVENTION-CADRE****relative à la découverte des métiers pour les collégiens des classes de 5e, 4e, 3e****Établie entre les soussignés :****Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,**

représenté par Gabriel Attal, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnelle

Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique,

représenté par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique,

Le ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion

Représenté par Olivier Dussopt, ministre du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion et Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnelle

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Représenté par Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

et**Régions de France,**

représenté par Carole Delga, présidente de Régions de France, présidente du conseil régional d'Occitanie, Renaud Muselier, président délégué de Régions de France, président du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur et François Bonneau, président de la Commission Éducation-Orientation-Formation-Emploi de Régions de France, président du conseil régional de Centre-Val de Loire

Ci-après dénommés ensemble « les parties »

Il est convenu ce qui suit :

Visas

Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment son article 18 ;

Cadre national de référence relatif à la mise en œuvre des compétences de l'État et des régions en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaire, étudiant et apprenti;

Articles L. 4153-1 et L. 6111-3 du code du travail ;

Articles L.214-1, L.214-2, L.214-13, L.214-13.1, L.313-1, L.313-6, L. 331-7, D. 313-1, D. 313-2, D. 313-14 D. 331-5 à D.331-9 du code de l'éducation ;

Circulaire n°2016-055 du 29-3-2016 « Réussir l'entrée au lycée professionnel » ;

Circulaire n° 2016-183 du 22-11-2016 « Développer et structurer les relations École-entreprise ».

Note de service MENE2312737N du 23 mai 2023 relative à l'organisation de la découverte des métiers au collège de la classe de cinquième à la classe de troisième pour l'année scolaire 2023-2024

Préambule

La présente convention cadre, entre les ministères susvisés et les régions s'inscrit dans les cadres existants, en particulier le cadre national de référence Etat-Régions pour l'orientation et l'information et ses déclinaisons régionales, ainsi que les conventions nationales école-entreprise.

A la rentrée 2023, le Président de la République a souhaité ouvrir les collèges aux savoirs sur les métiers et les pratiques professionnelles. Ainsi à partir de la classe de 5^e, le collège doit éveiller les vocations en faisant découvrir aux élèves de nombreux métiers, notamment des métiers d'avenir. La connaissance des métiers est indispensable pour des choix d'orientation éclairés à toutes les étapes du parcours des élèves.

La « découverte des métiers » vise à développer les connaissances et les compétences qui sont nécessaires à tous les élèves pour construire progressivement leur projet d'orientation et conforter le sens des apprentissages. Elle permet également d'ouvrir le champ des possibles et de favoriser l'ambition en limitant l'autocensure et les représentations erronées des métiers, de lutter contre les déterminismes à l'œuvre dans les choix d'orientation, d'accompagner le développement des compétences à s'orienter.

Apprendre à se connaître, découvrir de nouveaux centres d'intérêt et se projeter dans le monde économique et professionnel relèvent pleinement des missions de l'école républicaine et de ses partenaires, en premier lieu les régions.

Les régions, compétentes pour organiser des actions d'information sur les métiers et les formations, sont des acteurs majeurs de la découverte des métiers. Les offres de service, de documentation, d'événements et d'actions avec les réseaux d'acteurs (ambassadeurs métiers par exemple) qu'elles pilotent au niveau régional sont structurantes et permettent la mobilisation des milieux économiques.

Les collégiens apprendront ainsi à mettre en relation leurs compétences avec les compétences des métiers d'avenir, à découvrir de nouveaux centres d'intérêt et à se projeter dans le monde économique et professionnel.

Cette convention a pour objectif de faciliter la mise en œuvre coordonnée par l'État et les Régions de la découverte des métiers pour les collégiens des classes de 5^e, 4^e, 3^e (cycle 4) et de leur offrir un rendez-vous régulier avec le monde professionnel.

Article 1er – Objet de la convention cadre

L'objet de la présente convention-cadre est de définir les engagements de l'Etat et des régions et les conditions dans lesquelles l'État et les régions exercent leurs missions respectives dans le cadre spécifique de la mise en œuvre de la « découverte des métiers » au cycle 4 du collège. Celle-ci vise à favoriser la synergie entre les différents partenaires au niveau local.

Elle doit également garantir le respect des valeurs et des objectifs pédagogiques communs lors des interventions auprès des élèves.

Article 2 — Les principes directeurs

Le respect du cadre scolaire

Les activités de découverte des métiers proposées aux élèves sont organisées dans le cadre des temps dédiés et s'inscrivent dans les axes pédagogiques du « parcours Avenir ». Elles s'effectuent après concertation avec le chef d'établissement et en coordination avec les professeurs chargés de la Découverte des métiers, les professeurs principaux, les psychologues de l'éducation nationale et l'équipe éducative. Elles s'inscrivent dans une programmation pluriannuelle intégrée au projet d'établissement

L'organisation d'une découverte des métiers accessible à tous

La découverte des métiers s'organise pour offrir un égal accès à l'information sur l'ensemble des métiers et des formations aux collégiens quelle que soit leur situation géographique (territoires urbains/ ruraux, métropolitain/DROM...)

Le cadre déontologique de la découverte des métiers

Les intervenants s'engagent à signer et respecter une charte déontologique qui rappelle les éléments suivants :

- Ils diffusent une information gratuite, objective et exhaustive ;
- Ils sensibilisent les jeunes :
 - o à la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
 - o au développement de l'inclusion en entreprise.
- Ils promeuvent un secteur et des savoir faire, et non une entreprise en particulier ;

Les 3 objectifs pédagogiques pour les collégiens

- comprendre la complexité de toute activité professionnelle, des savoirs et de l'expérience qu'elle requiert ;
- découvrir de nouveaux métiers et connaître leurs possibilités d'insertion et d'évolution dans tous les domaines professionnels, en accordant une place particulière aux enjeux de transition écologique, aux métiers de l'agriculture et du vivant, aux métiers de l'industrie, compte tenu des emplois que ces secteurs proposent et de leur caractère stratégique pour les souverainetés industrielle, numérique et alimentaire ;
- ouvrir les horizons afin de favoriser des choix dégagés des stéréotypes, plus variés et éclairés et élever l'ambition scolaire et professionnelle des élèves.

Article 3 - Les engagements des parties

La présente convention ne modifie pas les compétences respectives des parties prenantes mais les engage dans un processus volontaire de collaboration.

Les ministères signataires s'engagent à

- communiquer à leurs personnels la présente convention ;
- mobiliser leurs services déconcentrés, leurs opérateurs en particulier l'Onisep pour déployer le dispositif
- proposer , des plans de formation spécifique afin de mettre en œuvre le dispositif et de faciliter son appropriation par les différentes parties prenantes;
- mettre à disposition des ressources pédagogiques ;
- assurer le suivi du déploiement du dispositif et de son efficacité.

Les régions s'engagent à :

- appuyer les chefs d'établissement pour la création du programme des activités de découverte des métiers ;
- faciliter la mise en relation entre les établissements scolaires, les chambres consulaires et les filières économiques dans les instances de lien entre l'école et l'entreprise, la Région étant bien placée pour jouer ce rôle de tiers de confiance entre l'Ecole et l'Entreprise ;
- organiser des actions d'information sur les métiers et les formations, en mettant à disposition des établissements les offres de service, de documentation, d'évènements avec les réseaux d'acteurs (par exemple les ambassadeurs métier) et les milieux économiques ;
- proposer aux chefs d'établissement et/ou aux référents découverte des métiers des outils opérationnels pour l'organisation de l'espace « découverte des métiers » ;
- participer à la co-construction de modules dédiés aux actions d'information sur les métiers et les formations dans les programmes académiques de formation ;
- proposer des actions d'information sur les métiers et les formations en direction des équipes éducatives et pédagogiques ;
- communiquer à leurs personnels la présente convention ;
- mobiliser leurs services et leurs opérateurs pour la mise en œuvre de la présente convention ;
- capitaliser sur les événements organisés en région permettant la découverte des métiers tels que les sélections régionales WorldSkills.

Article 4 – Déclinaison en région

L'Etat et la région précisent leurs engagements respectifs concernant l'organisation de la découverte des métiers en direction des collégiens spécifiquement dans la charte régionale d'engagement visée à l'article 8 de ladite convention.

Ces dispositions s'inscrivent dans le cadre de la convention régionale relative à la mise en œuvre des compétences de l'Etat et des régions en matière d'information sur les métiers et les formations pour les publics scolaire, étudiant et apprenti.

L'offre de service d'informations sur les métiers au collège est recueillie auprès des acteurs territoriaux du monde économique, associatif et professionnel et coordonnée par les régions.

Les services déconcentrés de l'Etat veillent à garantir l'accès à l'information sur tous les métiers y compris ceux non représentés sur le territoire en s'appuyant sur les outils, ressources pédagogiques de l'Onisep. L'ensemble de l'offre de services est intégré au plan d'actions concerté avec les services de l'Etat et fait l'objet d'une communication conjointe à l'ensemble des chefs d'établissement afin que les actions proposées puissent s'inscrire dans le projet pédagogique de l'établissement. Les régions s'assurent que les professionnels intervenant auprès des collégiens sont sensibilisés aux principes directeurs énoncés à l'article 2 de la présente convention. Les chefs d'établissement restent garants de la sécurité des élèves et du respect de l'engagement des acteurs.

Article 5 — Communication

Les parties conviennent de mettre en place des moyens de communication relatifs aux actions réalisées et valident conjointement les documents élaborés. Elles s'engagent mutuellement à obtenir l'accord de l'autre signataire avant toute communication externe relative à ce partenariat. Toute utilisation de logos et autres supports doit faire l'objet d'une demande expresse adressée au partenaire.

En cas d'utilisation sans autorisation du logo ou de tout document support appartenant au partenaire, ce dernier pourra mettre l'autre partie en demeure de régulariser la situation sous huit jours à compter de la notification de la mise en demeure. A défaut, la présente convention sera caduque à compter de l'expiration du délai de huit jours.

Pour assurer la promotion de la convention de coopération et la connaissance des actions mises en œuvre, les parties s'engagent à assurer un relais des actions réalisées dans le cadre de cette convention auprès de leurs réseaux respectifs (services déconcentrés, partenaires...).

Article 6 — Pilotage

Le suivi de la convention est assuré par un comité national constitué de représentants des différentes parties chargé de veiller au respect des engagements présentés dans la présente convention. Le comité est chargé d'élaborer un bilan annuel des actions menées dans le cadre de cette convention comprenant notamment les indicateurs suivants inscrits dans les politiques prioritaires du Gouvernement :

- Nombre de métiers connus par les élèves au niveau 3^e ;
- Taux d'élèves ayant bénéficié de la découverte des métiers ;
- Nombre de journées de formation sur l'orientation à destination des personnels.

Conformément à l'article L. 6111-3 du Code du travail, chaque région établit annuellement un rapport rendant compte des actions mises en œuvre.

Dans la mesure du possible, des évaluations ciblées de l'impact des mesures seront menées pour apprécier notamment les effets sur les parcours des élèves, leurs choix, l'évolution des représentations.

Le ministre chargé de l'éducation nationale est chargé de réunir le comité national au moins une fois par an.

Le compte-rendu de chaque réunion du comité national de pilotage est proposé à tour de rôle par une partie prenante puis amendé et validé conjointement par les autres parties.

Article 7 — Durée

La présente convention cadre est conclue pour une durée de trois ans, et prend effet à compter de sa date de signature et ne peut être renouvelée par tacite reconduction. Pendant cette durée, toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention cadre, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Il peut être résilié par l'une ou l'autre des parties, sous préavis de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 8 — Charte d'engagement régionale

Au niveau régional, les services déconcentrés de l'Etat avec la Région, ainsi que les collectivités locales volontaires le cas échéant, et les représentants du monde économique et professionnel sont invités à signer une charte d'engagement dont un modèle type est annexé à cette convention.

Dans cette charte, toutes les parties s'engagent à contribuer à la découverte des métiers au collège en partageant les objectifs et les principes définis par la présente convention-cadre.

Article 9- Litiges et résiliation

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à la mise en œuvre de la présente convention, les Parties s'engagent à organiser une procédure de conciliation qui peut être engagée notamment par la réunion d'un comité de pilotage exceptionnel, à l'initiative de l'une ou l'autre des Parties.

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des Parties : la résiliation prend effet à l'expiration d'un délai minimal de 6 mois à compter de la réception de la notification écrite de la Partie souhaitant mettre un terme à la convention.

Fait à Paris, le

Le ministre de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse



Gabriel Attal

La ministre déléguée chargée de l'enseignement
et de la formation professionnelle



Carole Grandjean

Le ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique,



Bruno Le Maire

Le ministre du Travail, du Plein Emploi
et de l'Insertion

Olivier Dussopt

Le ministre de l'Agriculture
et de la Souveraine alimentaire

Marc Fesneau

Carole Delga, présidente
Régions de France,



Renaud Muselier,
Président délégué,

François Bonneau,
Président de la Commission
Éducation-Orientation-
Formation-Emploi



Gatsby, huit repères pour une bonne orientation professionnelle

Gatsby est une fondation caritative qui travaille, entre autres, sur l'éducation et les politiques publiques. Son travail sur l'orientation est utilisé comme référence par le gouvernement britannique dans sa stratégie pluriannuelle pour le développement de carrière¹. Ainsi à partir du 1^{er} janvier 2018, il a été demandé aux collèges et lycées de prendre en compte les huit repères de bonne orientation² professionnelle qui suivent :

1. Un programme de découverte des métiers stable

- chaque collège doit avoir un plan de découverte des métiers stable, structuré et qui bénéficie du soutien de l'équipe de direction. Une personne dûment formée et identifiée est responsable du plan ;
- le plan doit être publié sur le site web de l'école d'une telle manière que les élèves, les parents et les employeurs y ont accès et peuvent le comprendre. Le programme doit être régulièrement évalué avec des retours des élèves, parents, enseignants et employeurs pris en compte dans le processus d'évaluation.

2. Exploiter les informations sur les carrières et le marché du travail

Chaque élève et ses parents doivent avoir accès à une information de bonne qualité sur les possibilités de poursuites d'études et des opportunités du marché du travail :

- à 14 ans, tous les élèves doivent avoir consulté et utilisé des informations sur les parcours de carrière et le marché du travail pour documenter leurs propres décisions sur les choix d'études ;
- il faut encourager les parents à consulter et utiliser des informations sur le marché du travail et les choix d'études à venir pour éclairer le soutien qu'ils apporteront à leurs enfants.

3. Répondre aux besoins de chaque élève

Les élèves ont des besoins différents en matière d'orientation professionnelle à différents stades. Les possibilités de conseils et de soutien doivent être adaptées aux besoins de chaque élève. Le programme de carrière d'une école doit intégrer des considérations d'égalité et de diversité partout :

- le programme d'orientation professionnelle d'une école doit chercher activement à remettre en question les idées stéréotypées et à susciter des aspirations ;
- les écoles doivent conserver des enregistrements systématiques des conseils individuels donnés à chaque élève et des décisions ultérieures convenues. Tous les élèves doivent avoir accès à ces dossiers pour soutenir leur développement de carrière ;
- les écoles doivent collecter et conserver des données précises pour chaque élève sur ses destinations d'éducation, de formation ou d'emploi pendant au moins trois ans après sa sortie de l'école.

4. Faire le lien entre le programme et le parcours professionnel

Tous les enseignants devraient lier l'apprentissage du programme aux carrières. Par exemple, les enseignants des matières STEM devraient souligner la pertinence des matières STEM pour un large éventail de parcours professionnels :

- à l'âge de 14 ans, chaque élève devrait avoir eu l'opportunité d'apprendre comment les différentes matières STEM aident les gens à accéder à un large éventail de carrières et à devenir des travailleurs plus efficaces.

¹ <https://www.gov.uk/government/publications/careers-strategy-making-the-most-of-everyones-skills-and-talents>

² <https://www.gatsby.org.uk/education/focus-areas/good-career-guidance>

5. Rencontres avec des employeurs et employés

Chaque élève devrait avoir de multiples occasions d'apprendre auprès des employeurs sur le travail, l'emploi et les compétences valorisées sur le lieu de travail. Cela peut se faire par le biais d'une gamme d'activités d'enrichissement, notamment des conférenciers invités, du mentorat et des programmes d'entreprise :

- chaque année, dès l'âge de 11 ans, les élèves doivent participer à au moins une rencontre significative* avec un employeur.

** Une rencontre « significative » est une rencontre au cours de laquelle l'élève a l'occasion de découvrir à quoi ressemble le travail ou ce qu'il faut pour réussir sur le lieu de travail.*

6. Expériences sur des lieux de travail

Chaque élève doit avoir une expérience directe du lieu de travail à travers des visites de travail, des stages d'observation et/ou une expérience de travail pour l'aider à explorer les opportunités de carrière et à élargir ses réseaux :

- à l'âge de 16 ans, chaque élève doit avoir eu au moins une expérience professionnelle, en plus de tout emploi à temps partiel qu'il peut occuper ;
- à l'âge de 18 ans, chaque élève devrait avoir acquis une expérience supplémentaire de ce type, en plus de tout emploi à temps partiel qu'il peut occuper.

7. Rencontres avec l'enseignement secondaire et supérieur

- à l'âge de 16 ans, chaque élève devrait avoir eu une rencontre significative* avec des prestataires proposant toute la gamme d'opportunités d'apprentissage, notamment les *sixth form*, les *collèges*, les universités et les prestataires d'apprentissage. Cela devrait inclure la possibilité de rencontrer à la fois le personnel et les élèves ;
- à l'âge de 18 ans, tous les élèves qui envisagent de postuler à l'université devraient avoir effectué au moins deux visites dans des universités pour rencontrer le personnel et les élèves.

** Une rencontre « significative » est une rencontre au cours de laquelle l'élève a l'occasion d'explorer ce que signifie apprendre dans cet environnement.*

8. Conseils personnels

Chaque élève devrait avoir la possibilité d'avoir des entretiens d'orientation avec un conseiller d'orientation, qui peut être interne (un membre du personnel de l'école) ou externe, à condition qu'il soit formé à un niveau approprié. Ceux-ci devraient être disponibles chaque fois que des choix d'études ou de carrière importants sont faits. Ils devraient être attendus pour tous les élèves, mais doivent être programmés pour répondre à leurs besoins individuels.

- chaque élève devrait avoir au moins un entretien de ce type avant l'âge de 16 ans et avoir la possibilité d'en passer un autre avant l'âge de 18 ans.